University of Alberta

Tocquevillien ou trudeauiste? Nationalisme et fédéralisme chez Stéphane Dion

By

Jared Milne ©

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies and Research in partial fulfillment of requirements for the degree of

Master of Arts

In

Études canadiennes

Faculté Saint-Jean

Edmonton, Alberta

Spring 2008

Library and Archives Canada

Published Heritage Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et Archives Canada

Direction du Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence
ISBN: 978-0-494-45736-8
Our file Notre référence
ISBN: 978-0-494-45736-8

NOTICE:
The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:
L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

Abstract

Stéphane Dion, former Minister of Intergovernmental Affairs under Prime Minister Chrétien and current leader of the Liberal Party of Canada, is popularly considered to be a successor to former Prime Minister Pierre Trudeau's "hardline" federalism against Québec nationalism, most notably for his criticisms of the Québec sovereignty movement. However, some of the content of Dion's speeches and writings suggest that this is not necessarily the case, and that the respective views of Trudeau and Dion on federalism, nationalism and the Canadian Constitution differ in some important ways from one another. This thesis shall analyze Dion's speeches and writings both as an intellectual and as a politician to offer a clear image of his beliefs on federalism, nationalism and the Constitution, before comparing Dion's ideas and beliefs on these subjects with those of Pierre Trudeau, to determine their similarities and differences.

Résumé

Stéphane Dion, ancien ministre des affaires intergouvernementales dans le gouvernement du Premier ministre canadien Jean Chrétien, et présentement chef du Parti libéral du Canada, est communément perçu comme un fédéraliste de la « ligne dure » contre le nationalisme québécois. On le situe dans la tradition de l'ancien Premier ministre canadien, Pierre Trudeau, à cause de ses critiques du mouvement souverainiste québécois. Toutefois, bien des aspects du contenu des écrits et discours de Dion suggèrent une autre interprétation, car les idées respectives de Dion et Trudeau sur le fédéralisme, le nationalisme, et la Constitution canadienne divergent sur certains points importants. Ce mémoire va analyser les discours et écrits de Dion, à la fois comme intellectuel et politicien, pour développer une image claire de ses idées aux sujets du fédéralisme, du nationalisme et de la Constitution canadienne, avant de les comparer avec celles de Trudeau, afin de déterminer leurs similarités et différences.

Remerciements

Plusieurs personnes ont contribué grandement au développement de ce mémoire. J'aimerais remercier Edmund Aunger, Donald Ipperciel, et Julian Castro-Rea pour avoir accepté de participer au processus de défense, et Claude Couture pour son appui durant le projet. Merci à Nicole Nolette, Jerry Toupin et les membres de La Centrale pour leurs conseils et corrections stylistiques du langage, et aux bibliothécaires de la Bibliothèque Saint-Jean pour répondre à toutes mes questions de recherché concernant le format du mémoire. Merci aussi à tous mes collègues, ancien et nouveau, au Campus Saint-Jean. Je voudrais surtout remercier Frédéric Boily pour son encouragement, ses conseils, et son travail exceptionnel. Son aide a contribué très grandement à la qualité de ce travail, ainsi qu'à mon développement comme étudiant, écrivain et chercheur.

I would also like to thank all of my friends from the University of Alberta, and my friends across Canada, whose moral support has been very helpful to me in all of my work. Most of all, I would like to thank my family, Jeff, Beverly, Carly and George, for their love, support and patience during my studies.

INTRODUCTION 1

I. L'ÉTUDE DE LA PENSÉE POLITIQUE : LA QUESTION DE LA MÉTHODE 6

1.1 PRÉSENTATION DES MÉTHODOLOGIES 7
1.2 CHOIX MÉTHODOLOGIQUE 13

STÉPHANE DION L'UNIVERSITAIRE (1990-1996) : LA NAISSANCE D'UN INTELLECTUEL 18

2.1 LES ORIGINES DE LA PENSÉE DE STÉPHANE DION: L'INSPIRATION DE ALEXIS DE TOCQUEVILLE 20
2.2. LE NATIONALISME QUÉBÉCOIS SELON STÉPHANE DION 27
2.3. CONTRE LE RAPPORT ALLAIRE : LA QUESTION DE L'ASYMÉTRIE 33
2.4. LA DÉFENSE DU CANADA 39

III. STÉPHANE DION : L'INTELLECTUEL EN POLITIQUE (1996-2006) 48

3.1. LA CONTINUITÉ : LES DANGERS DE LA SÉCESSION 49
3.2. LES AVANTAGES DE L'UNITÉ : LA SOLUTION FÉDÉRALE 55
3.3. LA NATURE DE LA NATION : L'IDENTITÉ CANADIENNE ET LA PLACE DU QUÉBEC 61

IV. *STÉPHANE DION : LE FILS DE PIERRE TRUDEAU?* 71

4.1. UNE MÊME COMPRÉHENSION DU NATIONALISME? 72
4.2. LES VISIONS DU FÉDÉRALISME : UN MÊME SYSTÈME POUR DES BUTS DIFFÉRENTS 81
4.3. DES VISIONS DIFFÉRENTES DU LIBÉRALISME 89

CONCLUSION 97

BIBLIOGRAPHIE 101

INTRODUCTION

En 1995, peu après le référendum québécois sur la sécession, le Premier ministre Jean Chrétien cherchait de nouvelles voix fédéralistes. Les fédéralistes ayant gagné avec une majorité extrêmement mince, Chrétien devait répondre à la pression souverainiste. Il recrute alors Stéphane Dion, fils du politologue québécois Léon Dion et professeur de science politique à l'Université de Montréal. Très visible dans les médias, et partisan actif pour le camp du « Non » dans la campagne référendaire, Dion avait attiré l'attention de Chrétien.

Élu et nommé par Chrétien comme ministre des Affaires intergouvernementales, Dion est responsable de défendre le fédéralisme canadien et de contrer les propos des souverainistes québécois, qui étaient encore au pouvoir au Québec en 1996. Pendant plusieurs années, Dion mène le combat intellectuel contre les souverainistes, critiquant leurs thèses tout en insistant sur l'idée que le Québec est mieux servi en demeurant à l'intérieur du Canada.

En plus de lutter contre les souverainistes, Dion met en place des amendements constitutionnels et des accords intergouvernementaux pour mieux faire fonctionner la fédération canadienne et montrer qu'elle peut répondre aux désirs des Québécois. Enfin, il met en place la Loi sur la clarté référendaire, une loi établissant les règles pour le prochain référendum sur la sécession, s'il y en a un.

Les actions de Dion sont sévèrement condamnées par plusieurs intellectuels et journalistes du Québec : comme on peut s'y attendre, les souverainistes le critiquent

rudement, Jean-François Lisée l'accusant « d'isoler le Québec ».[1] On retrouve même beaucoup de fédéralistes québécois qui partagent cette idée, Claude Ryan prétendant que Dion et Chrétien incarnent la ligne dure contre le Québec quant à l'unité canadienne.[2] La journaliste franco-ontarienne Chantal Hébert décrit Stéphane Dion comme un partisan du « plan B », et de la « ligne dure » envers le Québec.[3] Les réactions chez quelques-uns sont extrêmes. Certaines des actions de Dion pour s'opposer au souverainisme, telle que la Loi sur la clarté référendaire, lui ont valu de recevoir des menaces de mort.[4] Heureusement, la plupart des critiques de Dion ne vont pas aussi loin. Vincent Marissal croit que la mention de son nom « provoque des réactions épidermiques chez beaucoup de Québécois ».[5]

C'est ainsi qu'on compare Stéphane Dion à Pierre Trudeau, ancien Premier ministre du Canada de 1968 à 1984, l'appelant le « Trudeau nouveau »[6] comme le dit Chantal Hébert. Ainsi, la professeure de sciences politiques et journaliste Josée Légault, une souverainiste notoire, considère Dion comme un des « héritiers idéologiques de Trudeau ».[7] Michel Vastel l'appelle le « Pierre Trudeau de l'an 2000 ».[8] Chez les fédéralistes, Ryan maintient que la Loi sur la clarté s'inscrit dans la ligne de pensée trudeauiste quant à la façon de considérer la sécession.[9] L'association de la position de Dion avec celle de Trudeau est, sur le plan intellectuel, très importante, étant donné les

---

[1] Jean-François Lisée, « J'accuse Stéphane Dion », *L'actualité,* février 2007, pp. 28-30.
[2] Claude Ryan, « Beaucoup de pain sur la planche », *La Presse,* 14 novembre 2003, p. Z15.
[3] Chantal Hébert, « Pettigrew et Dion : Plan A et Plan B », *La Presse,* 24 février 1996, p. B4.
[4] Joel-Denis Bellavance, « La clarté a valu des menaces de mort à Stéphane Dion », *La Presse,* 19 mai 2007, p. A10.
[5] Vincent Marissal, « Qui prendra la place de Paul Martin? », *La Presse,* 4 février 2006, p. A7.
[6] Chantal Hébert, « Le Trudeau nouveau », *Le Devoir,* 23 novembre 1999, p. A7.
[7] Josée Legault, « Trudeau's shadow looms large for Liberals », *The Montreal Gazette,* 17 juin 2000, p. B7.
[8] Michel Vastel, « Le Québécois qu'il nous faut », *Le Soleil,* 26 janvier 1996, page B7. Voir aussi Jean-Herman Guay, « Les défis de Dion », *La Presse,* 3 décembre 2006, p. A15.
[9] Raymond Giroux, « Loi sur la « clarté » », *Le Soleil,* 7 avril 2007, p. A6.

très vives controverses suscitées au Québec par le legs politique de Trudeau, tant pour les fédéralistes que les souverainistes.[10] La cause est entendue : Dion est coupable, il est le fils spirituel de Trudeau.

Mais les choses sont-elles aussi claires? N'y a-t-il pas d'indications qu'il y a des divergences entre les pensées de Dion et Trudeau? L'opinion journalistique du Québec n'est d'ailleurs pas unanime concernant Dion. Selon André Pratte, éditorialiste en chef de *La Presse,* Dion n'est pas intransigeant envers les Québécois en général, mais plutôt envers les souverainistes. Pratte prétend que Dion n'hésite pas à reconnaître que les Québécois forment une nation au sein du Canada.[11] Le journaliste anglophone Paul Wells croit, en fait, que Dion se rapproche plus de son père, Léon Dion, en ce qui concerne le fédéralisme et le nationalisme.[12] Dans une entrevue avec Dion, le journaliste Konrad Yakabuski prétend que la plupart des perceptions populaires au sujet de Dion, telles que son dédain apparent pour le nationalisme québécois et son appui pour un gouvernement central fort, sont en fait fausses.[13] Remarquant les grandes différences entre Trudeau et Dion, le politologue Peter Russell affirme que Dion est beaucoup plus prêt à accepter le nationalisme québécois et la spécificité du Québec que Trudeau.[14]

---

[10] Lucien Bouchard, « Quinze ans n'ont pas suffi à réparer le tort que Trudeau a fait au Québec », *La Presse,* 10 février 1996, p. B3. Voir aussi Vincent Marissal, « Le plan B a été évoqué dès 77, par le gouvernement Trudeau », *La Presse,* 17 juin 1997, p. B1, Paul Gaboury, « Encore lui », *Le Droit,* 8 novembre 1995, p. 20, Claude Ryan, « Grandeur et limites de la raison en politique », *La Presse,* 30 septembre 2000, p. A25, Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien,* Sillery, Québec, Les éditions du Septentrion, 1992, Claude Couture, *La loyauté d'un laic : Pierre Elliot Trudeau et le libéralisme canadien,* Montréal, Harmattan, 1996.

[11] André Pratte, « La « ligne dure » de M. Dion », *La Presse,* 5 décembre 2006, p. A20. Voir aussi « M. Harper et la nation », *La Presse,* 4 juillet 2006, p. A14.

[12] Paul Wells, « Dions a family of deep political thinkers », *Saskatoon Star-Phoenix,* 30 août 1997, p. A1.

[13] Konrad Yakabuski, « King of the Hill », *The Globe and Mail,* 20 janvier 2007, p. F4.

[14] Peter Russell, avant-propos de Stéphane Dion, *Le pari de la franchise : Discours et écrits sur l'unité canadienne,* Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999, pp. xii-xiv. Notons aussi que ce livre était publié dans une édition anglaise simultanément avec l'édition française, par la même maison d'édition, sous le titre *Straight Talk: Speeches and Writings on Canadian Unity.*

À cet égard, on peut rappeler que Dion critique, en 1996, la manière prise par Trudeau pour rapatrier la Constitution et son opposition à l'accord du Lac Meech, des actions qui, selon lui, ont en fait renforcé le souverainisme québécois.[15] La pensée de Dion soulève donc des débats.

Est-ce que Dion est le nouveau Trudeau, comme le prétend Michel Vastel? Ces perceptions de ses critiques sont-elles justes? La question est très pertinente. Pendant plusieurs années, Dion a été un des fédéralistes québécois les plus visibles et connus dans la politique canadienne. Il a joué un rôle central en formant la stratégie du gouvernement fédéral de la promotion de l'unité canadienne. Maintenant que Stéphane Dion est devenu chef du Parti libéral du Canada, candidat possible pour devenir Premier ministre du pays, ses idées sur le nationalisme, le fédéralisme, et la Constitution canadienne doivent plus que jamais être comprises dans toutes leurs nuances.

La question centrale posée dans ce mémoire est la suivante : *Est-ce que Stéphane Dion est l'héritier intellectuel de Pierre Trudeau en ce qui concerne sa conception du fédéralisme et du nationalisme québécois?* Pour répondre à cela, il faut d'abord analyser en profondeur les discours et écrits de Dion, avant et après son entrée dans la politique. On pourra alors retrouver le fil de ses idées sur le nationalisme, le fédéralisme et la Constitution canadienne, afin de le comparer à celui de Trudeau.

Le principe central de mon analyse est le suivant : les commentaires, actions et textes de Stéphane Dion s'inscrivent dans un contexte politique qui varie selon l'époque. En resituant ses interventions dans leurs propres contextes, on peut mieux saisir la pensée de Dion et, par conséquent, mieux comprendre ses actions politiques. Après avoir examiné sa pensée générale, on pourra par la suite la comparer à celle de Trudeau.

---

[15] Joël-Denis Bellavance, « Trudeau a bien servi les souverainistes », *Le Soleil*, 8 février 1996, p. A8.

Pour ce faire, il faut aller au-delà de la perception populaire et examiner ses discours, écrits et actions. Dans le premier chapitre, on va présenter la méthodologie qui sera utilisée, en insistant sur la nécessité de prendre en compte le contexte dans lequel un discours ou un texte est prononcé.[16] À partir des textes, le deuxième chapitre examine la pensée de Stéphane Dion lorsqu'il était universitaire et commentateur politique, puisque le contexte dans lequel on diffuse les idées est différent pour un intellectuel que pour un politicien. Le troisième chapitre analyse la pensée de Dion comme politicien. Par la suite, le quatrième chapitre compare la pensée de Dion à celle de Trudeau. Comme je l'ai déjà mentionné, il s'agit de voir si cette l'association entre la pensée des deux hommes est juste ou non.

[16] C'est pourquoi j'ai choisi de séparer mon analyse en deux parties. D'une part, lorsqu'il est universitaire et commentateur, d'autre part lorsqu'il est homme politique et Ministre des affaires intergouvernementales.

I. L'ÉTUDE DE LA PENSÉE POLITIQUE : LA QUESTION DE LA MÉTHODE

L'interprétation et la compréhension de la pensée politique ne sont pas des choses faciles à réaliser, particulièrement quand on analyse les idées d'un homme qui a fait la transition d'une carrière universitaire à une carrière politique. Les politiciens doivent travailler dans des contextes différents de ceux des intellectuels. L'homme politique, alors qu'il poursuit son propre agenda, doit faire beaucoup plus attention à ce qu'il dit et écrit : il est constamment sous les yeux des médias et du public. Il doit aussi songer à la nécessité de répondre aux désirs des électeurs pour rester au pouvoir.

L'intellectuel est différent, étant quelqu'un qui dispose d'un certain niveau d'éducation. Il est intéressé par l'étude des valeurs sociales et politiques, et c'est pourquoi il s'implique dans les discussions pour chercher à comprendre, défendre ou développer ces valeurs.[17] Un intellectuel n'est pas responsable devant les électeurs. Certes, lui aussi œuvre dans un contexte politique. Souvent, il est consulté pour informer les débats intellectuels, sociaux et politiques. D'ailleurs, Dion et Trudeau ont tous deux contribué aux journaux et aux revues intellectuelles avant de participer à la politique.

Toutefois, il y a certaines similarités entre les deux professions. Les textes des intellectuels et des politiciens peuvent tous deux offrir des aperçus de leurs idées sur un sujet, et ils répondent tous deux au contexte politique dans lesquels ils s'inscrivent. Voilà pourquoi il faut un principe méthodologique qui permet à la fois de comprendre et de déterminer les idées générales des textes et des actions spécifiques, mais qui permet aussi de les analyser dans le contexte où ces textes et ces actions ont été présenté et compris.

---

[17] Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de la France, 1994, pp. 335-337.

Selon Jean-Guy Prévost, dans son livre *De l'étude des idées politiques,* on peut identifier trois courants méthodologiques : la méthodologie du dialogue philosophique de Leo Strauss, la méthodologie socioéconomique inspirée par Marx, et la méthodologie contextualiste de Quentin Skinner.[18] En expliquant brièvement ces méthodes, on va voir comment elles peuvent servir afin d'analyser la pensée de Stéphane Dion. À mon avis, la méthode de Skinner sera de loin le plus utile, parce qu'elle permet de bien comprendre que les écrits et actions de Stéphane Dion s'inscrivent dans un contexte particulier.

1.1 Présentation des méthodologies

Professeur à l'Université de Chicago pendant plus de trente ans, le philosophe allemand Leo Strauss acquiert une très grande réputation académique, ainsi que plusieurs partisans de sa méthodologie. Ainsi, Strauss et ses disciples deviennent connus pour leur dédain de l'approche historiciste et relativiste répandue dans l'Occident de l'après-guerre quant à la façon d'étudier la philosophie politique. Ils croient que l'analyse occidentale a perdu son chemin depuis des siècles. Ils croient que, depuis l'époque de Machiavel, il s'est produit un divorce entre les anciennes traditions philosophiques de Platon et Socrate, et les pensées plus récentes des auteurs tels que Weber, Rousseau ou Marx.[19]

La pensée straussienne critique donc l'idée que les écrits et les pensées des philosophes sont des expressions des sociétés ou classes sociales. Pour eux, les philosophes constituent plutôt une classe à part, qui dialoguent l'un avec l'autre. Des penseurs tels que Locke, Hobbes et Platon s'engagent dans un dialogue qui continue

[18] Jean-Guy Prévost, *De l'étude des idées politiques,* Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1995.
[19] *Ibid.,* pp. 12-24.

pendant des siècles. Écrivant dans une sorte de langage caché, accessible seulement à ceux qui savent comment lire ce langage, les philosophes cherchent à découvrir la grande vérité du monde par un dialogue de « Grande Tradition ». La place de Voltaire ou Hegel dans la Grande Tradition est donc plus importante que leur contexte historique.

Pour comprendre les pensées des philosophes, il faut lire leurs textes soigneusement, et les connaître comme ils se sont compris eux-mêmes, afin de déceler la vérité de ce qu'ils écrivent. Il faut adopter la voix de l'auteur, et adopter son propre mode de pensée tout en restant fidèle au texte. Strauss essaie donc de trouver le sens de ce que Locke ou Machiavel écrivait vraiment, puisque ces derniers ont caché la vérité de leurs pensées pour diverses raisons, comme la nécessité d'éviter la persécution ou la censure des autorités. Il écrit :

> La persécution donne ainsi naissance à une technique particulière d'écriture [...] dans lequel la vérité sur toutes les questions cruciales est présentée exclusivement entre les lignes. Cette littérature s'adresse, non pas à tous les lecteurs, mais seulement au lecteur intelligent et digne de foi [...] les hommes irréfléchis sont des lecteurs inattentifs, et seuls les hommes réfléchis sont des lecteurs attentifs.[20]

Par exemple, les straussiens disent que le philosophe anglais John Locke n'écrivait pas vraiment dans le contexte de la Révolution qui renversa le roi James II, mais plutôt pour cacher son vrai dialogue avec Hobbes, qui était fort impopulaire en Grande-Bretagne à cette époque, et ainsi éviter la persécution. Ceci est un bon exemple illustrant la signification exotérique, accessible à tous, dans un texte philosophique. Toutefois, pour comprendre la signification ésotérique, il faut être initié à la Grande

---

[20] Leo Strauss, *La persécution et l'art d'écrire,* traduit de l'anglais par Olivier Berrichon-Sedyn, Paris, Presses Pocket, 1989, pp. 58-59.

Tradition et être prêt à l'étudier.[21]

Cette méthodologie est vivement critiquée par d'autres spécialistes de la philosophie politique, qui insistent sur l'importance du contexte dans l'analyse. Les travaux de Karl Marx, tels que *Das Kapital,* inspirent une méthodologie d'analyse qui examine le contexte socio-économique pour analyser la pensée politique. Selon cette vue, les philosophes politiques s'occupent des problèmes politiques immédiats, énonçant des idées qui reflètent et rationalisent leurs intérêts comme membres d'une certaine classe sociale. Les auteurs marxistes ont analysé des auteurs aussi divers que Socrate, Machiavel, Locke et même les Pères fondateurs des États-Unis.

En analysant la base matérielle de ceux qui la développent, on peut comprendre les origines d'une idéologie : le contexte socio-économique d'un auteur forme le contenu de ses textes et de ses idées. Le libéralisme, par exemple, s'est formé dans le contexte de la Révolutions française, la Révolution glorieuse de la Grande-Bretagne et l'Indépendance américaine, des développements historiques qui ont apporté les bourgeoisies au pouvoir dans leurs pays. Ces bourgeoisies développent donc le libéralisme pour défendre leurs propriétés. De même, selon Prévost :

> La relation que postulaient les straussiens est en quelque sorte inversée : les idées sont vues ici comme une rationalisation ou un reflet de la conduite et des intérêts des auteurs ou de la classe sociale dont ceux-ci font parole.[22]

Les auteurs marxistes critiquent la méthode straussienne pour avoir ignorés le contexte, mais ils ne sont pas les seuls à le faire. Si les marxistes affirment que Strauss

---

[21] Dans ce cas, l'écriture **exotérique** est le message évident dans un livre ou texte, que tout le monde peut connaître. L'écriture **ésotérique** est le message caché dans le texte, que seulement les lecteurs éclairés peuvent retrouver.

[22] Prévost, pp. 33-57, avec une citation extraite de la page 34.

ignore le contexte socio-économique, le philosophe Quentin Skinner, lui, critique les marxistes et les straussiens pour avoir ignoré le contexte politique d'un texte.

Durant les années 1960 et 1970, Skinner publie une série d'articles énonçant une méthode d'analyse qui met l'accent sur le contexte politique et historique dans lequel un auteur énonce ses écrits. Selon Skinner, la méthode straussienne élève le danger d'écrire des « sottises historiques » par un commentateur qui impose des modalités de pensée ou des croyances plus modernes sur un philosophe qui n'aurait rien connu de ces dernières.[23] De la même façon, il critique aussi l'approche marxiste qui analyse seulement le contexte, et n'attache pas de valeur au contenu du texte lui-même.

James Tully explique que cette méthodologie repose sur l'identification des « conventions », c'est-à-dire sur les caractéristiques proposées et partagées par des groupes d'auteurs et de textes, qui influencent tous les acteurs politiques. Ayant identifié les conventions, on peut alors déterminer comment les auteurs des textes politiques cherchent à les influencer. Toutefois, bien qu'ils essaient de modifier et changer certaines conventions politiques, les auteurs doivent encore obéir à d'autres. Les auteurs, en modifiant les conventions, doivent encore justifier leurs changements basés sur ce qui est déjà en place, et doivent alors modifier leurs textes et projets pour être acceptable au contexte établi.[24]

Skinner remarque que les langues, croyances et vocabulaires de telle ou telle époque influencent l'un et l'autre en formant des paradigmes idéologiques qui se développent au fil du temps. Il écrit :

---

[23] Quentin Skinner, « Meaning and understanding in the history of ideas », dans Quentin Skinner et James Tully, *Meaning and Context: Quentin Skinner and his critics,* Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1988, pp. 30-43.

[24] Tully, « The pen is a mighty sword : Quentin Skinner's analysis of politics », dans *Meaning and Context: Quentin Skinner and his critics,* pp. 10-15.

> Thus, if it is true that an understanding of any idea requires an understanding of all the occasions and activities in which a given agent might have used the relevant form of words, it seems clear that at least a part of such understanding must lie in grasping what sort of society the given author was writing for and trying to persuade.[25]

Skinner et ses collègues mettent l'emphase sur le contexte historique dans lequel un texte est publié. Il importe de replacer le texte dans « l'ensemble des productions qui, à la même époque, s'attaquent au même problème, » et alors de déterminer comment l'auteur essayait d'influencer le contexte en énonçant son texte ou discours. L'auteur peut à la fois avoir une intention explicite, et une deuxième intention plus implicite d'influencer le développement du contexte politique.[26]

D'un autre côté, l'approche skinnérienne diffère de celle du marxisme en essayant de comprendre le contexte intellectuel et social ou vivait l'auteur, en essayant de voir comment les contemporains de l'auteur auraient compris le texte. [27] L'approche marxiste, pour sa part, analyse les textes plutôt par le contexte socio-économique de leurs auteurs afin de déterminer où ces derniers se situent dans la lutte des classes.

Selon James Tully, il faut situer le texte dans son propre contexte politique, et identifier les conventions qui influencent la formation du texte, par exemple en le comparant aux autres textes de l'époque et voir comment d'autres observateurs auraient compris le contexte. Il faut ensuite comprendre comment l'auteur essaie d'influencer les actions ou les traits du contexte politique, et voir comment ce contexte est développé par ses interventions. Enfin, on peut examiner comment ces nouveaux développements deviennent acceptés comme éléments du contexte politique. Ces nouveaux éléments, à

---

[25] Skinner, p. 57.
[26] Prévost, pp. 60-61.
[27] Skinner, p. 63.

leur tour, influencent les textes et discours qui vont apparaître plus tard. Un auteur doit ainsi se conformer et répondre à certains aspects du contexte quand il rédige ses textes, mais ceci ne l'empêche pas de tenter d'influencer ou de modifier d'autres éléments par ses discours et écrits.[28]

Un exemple montrant comment cette approche fonctionne en pratique est offert par l'analyse du politologue québécois Guy Laforest dans son livre *Trudeau et la fin d'un rêve canadien.*[29] Laforest critique sévèrement le rapatriement constitutionnel de 1982 entrepris par Pierre Trudeau, alors premier ministre du Canada, quand le Québec était la seule province qui refusait d'accepter le projet constitutionnel de Trudeau.

Laforest utilise l'approche skinnérienne pour essayer de remettre le discours de Trudeau au Centre Paul-Sauvé le 14 mai 1980, dans son propre contexte, expliquant l'intention politique de Trudeau. Il prétend :

> Si je saisis bien les nuances méthodologiques de Skinner, jeter de la lumière sur les manœuvres rhétoriques de Trudeau contribue au recouvrement de certaines de ses intentions. Lorsqu'un énoncé a été remplacé de façon adéquate dans ses contextes politique et idéologique, nous en apprenons beaucoup à propos du sens du message transmis par un auteur, ou par un conférencier, à son public. Les faits montrent clairement que Trudeau avait l'intention de parler de façon ambiguë.[30]

Laforest justifie son propos en examinant plusieurs autres événements qui avaient à faire avec la Constitution et la place du Québec au Canada. Il remarque que Trudeau avait parlé très peu de ses propres projets constitutionnels durant l'élection fédérale de 1980, et ne discuta pas en profondeur les recommandations décentralisées du rapport Pépin-Robarts ou le Livre beige du Parti libéral du Québec. Ces deux rapports contenaient selon Laforest le sens conventionnel du « fédéralisme renouvelé » au

---

[28] Tully, pp. 8-16.
[29] Prévost, pp. 63-64.
[30] Laforest, p. 48.

Québec, et Trudeau a promis de renouveler le fédéralisme sans toutefois expliquer concrètement ce qu'il allait faire. Trudeau a été ambigu par exprès, pour rallier les électeurs indécis à voter NON, même si ceux-ci n'appuyaient pas nécessairement ses propres idées constitutionnelles.[31]

Avec la méthode skinnérienne en tête, l'intention explicite de Trudeau était de promettre un « fédéralisme renouvelé », mais en considérant le contexte quant à la forme spécifique de ce renouvellement, l'intention implicite de Trudeau était de convaincre les électeurs indécis de voter NON, même si leurs points de vue étaient plus proches de ceux du Livre beige et du rapport Pépin-Robarts.

1.2 Choix méthodologique

Comment les méthodes décrites ci-dessus seront-elles utiles pour analyser la pensée de Stéphane Dion ? Il faut premièrement considérer notre sujet : Dion est d'abord un universitaire et un intellectuel qui a écrit de nombreux textes, soit dans des revues savantes, soit dans les journaux et ce dans les deux langues officielles.[32] Il ne se prononce pas seulement sur des questions abstraites, mais plutôt sur des affaires spécifiques telles que les accords du Lac Meech et de Charlottetown ou encore le référendum québécois de 1995. Ces événements influencent le contexte des écrits et

[31] Laforest, pp. 45-48.

[32] Une précision concernant le corpus avant de continuer. Premièrement, dans le cours de ma recherche, certains des discours et écrits de Dion, comme ceux publiés dans son livre *Le pari de la franchise* ou sur le site Internet du Ministère des Affaires intergouvernementales, ont été publié en anglais et en français en même temps, sans nécessairement indiquer dans quelle langue Dion a originellement énoncé le discours ou l'article. Parfois il est facile de déterminer la langue, quand Dion écrit à Lucien Bouchard ou écrit une lettre au *Calgary Herald,* mais à d'autres occasions le doute persiste. Voilà alors pourquoi, dans les notes de bas de page, je fais parfois référence à *Le pari de la franchise,* et parfois à *Straight Talk,* l'édition anglaise du livre de Dion : je cherche à voir les textes de Dion dans leurs langues originelles.

discours de Dion, et ses écrits et ses discours constituent le développement ultérieur du contexte politique.

Cela dit, devenu un politicien, ses discours et ses écrits s'inscrivent dans un « nouveau » contexte politique, car il cherche à communiquer son message tout en pensant à la prochaine élection : il fonctionne donc dans des circonstances fort différentes de celles d'un universitaire qui fait part de ses commentaires sur les affaires politiques. Il est membre d'un parti politique qui veut se faire élire. Bref, il travaille dans un contexte partisan, dissimulant son message pour gagner des voix et l'appui de l'électorat.

Ainsi, la méthodologie skinnérienne s'impose d'elle-même. Dion a toujours des intentions particulières quand il prononce ses discours et ses écrits, à la fois comme intellectuel et maintenant politicien. Il travaille toujours dans un contexte politique qui change au cours des années, marqué par des événements comme les référendums sur la souveraineté, les accords constitutionnels et les changements dans la carrière de Dion.

En plus, on doit déterminer ce que Dion fait en énonçant ou en écrivant ses textes et ses discours. Il n'écrit pas simplement pour la connaissance : il essaie activement d'influencer l'action politique, à la fois comme universitaire et comme politicien. Pour sa part, les interventions politiques et intellectuelles de Trudeau ont grandement influencé le contexte dans lequel travaille Dion. On va aussi utiliser la méthode contextuelle pour analyser la pensée de Trudeau.

C'est ainsi que la méthode de Skinner sera extrêmement utile dans cette recherche. Il est essentiel de comprendre comment les événements marquants déjà mentionnés (le rapatriement de 1982, le Lac Meech, les référendums, etc.) ont contribué au développement du contexte et comment ils influencent les actions et les écrits de

Stéphane Dion ou de Pierre Trudeau.

Cependant, on a déjà remarqué que Dion et Trudeau commentent des affaires spécifiques. Mais, pour comprendre la nature de ses prises de position, il faut examiner la façon dont Dion comprend le fédéralisme et la nation. Non seulement faut-il déterminer comment il tente d'influencer la scène politique, il faut aussi construire une image de sa pensée générale à partir des textes qu'il a écrit.

À cet égard, Dion s'inspire largement de la pensée d'Alexis de Tocqueville, un penseur politique français du 19^{ième} siècle, connu pour son ouvrage le plus célèbre, *De la démocratie en Amérique*, dans lequel il examine la démocratie américaine. À cet égard, on peut dire qu'à une petite échelle, on emprunte quelques éléments de la méthodologie de Leo Strauss, notamment l'analyse des textes de Dion et de Tocqueville, et ensuite de ceux de Trudeau, pour trouver leurs idées générales. Toutefois, l'approche straussienne ne convient pas à celle préconisée pour analyser Stéphane Dion.

Est-ce que la méthode marxiste sera utile? Le marxisme voit la capacité de production économique et la lutte des classes comme étant la base pour analyser la société et la politique. Elle ne met pas beaucoup l'accent sur la question nationale, considérant les individus plutôt par leurs positions dans la lutte des classes. Ce mémoire, cependant, se concentre plutôt sur le fédéralisme et la nation, des éléments qui n'ont pas nécessairement liés à l'économie ou aux classes sociales.

En plus, il me semble qu'une analyse marxiste ne révélerait pas beaucoup de différence entre Dion et Trudeau, étant donné que les deux hommes seraient considérés comme des membres de la bourgeoisie québécoise, et qu'ils auraient donc le même point de vue sur la lutte des classes. Les marxistes les verraient probablement comme jouant le

même rôle, c'est-à-dire comme étant des outils dans les mains de l'élite canadienne. Par exemple, dans un récent article, le politologue québécois Denis Monière cite Marx pour remarquer comment les idées « dominantes » du fédéralisme viennent des classes dirigeantes, dans ce cas les élites canadiennes :

> Les idées partagées par la majorité de la population ne sont-elles pas un produit, ne sont-elles pas conditionnées, pour ne pas dire fabriquées, par les intérêts dominants et en particulier par les élites canadiennes qui contrôlent les ressources du gouvernement fédéral ainsi que les principaux médias? Comme le disait Marx, les idées dominantes ne sont que les idées de la classe dominante. Le pouvoir se reproduit en contrôlant les appareils idéologiques que sont l'école, les médias, les institutions culturelles. Les fédéralistes ont bien assimilé cette logique et sont conséquents en utilisant les ressources de l'État canadien pour promouvoir leur cause.[33]

L'analyse marxiste semble, en fait, écarter les différences et les divergences d'opinion entre les membres des classes « dominantes. » Il me semble, toutefois, qu'il y a des différences dans la pensée de Dion et de Trudeau. Or, ces différences pourraient être écartées par une analyse socio-économique qui croit *a priori* que les écrits de Dion et de Trudeau reflètent leurs intérêts de classe. Cette méthodologie me semble réductrice pour mon sujet d'étude.

Alors, pour résumer, ma méthodologie sera d'analyser les textes et les discours de Stéphane Dion comme politicien et intellectuel afin de déterminer sa pensée sur le fédéralisme et le nationalisme, et comment sa pensée change avec les changements de contexte. Cela fait, on pourra ensuite comparer la pensée nationaliste et fédéraliste de Dion avec celle de Trudeau pour voir ce qu'elles ont en commun, et comment elles diffèrent. Alors, il sera possible de déterminer si Dion est vraiment un partisan de la « ligne dure » en ce qui concerne le débat Québec-Canada.

---

[33] Denis Monière, « Les fausses évidences de Pauline Marois », *Le Devoir*, 21 juillet 2007, p. B5.

C'est à titre d'intellectuel que Dion est premièrement apparu sur la scène politique et intellectuelle québécoise et canadienne, et c'est dans ce contexte initial qu'il faut l'analyser.

II. STÉPHANE DION L'UNIVERSITAIRE (1990-1996) : LA NAISSANCE D'UN INTELLECTUEL

Du début des années 1990 jusqu'au référendum de 1995, Dion s'implique activement dans le débat politique québécois, notamment au moment de l'accord de Charlottetown ainsi que dans les débats préréférendaires. Dans ses écrits et interventions, il discute avec d'autres intellectuels, principalement le politologue Guy Laforest,[34] tout en critiquant les actions des péquistes tels que Jacques Parizeau. Dion émerge alors comme un partisan du « Non » et de l'unité canadienne.

Toutefois, on n'a pas été assez attentif au fait qu'il critique aussi certains aspects de l'orthodoxie fédéraliste, prétendant que celle-ci ne répond pas aux désirs des Québécois francophones de vivre dans un environnement français.[35] Défendant la province contre certaines critiques, Dion appuie même des actions comme la fameuse loi 101, qu'il croit nécessaire et justifiable. Pour résoudre le dilemme Québec-Canada, il recommande de clarifier le rôle constitutionnel du gouvernement québécois de protéger le caractère francophone de la province, et de maintenir des sauvegardes pour assurer que la province puisse satisfaire ce rôle. Il croit aussi que la clarté constitue une arme intellectuelle puissante contre le souverainisme. Comment comprendre les positions de Dion à cette époque? À mon avis, il faut revenir à Alexis de Tocqueville.

Ce qu'il s'agit de montrer, dans ce second chapitre, c'est comment les idées de Dion sur le nationalisme et le fédéralisme sont grandement inspirés par Alexis de

---

[34] Linda Diebel, *Stéphane Dion : Against the Current,* Toronto, Viking Canada, 2007, pp. 76-79.
[35] Stéphane Dion, « Le nationalisme dans la convergence culturelle : Le Québec contemporain et le paradoxe de Tocqueville », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'Engagement intellectuel : mélanges en honneur de Léon Dion,* Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 305.

Tocqueville. Comme on va le voir, grand lecteur de Tocqueville, Dion le cite à plusieurs reprises comme intellectuel et politicien. Il a notamment écrit plusieurs textes analysant la pensée de Tocqueville, ce qui indique son grand intérêt pour le philosophe français.[36] Ainsi, tant pour décrire le nationalisme québécois que pour appuyer le fédéralisme ou encore discuter l'idée de la partition du Québec, Dion s'inspire intellectuellement de Tocqueville.

Certes, Tocqueville n'est pas la seule influence sur Dion. Le sociologue français Michel Crozier, qui était son directeur de thèse de doctorat à Paris, a certainement influencé Dion.[37] Un examen de son influence sur Dion serait intéressant, mais il m'a semblé préférable de me concentrer sur Tocqueville dans ce mémoire, parce que cette influence me paraît déterminante pour comprendre ses idées sur la situation politique canadienne.

Ce chapitre commence par examiner la pensée de Tocqueville, pour identifier les idées qui me paraissent être reprises par Dion. Ensuite, on va analyser la pensée de Dion sur le nationalisme québécois, ses idées sur la question de l'asymétrie et sa défense du fédéralisme canadien. L'image qui émerge est celle d'un intellectuel défendant à la fois le Canada au Québécois, et le Québec aux Canadiens vivant en dehors de la province.

---

[36] Parmi ces articles par Stéphane Dion, il y a : « La pensée de Tocqueville : L'épreuve du Canada français », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* volume 41, numéro 4, pp. 537-552, « Durham et Tocqueville sur la colonisation libérale », *Revue d'études canadiennes,* volume 25, numéro 1, 1990, pp. 60-77, « Tocqueville, le Canada français et la question nationale », *Revue française de science politique,* volume 40, numéro 4, 1990, pp. 501-520, une recension du livre *Tocqueville and the Two Democracies* dans le *Canadian Historical Review,* mars 1990, pp. 137-139, « Le nationalisme dans la convergence culturelle : Le Québec contemporain et le paradoxe de Tocqueville », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'Engagement intellectuel : mélanges en honneur de Léon Dion,* Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, pp. 289-311. Tous ces articles sont ensuite rassemblés dans une synthèse qui s'appelle « La conciliation du libéralisme et du nationalisme chez Tocqueville », *La Revue Tocqueville,* volume 16, numéro 1, 1995, pp. 219-227. Comme on peut le voir, Dion écrit beaucoup sur Tocqueville!

[37] Diebel, pp. 47, 50, et 81.

2.1 Les origines de la pensée de Stéphane Dion: L'inspiration de Alexis de Tocqueville

Intellectuel et politicien français vivant durant la première moitié du 19ième siècle, Alexis de Tocqueville est bien connu pour ses écrits politiques. Son ouvrage le mieux connu est *De la démocratie en Amérique,* qui l'a rendu célèbre dans les milieux intellectuels de l'Europe lors de sa publication. Tocqueville a suscité de vives louanges, discussions et critiques de d'autres penseurs influents de la même époque, tels que John Stuart Mill et le Lord Acton, et son influence marque des générations de penseurs.[38]

Le livre offre plusieurs aspects importants de la pensée de son auteur et il constitue l'ouvrage essentiel pour connaître ses idées sur le fédéralisme et la nation. Il a aussi écrit d'autres textes et des lettres, particulièrement pendant son voyage aux États-Unis et au Bas-Canada en 1831.[39] Évidemment, Tocqueville écrit sur une grande variété de sujets, mais c'est sa pensée sur le fédéralisme et la nation qui nous intéresse pour savoir comment Dion s'en inspire.

Tocqueville utilise les États-Unis comme exemple pour une analyse plus générale, puisqu'il avait comme but de trouver une « image de la démocratie elle-même. »[40] En fait, Tocqueville avoue que son « but a été de montrer, par l'exemple de l'Amérique, que les lois et surtout les moeurs pouvaient permettre à un peuple démocratique de rester

---

[38] François Furet, « Biographie de Tocqueville : Références chronologiques », extrait de Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique,* biographie, préface et bibliographie par François Furet, Paris, GF-Flammarion, 1981, deux tomes, Tome I, pp. 5-6. Voir aussi J.P. Mayer, « Tocqueville's *Democracy in America* », dans J.P. Mayer et Max Lerner (dir.) *Democracy in America,* écrit par Alexis de Tocqueville, avec une nouvelle traduction de George Lawrence, London et New York, Harper and Row Publishers, 1996, pp. xi-xxiv.

[39] Gérard Bergeron, *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient,* Sillery, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1990, pp. xi-xiv.

[40] Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique,* Paris, GF-Flammarion, 1981, Tome I, p. 69.

libre. »[41] Ce faisant, il examine non seulement la démocratie, mais aussi le fédéralisme et la nation.

Les nations sont formées selon Tocqueville quand un groupe de citoyens développent des croyances et pratiques culturelles et politiques semblables, formant alors un groupe partageant beaucoup des mêmes traits et les bases d'une identité commune. Les citoyens ne s'accordent pas sur toutes les questions sociales, mais il reste encore beaucoup de terrain commun pour que la nation reste unie.[42] Cette unité ne se repose pas nécessairement sur la raison :

> Ce qui maintient un grand nombre de citoyens sous le même gouvernement, c'est bien moins la volonté raisonnée de rester unis que l'accord instinctif et en quelque sorte involontaire qui résulte de la similitude des sentiments et la ressemblance des opinions.[43]

Le sociologue Simon Langlois note que « les hommes dont parle Tocqueville ne sont pas détachés du contexte social dans lequel ils vivent. »[44] Langlois explique que, selon Tocqueville, « pour agir dans le monde, les acteurs sociaux se donnent une interprétation commune du monde basée sur une rationalité élargie, c'est-à-dire sur les intérêts, mais aussi des idées et les sentiments. »[45]

Les citoyens des nouvelles nations peuvent donc hériter des traditions et des coutumes politiques des nations antécédentes, mais ils vont les modifier et les développer selon les circonstances historiques auxquelles ils font face après leur migration de leurs anciennes patries, comme le font les Américains et les Canadiens français.

---

[41] Tocqueville, Tome I, p. 425.
[42] *Ibid.*, pp. 482-497.
[43] *Ibid.*, p. 492.
[44] Simon Langlois, « Alexis de Tocqueville : Un sociologue au Bas-Canada », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, volume 27, numéro 2, 2006, p. 564.
[45] *Ibid.*, p. 565.

Les Américains sont, pour Tocqueville, un exemple classique : ils ont hérité de plusieurs de leurs traditions politiques de la Grande-Bretagne, mais ils les ont modifiées selon leurs besoins. Il y avait la nécessité de les adapter à des nouvelles circonstances historiques : Tocqueville note comment les Américains du Nord, du Sud et de l'Ouest américain ont chacun des caractéristiques régionales, répondant chacun à leurs propres circonstances et l'interaction des citoyens dans les nouvelles régions.[46] Il renforce son point en comparant les Américains aux Chinois, aux Mexicains, aux Britanniques et Français pour démontrer comment leur culture et leurs politiques sont différentes de ces autres nations.[47]

Ce phénomène s'applique aussi aux Canadiens français. Comme le note le politologue québécois Gérard Bergeron, Tocqueville remarque qu'ils empruntent grandement à la France pour former leur caractère national.[48] Ce caractère est très difficile à arracher : les Francophones le retiennent encore après la Conquête, ressemblant à leurs « anciens compatriotes de la France. »[49]

Durant un séjour en Amérique du Nord en 1831, Tocqueville songeait au sujet des Canadiens français, qu'il voyait comme content de vivre comme les restants d'un ancien peuple noyé dans une nouvelle nation.[50] Cependant, selon Gérard Bergeron, le contexte dans lequel Tocqueville faisait ces observations était celui d'un Français qui voit les échecs coloniaux de son propre pays. Il ignorait les développements canadiens constitutionnels déjà en place, se concentrant sur les conflits entre les groupes

---

[46] Tocqueville, Tome I, pp. 85-106.
[47] *Ibid.*, Tome I, pp. 319, 414-415, 158, et 244, et Tome II, pp. 21-29.
[48] Bergeron, pp. 37-38.
[49] Tocqueville, dans une lettre de novembre 1831, dans *Regards sur le Bas-Canada,* textes choisis par Claude Corbo, Montréal, Typo, 2003, pp. 207-208.
[50] Tocqueville, Tome I, pp. 388-389 et 536.

linguistiques.[51] Le Canada, incluant le Canada français, développait déjà son propre caractère, et ses propres traditions, libertés et moeurs.

Tocqueville reconnaît donc la présence des nations et des caractères nationaux. Il est aussi, à sa propre manière, un patriote français. Lorsqu'il voyage en Amérique du Nord, et qu'il voit les Canadiens français, il craint que ces derniers ne soient assimilés dans une mer anglophone, en perdant leur culture.[52] Le patriotisme se manifeste encore plus fortement dans son amertume sur l'écroulement de l'empire français en Amérique du Nord :

> Les Français d'Amérique avaient en eux tout ce qu'il fallait pour faire un grand peuple. Ils forment encore le plus beau rejeton de la famille européenne dans le nouveau monde. Mais, accablés par le nombre, ils devaient finir par succomber. Leur abandon est une des plus grandes ignominies de l'ignominieux règne de Louis XV.[53]

Toutefois, Tocqueville insiste sur le fait que les nations ne sont pas des « âmes » raciales, ni la source des droits ou libertés, mais plutôt des communautés historiques. Il récuse le nationalisme particulariste et ethnique, comme celui qui se manifeste en Europe après 1870, parce qu'il menace la liberté. Bien qu'il soit un patriote français, Tocqueville a encore une très grande passion pour la liberté universelle, insistant qu'elle est une valeur appartenant à tous les peuples. On ne peut pas mettre la nation devant la liberté, comme l'explique Mélonio.[54] Pour lui, les formes de gouvernement sont des manières de nourrir et de renforcer les chances d'égalité et de liberté. [55]

---

[51] Bergeron, pp. 54 et 68-69.
[52] Françoise Mélonio, « Nations et nationalismes », extrait de *Tocqueville et l'esprit de la démocratie, The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville,* textes réunis par Laurence Guellec, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 2005, p. 345.
[53] Tocqueville, cité dans Bergeron, p. 39.
[54] Mélonio, pp. 341-344.
[55] Bergeron, pp. 155-159.

Néanmoins, Tocqueville craignait que la montée de l'égoïsme individuel accompagne la montée de la liberté, les hommes songeant seulement à leurs propres intérêts.[56] En plus, les tendances uniques des « patrimoines nationaux » peuvent s'uniformiser pendant que les peuples marchent vers les valeurs universelles, ce que Tocqueville déplore. Bien qu'il prévoit l'assimilation de certaines nations, il croit que l'unité nationale et l'idée de nation ne s'opposent pas nécessairement aux valeurs universelles. Sympathique aux revendications nationales si celles-ci ne menacent pas la liberté ou l'universalisme, il croit même que l'affirmation nationale peut développer l'affirmation des droits.[57] Tocqueville cherche donc des sauvegardes pour contrebalancer les effets néfastes de la liberté et encourager une solidarité parmi les citoyens.[58] Comment alors équilibrer la liberté et la nation?

Tocqueville offre comme réponse une vision d'une société politique qui encourage un patriotisme « rationnel » parmi les citoyens. Les citoyens devraient voir qu'ils peuvent profiter des avantages de la société en se soumettant à ses charges. C'est alors que le gouvernement peut agir pour le bon commun, et améliorer les chances de ses citoyens de mieux prospérer.

> Je conçois alors, écrit Tocqueville, une société où tous, regardant la loi comme leur ouvrage, l'aimerait et s'y soumettrait sans peine; où l'autorité du gouvernement est respecté comme nécessaire et non comme divine, l'amour qu'on porte au chef d'État ne serait point une passion, mais un sentiment rationnel et divin.[59]

Les lois devraient encourager les citoyens à identifier leurs intérêts avec ceux de leurs concitoyens, et les intérêts de la nation. Quand les citoyens s'adhèrent

---

[56] Tocqueville, Tome II, pp. 125-126 et 353-362.
[57] Mélonio, pp. 344-346 et 351-355.
[58] Bergeron, p. 160.
[59] Tocqueville, Tome I, p. 60. Voir aussi Mélonio, p. 349.

volontairement à la nation, ils développent l'exercice de leurs libertés politiques en s'entraidant avec leurs concitoyens, et la patrie devient le lieu de référence commun à tous. Ces revendications nationales ne s'opposent pas nécessairement aux valeurs universelles : chaque nation va adopter et manifester les libertés universelles à sa propre façon.

> Comment défendre les ambitions collectives de la nation sans nier l'universalité des droits? La solution qu'il propose, écrit Mélonio, est de faire la patrie le lieu de la liberté [...] de réclamer de leurs ressortissants une allégeance qui ne naît pas, ou pas principalement, d'une origine commune mais de l'adhésion réfléchie à un pacte politique auquel tout homme peut s'associer.[60]

Tocqueville croit-t-il que les nations jouent encore un rôle important? Selon lui, le progrès vers les valeurs universelles écarte les distinctions sociales, jusqu'au point ou le seul lieu de référence est la nation, qui remplit encore le besoin fondamental des humains d'avoir une appartenance identitaire particulière. Tocqueville récuse donc l'idée d'un monde sans nations : il croit que l'humanité est mieux servie quand chaque homme aime une patrie particulière,[61] écrivant « il n'y a au monde que le patriotisme, ou la religion, qui puisse faire marcher pendant longtemps vers un même but l'universalité des citoyens. »[62]

Le fédéralisme est idéal pour stimuler ce patriotisme et, selon Tocqueville, il offre plusieurs avantages pour les pays qui l'adoptent. La division des pouvoirs parmi deux niveaux de gouvernement peut mieux sauvegarder la liberté. Mieux, elle évite la convoitise du pouvoir. En même temps, les provinces,[63] quand elles prennent soin des

---

[60] Mélonio, p. 355.
[61] *Ibid.*, pp.346-350 et 352-355. Voir aussi Tocqueville, Tome I, pp. 162-163 et 331-332, et Tome II, pp. 131-139. Les deux paragraphes précédents résument ces sections du texte.
[62] Tocqueville, Tome I, p. 162.
[63] Dans cette section, le terme « province » est générique, utilisé pour décrire les ensembles politiques qui divisent les territoires des pays fédérés. Étant donné la diversité des noms pour ces ensembles, tels que les

affaires locales, peuvent alors stimuler un patriotisme local, qui nourrit et renforce à son tour l'esprit national. [64]

Il faut que le gouvernement central ait la capacité d'agir directement sur tous les citoyens, sans avoir besoin de toujours s'exercer à travers les provinces. Tocqueville donne l'exemple de la Suisse, ou le gouvernement fédéral était impuissant à remplir ses devoirs constitutionnels, parce qu'il n'avait pas la capacité d'agir directement sur les citoyens. Le gouvernement fédéral agissant au nom des cantons, et non pas au nom du peuple, il ne pouvait pas travailler pour le bien commun de tous les citoyens, afin de stimuler un patriotisme suisse. Il faut que le gouvernement central ait la capacité d'agir sur tous les citoyens dans des sphères de compétence clairement définies. [65]

C'est ainsi que Tocqueville insiste sur l'équilibre des forces entre le centre et les provinces. Il y a certains intérêts qui sont communs à tous les citoyens, et d'autres qui sont l'affaire de certaines parties ou régions. Bien que le gouvernement central doive influencer les citoyens directement, il ne peut pas prendre toutes les responsabilités pour lui-même. Les provinces doivent avoir une capacité d'agir aussi, et une concentration trop forte d'administration au centre nuit à un pays à long terme. [66]

Tocqueville illustre ce point en comparant le sort des empires français et britanniques en Amérique du Nord : les Britanniques ont été assez sages pour avoir donné beaucoup d'autonomie à leurs colonies. Les colonies britanniques deviennent très puissantes avec le développement de la liberté politique. La France, cependant, exigeait

---

« états » américains, les *Lander* allemands, les cantons suisses ou les provinces canadiennes, je vais simplement utiliser le mot « province » pour simplifier.

[64] Tocqueville, Tome I, pp. 235-241.

[65] Discours prononcé par Tocqueville devant l'Académie de Science politique et morale, le 15 janvier 1848, au sujet d'un livre par M. Cherbuliez, *De la démocratie en Suisse,* dans Tocqueville, *Democracy in America,* pp. 715-721.

[66] Tocqueville, Tome I, pp. 154-155 et Tome II, p. 362.

que les administrateurs coloniaux cherchent toujours l'approbation de la métropole pour leurs actions, étouffant ainsi leur esprit d'initiative. C'est ainsi que la France a perdu son empire nord-américain, pendant que l'empire britannique a prospéré pour devenir beaucoup plus fort. Tocqueville conclut : « Quand je veux juger de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors la difformité de l'objet... »[67]

Les provinces ont donc des libertés, incluant la liberté de se séparer de la fédération si elles veulent. On ne peut pas l'empêcher, et alors la question consiste à savoir si les provinces veulent rester unies.[68] Elles pourraient avoir de bonnes raisons pour retenir l'union, coopérant mutuellement pour nourrir leurs forces commerciales et militaires, chacun offrant des contributions. De la même façon, les citoyens des diverses provinces, partageant et métissant une grande partie de leurs opinions et coutumes, peuvent former une nation unie, développant le patriotisme civique déjà mentionné.[69]

Telles sont, en résumé, les idées de Tocqueville sur le fédéralisme et la nation. Ce sont ces idées, je crois, qui influencent grandement la pensée de Stéphane Dion sur les mêmes sujets, ainsi que son analyse de la politique québécoise et canadienne. À plusieurs moments, les parallèles sont particulièrement évidents : nous allons les examiner dans les sections suivantes.

2.2. Le nationalisme québécois selon Stéphane Dion

[67] Tocqueville, Tome I, p. 95. Voir aussi Bergeron, pp. 41-44 et 50.
[68] Tocqueville, Tome I, p. 488.
[69] *Ibid.*, pp. 481-497.

Stéphane Dion utilise ce qu'il appelle le « paradoxe de Tocqueville » pour comprendre le nationalisme québécois. Il répète l'essentiel de la pensée de Tocqueville ci-dessus, que toutes les nations avancent vers l'égalité et la liberté, et plus elles avancent vers cet objectif, plus elles ont tendance à s'uniformiser et à abandonner certains traits culturels. Dion ajoute aussi, à partir de Tocqueville, que cette tendance à l'uniformité fait monter le désir des peuples de retenir les traits culturels qui leur restent, ce qui attise leur nationalisme. Le Québec illustre très bien cet exemple. Dion explique comment le Québec est devenu plus semblable aux provinces canadiennes anglophones en les rattrapant dans les domaines sociaux et économiques. L'élément qui distingue le Québec est la langue française, laquelle reste comme sa seule grande distinction des autres provinces.[70]

Le nationalisme québécois est donc essentiellement né de la crainte des Québécois de l'assimilation linguistique et la perte du français, et le sentiment du rejet par le reste du pays, notamment avec l'échec de l'accord du Lac Meech.[71] Ce serait en raison de l'histoire bien particulière du Québec en Amérique du Nord, en raison de ses origines comme colonie française sur un continent anglophone, que les Québécois se tournent vers le nationalisme. Les Québécois craignent d'être noyés dans une mer anglophone et de perdre leur langue.[72] La nation, dans ce cas la collectivité franco-québécoise, est le grand point de référence et de distinction, comme Tocqueville le remarque ci-dessus.

---

[70] « Le nationalisme dans la convergence culturelle : Le Québec contemporain et le paradoxe de Tocqueville », pp. 296-302.
[71] Stéphane Dion, « Explaining Québec Nationalism », dans R. Kent Weaver (dir.), *The Collapse of Canada?*, Washington, D.C., The Brookings Institution, 1992, pp. 78-79.
[72] « Explaining Québec Nationalism », page 78.

Ce n'est pas par hasard, affirme Dion, que les réactions les plus nationalistes du Québec, comme l'élection de René Lévesque et du Parti québécois en 1976 ou encore le passage des lois sur la langue (101 et 178), viennent au moment où l'insécurité linguistique des Québécois est la plus forte. L'appui nationaliste et souverainiste chute après le passage de la loi 101, quand les Québécois se sentent plus à l'aise quant à la sécurité de leur langue au Canada. Ils ressentent donc moins le besoin de se séparer. [73]

Dans ce contexte, Dion est prêt à défendre les lois linguistiques. Il décrit la loi 101 comme étant « juste, nécessaire et compréhensible »,[74] notant néanmoins que le gouvernement québécois finance encore les institutions anglo-québécoises.[75] De l'autre côté, les politiques linguistiques du gouvernement fédéral, qui contestent les efforts provinciaux de maintenir la force de la langue française au Québec, amènent les Québécois à voir le fédéral comme un intrus venant contrer les efforts provinciaux pour la protection de la langue. Selon Dion, les Québécois appuient fortement ces aspects de la loi qui font du français la langue prédominante, mais non pas les aspects qui pourraient restreindre ou limiter les autres langues parlées au Québec. Il croit donc que les Frano-Québécois seraient à l'aise avec des modifications aidant les autres langues, à condition que le français reste la langue majoritaire de la province.[76]

À l'époque où il est universitaire, Dion critique les politiques linguistiques du gouvernement fédéral. Il avance que les politiques linguistiques fédérales en place en

---

[73] « Explaining Québec Nationalism », p. 91. Voir aussi « Le nationalisme dans la convergence culturelle », p. 305.
[74] « Explaining Québec Nationalism », pp. 118-119.
[75] Stéphane Dion, « The re-emergence of secessionism: Lessons from Québec », dans Albert Breton (dir.), *Nationalism and rationality,* New York, Cambridge University Press, 1995, p. 137.
[76] « Explaining Québec Nationalism », page 96. Voir aussi Stéphane Dion, « Il n'existe pas de disposition raciste chez la majorité francophone au Québec », *La Presse,* 23 janvier 1993, p. B3.

1982, l'année du rapatriement constitutionnel, ne répondent pas aux désirs des Québécois de vivre et de travailler dans un environnement français et francophone.[77]

> Le Canada, affirme-t-il, refuse de joindre les rangs des pays multilingues qui ont fait entrer la dimension territorial dans leur politique linguistique. Plus précisément, le gouvernement fédéral canadien persiste à ne pas prendre en considération ce fait, pourtant aveuglant, que seule l'une des deux langues officielles est menacée en raison de sa position fortement minoritaire sur le continent. Si le Canada doit périr, ce sera de cet entêtement, et non d'une trop grande diversité culturelle.[78]

On peut remarquer ici que Dion est déjà conscient de la dimension territoriale quant à la question linguistique, ce qui est essentiel plus tard pour comprendre sa pensée à la fois comme universitaire et politicien sur la place constitutionnelle du Québec. Une conclusion raisonnable est qu'il voit les craintes québécoises concernant l'assimilation, et les actions prises par un gouvernement provincial pour répondre à ces craintes, comme étant justifiables. Quand les citoyens cherchent encore des moyens de se distinguer, la nation reste comme seul point de référence. Dans ce contexte, les actions nationalistes du Québec peuvent se justifier par la nécessité linguistique et le service rendu au public, surtout si elles ne nuisent pas à la liberté individuelle.

À la manière de Tocqueville, qui accepte les revendications nationales quand elles sont compatibles avec les droits universels, Dion accepte la loi 101. Cela va à l'encontre des nombreuses critiques très sévères des lois linguistiques du Québec venant du reste du pays. Pour Dion, alors, ces revendications nationalistes sont compatibles avec les libertés universelles, parce que les institutions anglo-québécoises sont encore financées par le gouvernement provincial. Bref, selon Dion, la loi 101 est une réponse acceptable de la

---

[77] Stéphane Dion, « Will Québec secede? », *The Brookings Review,* volume 9, numéro 14, 1991, p.17. Voir aussi « Explaining Québec Nationalism », pp. 93 et 95.
[78] « Le nationalisme dans la convergence culturelle », p. 305.

part des Québécois aux besoins particuliers et uniques de leur province francophone, entourée sur un continent anglophone.

Les lois linguistiques, ainsi que d'autres incidents tels que la crise de Oka, ouvrent la porte aux accusations de racisme contre le Québec. Dion défend ardemment sa province contre ces accusations, critiquant certains Anglophones d'avoir accusé les Franco-Québécois d'être des racistes parce qu'ils voulaient protéger leur langue. Accusant ceux-ci de vouloir « noircir » la minorité québécoise, et d'éprouver encore une « intolérance séculaire » envers les Francophones, Dion demande comment ces Anglophones réagiraient si les rues de leurs villes étaient bloquées par des groupes armés, comme avec les Mohawks lorsque ces derniers ont bloqué le pont Mercier.

Le nationalisme québécois, insiste Dion, n'est pas raciste, et il affirme ne pas avoir trouvé « un seul sondage ou le nationalisme et le racisme étaient corrélés ».[79] En plus, il remarque que les souverainistes québécois sont « aussi démocratiques et tolérants que les autres Canadiens. »[80] Ceci suggère que c'est le contenu du projet souverainiste avant tout qui le dérange, pour des raisons qu'on va voir dans la quatrième section de ce chapitre.

Dion est concerné par la réception des Québécois et de leur identité francophone. Selon lui, c'est une autre raison majeure pour leur nationalisme. Quand ils sentent que leur identité francophone est rejetée, Dion croit que l'appui pour le souverainisme monte. L'échec de l'accord du Lac Meech est un bon exemple.[81] On reviendra sur l'histoire de

---

[79] « Il n'existe pas de disposition raciste chez la majorité francophone au Québec », *La Presse,* 23 janvier 1993, p. B3.
[80] Stéphane Dion et François Vaillancourt, « Le chois référendaire résumé en douze propositions fondamentales », *La Presse,* 14 octobre 1995, p. B3.
[81] Pour plus d'information sur le contenu de Meech, voir Jean-François Cardin et Claude Couture, avec la collaboration de Gratien Allaire, *Histoire du Canada : Espaces et différences,* Saint-Nicolas, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 193.

Lac Meech dans le quatrième chapitre, mais Dion remarque comment le sentiment de rejet des Québécois après l'échec de l'accord du Lac Meech était très fort et profond.[82] Pendant que le reste du Canada craint que la reconnaissance de la « société distincte » affaiblisse les droits de la Charte, le Québec a vu le rejet du Lac Meech comme étant un rejet du Québec lui-même.[83]

On pourrait conclure que Dion cherche à équilibrer les revendications nationales avec les libertés universelles, tout comme l'avait fait Tocqueville il y a un siècle et demi. Prétendant que les droits humains et individuels sont universels, n'appartenant à aucune société particulière, Dion est assez réaliste pour reconnaître que ceci doit être équilibré avec le contexte particulier de certaines populations, comme celle des Autochtones. Dion préfère que la Constitution accorde les mêmes droits et statuts légaux à tous les citoyens, mais il sait que ce propos est inacceptable chez les Autochtones. Il accepte alors l'idée de l'autogouvernance autochtone, comme elle se présente dans l'accord de Charlottetown.[84]

On voit l'influence de Tocqueville. Le penseur français affirme que les circonstances historiques de chaque peuple les amène à adopter les valeurs universelles chacun de leurs propres manières. Les valeurs et particularités d'un peuple, collectivité ou nation peuvent très bien aller avec l'universalisme.

Tout ceci indique que Dion n'est pas un grand partisan du nationalisme québécois, mais il y fait preuve d'une certaine empathie pour ce nationalisme. Pour Dion, la position unique du Québec en Amérique du Nord fait que la majorité des

---

[82] « Explaining Québec Nationalism », p. 111.
[83] Stéphane Dion, « La société distincte et l'Accord de Charlottetown », *Le Devoir*, 2 octobre 1992, p. B1.
[84] Stéphane Dion, « FACE À FACE : L'accord du Charlottetown et la question autochtone », *Le Devoir*, vendredi 23 octobre 1992, p. B1.

Québécois veut vivre dans un environnement francophone, mais ne désire pas nécessairement nuire aux libertés des minorités linguistiques.

Toutefois, bien qu'il soit prêt à défendre le Québec contre ses critiques, et accepte certaines revendications constitutionnelles venant de sa province, Stéphane Dion n'admet pas tout. Car s'il accepte l'accord du Lac Meech, il n'appuie pas d'autres revendications constitutionnelles, telles que le rapport Allaire. En fait, il le critique très sévèrement.

2.3. Contre le rapport Allaire : la question de l'asymétrie

Au début des années 1990, après l'échec de l'accord du Lac Meech, le gouvernement du Québec, mené par le Premier ministre libéral Robert Bourassa, établit le Comité Allaire, qui produit un rapport sur l'avenir constitutionnel du Québec. Le rapport recommande le retrait du gouvernement fédéral de dizaines de sphères de compétences constitutionnelles, les laissant sous le contrôle exclusif du Québec. Selon le politologue Peter Russell, les recommandations du rapport sont très proches des positions de souveraineté-association énoncées par le Parti québécois au référendum de 1980. Le rapport Allaire offre seulement des propos très vagues quant à la place que le reste du pays et le gouvernement fédéral aurait sous ces recommandations constitutionnelles.[85]

Dion est très critique du rapport Allaire, et il se demande pourquoi le Québec doit avoir la compétence exclusive dans certaines sphères telles que l'environnement et l'agriculture. Il croit que la réponse du rapport Allaire, que le Québec est culturellement distinct, impose une abstraction symbolique qui remplace le débat rationnel de si le retrait

---

[85] Peter Russell, *Constitutional Odyssey : Can Canadians Become a Sovereign People?*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, pp. 159-161.

du gouvernement fédéral apporte des avantages concrets pour le Québec. Dion cite un des membres du comité qui a rédigé le rapport, qui dit « on y allait d'instinct » en ne délibérant l'orientation de telle ou telle compétence que pendant quelques minutes.[86]

Le rapport Allaire fait partie d'une obsession constitutionnelle plus grande qui préoccupe le Québec et le Canada au moment où il a été rédigé. L'échec de Meech déclenche une nouvelle série de conférences constitutionnelles qui culminent avec l'accord de Charlottetown en 1992. Dion croit qu'il y a trop d'emphase mise à cette époque sur ce qu'il appelle l'abstraction symbolique.

Pour lui, l'obsession constitutionnelle n'a fait qu'envenimer les relations entre les Québécois et autres Canadiens, donnant l'appui au souverainisme. Les abstractions symboliques, comme la liste des pouvoirs qui devraient être sous le contrôle exclusif du gouvernement québécois dans le rapport Allaire, amènent des luttes entre les partis pour gagner le plus de concessions possibles, c'est-à-dire des « gains » qui ignorent les conséquences pratiques pour les citoyens.[87] Selon Dion, ceux qui mettent l'accent sur l'asymétrie et la répartition des pouvoirs n'examinent pas les conséquences pratiques pour la qualité des services fournis aux citoyens. Le discours est trop centré sur le symbolisme « identitaire » et nationaliste.[88] Il est « bien possible » que le Québec ait besoin de plus de pouvoirs dont les autres provinces ne disposent pas, mais un tel objectif

---

[86] Stéphane Dion, « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », *La Presse,* 7 et le 8 février 1995, p. B3 dans les deux instances, citant Jean-François Lisée dans l'article du 7 février. Voir aussi Stéphane Dion, « Le fédéralisme fortement asymétrique, Improbable et indésirable », *Options politiques,* volume 15, numéro 9, novembre 1994, pp. 9-14, et « La société distincte et l'Accord de Charlottetown », *Le Devoir,* 2 octobre 1992, p. B1.

[87] Stéphane Dion, « L'obsession a assez sévi », *Options politiques,* volume 14, numéro 3, avril 1993, p. 4.

[88] « L'obsession a assez sévi », p. 4.

doit être poursuivi grâce à une discussion et stratégie pragmatique, plutôt que de sombrer dans l'obsession constitutionnelle.[89]

Pour Dion, la qualité du service rendu aux citoyens devrait plutôt déterminer quel gouvernement dispose de quelle compétence : le Québec ne gère pas nécessairement mieux certaines sphères qu'Ottawa.[90] En fait, Dion note que les Québécois ont souvent de la difficulté quand on leur demande exactement quelles compétences ou un retrait fédéral serviraient mieux leurs intérêts.[91] Une trop grande asymétrie dans la répartition des pouvoirs diminue la présence québécoise à Ottawa. Pire encore, elle envenime les relations entre les Québécois et les autres Canadiens.[92]

On peut voir ici pourquoi Dion commence à être vu comme un défenseur ardent du fédéralisme canadien. Sa critique vigoureuse des revendications québécoises a sans doute joué un rôle dans sa perception publique d'un fédéraliste convaincu. S'il s'oppose aux revendications constitutionnelles, c'est qu'il est en fait plutôt pragmatique, préférant des ententes et changements évolutifs dans la Constitution et la politique, qui sont basés sur la nécessité. On peut effectuer plusieurs réformes politiques sans toucher à la Constitution. Par exemple, on pourrait éliminer les barrières aux échanges interprovinciaux.[93] La politique évolue déjà, puisque Québec et Ottawa ont négocié plusieurs ententes intergouvernementales depuis 1960.[94]

L'influence de Tocqueville se manifeste ici non seulement dans la pensée de Dion sur la division des pouvoirs, mais aussi sur la nécessité de faire des modifications et des

---

[89] Stéphane Dion, « L'autonomie du Québec est considérable », *Le Devoir,* 3 mars 1995, p. A9.
[90] « Explaining Québec Nationalism », page 118. Voir aussi Stéphane Dion, « FACE À FACE : L'accord du Charlottetown et le partage des pouvoirs », *Le Devoir,* 16 octobre 1992, p. B1.
[91] Stéphane Dion, « Le Canada, malade de politique symbolique », *La Presse,* 26 février 1992, p. B3.
[92] « Le fédéralisme fortement asymétrique : Improbable et indésirable », pp. 11-13.
[93] « L'obsession a assez sévi », p. 5.
[94] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », *La Presse,* le 7 février 1995, p. B3.

adaptations graduelles selon les circonstances du moment. Tocqueville écrit comment les premiers Américains ont adapté les traditions de leur ancienne patrie britannique selon la nécessité, Ottawa et Québec faisant la même chose avec leurs divers accords. Cette tradition contribue au développement du fédéralisme, évitant l'abandon sans considération des anciennes institutions, ce qui dérangeait grandement Tocqueville.[95] Cette coopération intergouvernementale fait fonctionner le Canada, pendant que les luttes constitutionnelles sans fin amènent simplement un sentiment de rejet parmi les Québécois et les autres Canadiens.[96]

Ces ententes, et la pression québécoise pour la décentralisation politique, ont été une des grandes forces du Parti libéral du Québec selon Stéphane Dion. Les libéraux agissaient pour des raisons pragmatiques et concrètes, et non pour le symbolisme abstrait.[97] En fait, la position de Dion sur ces pressions révèle un élément central dans sa pensée sur le fédéralisme et sur la contribution que le Québec fait au fonctionnement du Canada. Les pressions québécoises pour la décentralisation sont nécessaires pour faire fonctionner un pays si vaste et diversifié. Cette tendance est contrebalancée par le désir général de plusieurs autres Canadiens d'avoir un gouvernement central qui peut encore agir, ce qui évite que la décentralisation entraîne la balkanisation.[98]

Selon Dion, le Québec aide à maintenir l'équilibre nécessaire entre les deux niveaux de gouvernement. S'il s'oppose au rapport Allaire, c'est aussi parce que le Rapport débarrasse le Canada du Québec. On a déjà vu que Dion « accepte » le nationalisme québécois, mais il défend aussi l'idée qu'il « est temps de rappeler aux

---

[95] Tocqueville, Tome I, pp. 64-65 et Tome II, p. 316.
[96] « The re-emergence of secessionism: Lessons from Québec, », pp. 135-137.
[97] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », *La Presse,* le 7 février 1995, p. B3.
[98] « Le fédéralisme fortement asymétrique : Improbable et indésirable », p. 13.

Québécois que Ottawa est aussi leur gouvernement. »[99] Pour lui, le rapport Allaire semble suggérer que le seul gouvernement des Québécois est celui à Québec, Ottawa agissant seulement pour la péréquation. Il attaque cette idée comme étant du « crypto-souverainisme »,[100] où le Québec serait, à toutes fins pratiques, souverain.

Dion croit qu'une présence fédérale dans les champs de la communication, l'environnement ou la culture peut être avantageuse pour le Québec.[101] En fait, Dion semble vouloir équilibrer les présences des deux gouvernements dans la vie des Québécois. Quand on voit qu'il peut accepter les mesures nationalistes du gouvernement provincial, il est raisonnable de conclure qu'il reconnaît encore la nécessité du gouvernement québécois d'agir dans certains champs. Le rapport Allaire diverge trop loin du fédéralisme canadien comme il existe déjà.

Quelle est, alors, la place constitutionnelle du Québec au sein du Canada, selon Dion? En fait, ses propres positions constitutionnelles sont révélatrices : critiquant le rapport Allaire qui va trop loin dans l'asymétrie pour le Québec, il appuie une certaine asymétrie plus modérée entre le Québec et le reste du Canada. Dion accepte l'asymétrie quand elle peut être justifiée par un besoin particulier et répondre au désir spécifique des citoyens de maintenir leur caractère francophone. L'asymétrie répond à la dimension territoriale et au rapport de force inégal entre les langues officielles au Canada.

Dion recommande que seul le gouvernement du Québec ait un pouvoir supplémentaire sur la langue, puisque c'est seulement le français qui est en danger au Canada. Le Québec devrait aussi avoir un droit de veto constitutionnel, le contrôle

---

[99] « FACE À FACE : L'accord du Charlottetown et le partage des pouvoirs », *Le Devoir,* 16 octobre 1992, p. B1.
[100] Stéphane Dion, cité dans Robert Bourassa, *Gouverner le Québec,* Montréal, Fides, 1995, p. 277.
[101] Stéphane Dion., « Le camp du OUI mène une stratégie trop défensive », *La Presse,* 23 septembre 1992, p. B3.

supplémentaire sur l'immigration qu'il possède déjà en pratique, et le devoir constitutionnel de protéger le caractère français de sa « société distincte ». La minorité anglo-québécoise est déjà bien protégée par les lois linguistiques et la Charte des droits québécoise.[102]

Il offre aussi d'autres idées possibles : un rôle possible pour le Québec de nommer les juges à la Cour suprême, l'encadrement du pouvoir de dépenser du fédéral, la précision de la « société distincte » pour protéger la loi 101, en bref « l'ensemble des garde-fous » retrouvé dans l'accord du Lac Meech.[103] En fait, on peut noter comment Dion appuie l'accord du Lac Meech, croyant qu'il apportait des « amendements utiles », au fédéralisme canadien « tel qu'on le connaît. »[104]

Comme universitaire, Dion n'est pas trop enthousiaste pour une clause de la « société distincte », la signification duquel peut être très obscure. Néanmoins, elle peut se révéler très utile si elle est une clause *interprétative* qui spécifie le devoir du gouvernement québécois de protéger et maintenir la spécificité francophone du Québec. De cette façon, en instruisant les juges dans leur interprétation de la Charte des droits en ce qui concerne le Québec, la loi 101 et les autres protections linguistiques seraient protégées de manière qui respecte les droits de la minorité anglophone, et qui réponde à l'insécurité linguistique des Franco-Québécois.[105]

Tocqueville manifeste une même compréhension dans sa discussion du cas de la Suisse, lorsqu'il affirme qu'un des grands défauts de la Constitution fédérale de ce pays était que les pouvoirs et limites des niveaux de gouvernement ne sont pas clairement

---

[102] « Explaining Québec Nationalism », pp. 120-121.
[103] « Le Canada malade de la politique symbolique », *La Presse,* 26 février 1992, p. B3.
[104] Stéphane Dion, cité dans Bourassa, pp. 270-272.
[105] « Le Canada, malade de symbolisme politique » *La Presse,* 26 février 1992, p. B3. Voir aussi « La société distincte et l'accord du Charlottetown », *Le Devoir,* 2 octobre 1992, p. B1. .

définis.[106] Le parallèle entre les situations canadienne et suisse est que, dans les deux cas, les devoirs constitutionnels des deux niveaux de gouvernement étaient obscurs. Dion et Tocqueville recommandent tous deux la clarté constitutionnelle comme solution au problème, ce qui indique l'influence du deuxième sur le premier.

L'appui de Dion pour l'accord du Lac Meech et pour une certaine asymétrie ainsi que son opposition au rapport Allaire pourraient sembler à première vue être contradictoires. En fait, ils ne le sont pas, révélant plutôt un aspect important de sa pensée. Dion appuie les amendements constitutionnels comme Meech qui selon lui répondent à la nécessité de faire évoluer le système politique en place, question de répondre aux nouvelles circonstances sociales qui pourraient apparaître. Mais, le rapport Allaire recommande une dévolution radicale qui va trop loin.

2.4. La défense du Canada

L'idée centrale guidant Dion, dans sa défense du Canada, est celle de la lutte contre la confusion. Celle-ci règne, selon lui, parmi les électeurs et les gouvernements au début des années 1990. Et il en rend responsable autant les fédéralistes du Parti libéral provincial que les souverainistes. Pour lui, les Libéraux utilisent la menace de la sécession pour extraire plus de concessions du reste du pays. Ce faisant, ils en sont venus « à flirter avec le souverainisme ».

Voilà qui sème énormément de confusion parmi les fédéralistes québécois et l'électorat de la province en général, jusqu'au moment ou « plus de 40% des partisans de la souveraineté pensent qu'un Québec souverain ferait toujours parti du Canada. » En

[106] Tocqueville, *Democracy in America,* page 718.

1992, parmi les 46% des souverainistes québécois, un sur cinq pensent selon Dion qu'ils envoieraient encore des députés à Ottawa. Pire encore, la stratégie libérale d'utiliser le menace souverainiste empire le problème : le reste du Canada va refuser, et les péquistes gagnent de la crédibilité. Les souverainistes reçoivent donc ce qu'ils veulent : un affrontement entre l'indépendance et le « statut quo » constitutionnel. [107]

Dion a énoncé ses critiques du rapport Allaire et de la politique linguistique fédérale de 1982 au début des années 1990, quand les Libéraux étaient encore au pouvoir au Québec. Le contexte, à cette époque, était encore celui de la réforme constitutionnelle. Après le retour au pouvoir du Parti québécois en 1994, le contexte change et la discussion s'oriente davantage sur la souveraineté. Bien que les idées de Dion sur la politique fédérale et la spécificité du Québec n'ont pas changé, il met l'emphase sur la critique des souverainistes.

Critiquant Jacques Parizeau au sujet de son projet de consultations préréférendaires, Dion croit qu'un biais peut émerger de ces consultations, étant donné qu'elles ont à faire avec les modalités, ou formes particulières de la souveraineté, plutôt que ses avantages ou inconvénients. Les fédéralistes qui participeraient à ces consultations deviennent en effet des perturbateurs qui ne peuvent pas participer pleinement aux discussions.[108]

Dion critique aussi l'idée, avancée par Lucien Bouchard, que le Québec souffre de discrimination dans les dépenses fédérales concernant la création d'emploi. Reprochant à Bouchard d'exploiter les ressentiments minoritaires, Dion avance que le Québec reçoit sa

---

[107] Stéphane Dion, « Les dés sont maintenant jetés », *Le Devoir,* samedi 24 octobre 1992, p. A8. Voir aussi « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », 7 février, et Stéphane Dion, « En quoi l'entente du 22 août va-t-elle enfin rallier la majorité des Québécois », *La Presse,* 31 août 1992, p. B3.

[108] Stéphane Dion, « Les deux failles de la consultation pré-référendaire de Jacques Parizeau », *La Presse,* 16 décembre 1994, p. B3.

juste part dans les dépenses fédérales. À ses yeux, les bloquistes n'offrent rien en assiégeant à Ottawa et ils devraient démissionner si le référendum échoue.[109]

L'élément essentiel ici, dans la pensée de Dion, est la clarté. Dion vise à corriger ce qu'il voit comme les fausses perceptions et incohérences dans le souverainisme québécois de 1995. C'est pourquoi il s'oppose au projet souverainiste : il le considère incohérent et mal fondé. Ne croyant pas que le fédéralisme canadien soit surcentralisé, Dion pense que le Québec dispose « du second palier du gouvernement le plus puissant dans l'OCDE. » [110] La Confédération est aussi décentralisée sur le plan financier, puisque ce sont les provinces, et non le gouvernement fédéral, qui dépensent la plus grande portion de l'argent gouvernementale dans les années 1990.[111]

En grande partie, les énoncés de Dion sont confirmés par le politologue Ronald Watts, expert en fédéralisme comparé. Watts note que la Constitution canadienne met beaucoup plus d'emphase sur une distribution de pouvoirs exclusifs à chaque niveau de gouvernement, comparé aux autres fédérations qui partagent plusieurs compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements constituants.[112] Comme Watts l'écrit :

> The degree to which Canadian practice and proposals for reform rely less on conditional transfers and provide more protection for provincial autonomy thus would appear to recognize the particular character of the distribution of legislative powers in Canada and the generally greater powers of the Canadian provinces than the constituent units in other federations.[113]

---

[109] Stéphane Dion, « Les députés du Bloc devraient s'engager à démissionner si le projet péquiste échoue », *La Presse,* 18 septembre 1993, p. B3.
[110] « L'autonomie du Québec est considérable », *Le Devoir,* 3 mars 1995, p. A9.
[111] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », 7 février 1995.
[112] Ronald Watts, *Comparing Federal Systems : Second Edition*, Kingston, Ontario, Queen's University Institute of Intergovernmental Relations, School of Policy Studies, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 51.
[113] Ronald L. Watts, *The Spending Power in Federal Systems: A Comparative Study*, Kingston, Ontario: Queen's University Institute of Intergovernmental Relations, School of Policy Studies, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 65.

Les provinces canadiennes ont une très grande autonomie dans plusieurs champs, tels que les pouvoirs de taxation, le droit civil, et l'éducation. Une analyse comparative montre que dans plusieurs instances, les provinces des autres fédérations ont des pouvoirs dans des champs fédéraux, mais souvent ces pouvoirs sont concurrentiels, avec le gouvernement fédéral qui reste dominant ou peut prédominer. Ceci diffère de l'expérience canadienne, qui offre beaucoup plus d'autonomie pour les provinces dans les sphères concurrentielles, ou qui n'exige pas que le gouvernement fédéral doive prédominer.[114]

En plus, bien que le fédéralisme canadien soit plus centralisé que d'autres fédérations dans des sphères telles que la langue, la politique sociale, et l'assurance-emploi, les provinces canadiennes disposent d'une autonomie fiscale bien plus grande que les provinces des autres fédérations, sauf les cantons suisses : les provinces canadiennes sont beaucoup moins dépendantes que les provinces des autres fédérations pour les transferts du gouvernement fédéral, avec le gouvernement fédéral canadien attachant biens moins de conditions sur les transferts que les gouvernements centraux d'autres pays comme les Etats-Unis ou l'Espagne.

Dans ces deux pays, le pourcentage des revenus provinciaux qui venaient des transferts fédéraux était, en 1994, 29,6 % et 77,58 %, respectivement, et le pourcentage des transferts fédéraux qui étaient conditionnels pour le gouvernement fédéral étaient en 1996 100 % et 23,5 %, respectivement. Au Canada, les données comparatives sont seulement 19,79 % en 1993 et 4,3 % en 1996, respectivement, si on considère comme Watts que plusieurs des programmes déjà établies au Canada peuvent tout au plus être

[114] *Comparing Federal Systems,* Second Edition, pp. 76 et 126-129.

considérés comme semi-conditionnels. Le Canada reconnaît donc l'autonomie provinciale.[115]

Selon Watts, les provinces canadiennes sont beaucoup moins dépendantes des transferts de péréquation du gouvernement fédéral que ne le sont les états américains ou les communautés autonomes espagnoles. Ceci semble confirmer les propos de Dion quand il dit que les provinces canadiennes ont une très grande autonomie politique et fiscale. En somme, les données de Watts paraissent corroborer les propos de Dion.

Dion insiste sur l'idée que le souverainisme, étant donné la nature quasi-irréversible de son projet, ne peut pas être entrepris avec une majorité simple.[116] Si seulement une petite majorité donne son appui au souverainisme, Dion croit que le vote « pourrait bien glisser en deçà du seuil majoritaire » si les négociations post-référendaires entre le Québec et le reste du Canada se trouvent à être trop longues et pénibles.[117] Surtout, Dion cite un sondage montrant que l'appui tombe à 28 % quand les Québécois deviennent conscient qu'ils vont perdre leur citoyenneté et le passeport canadiens.[118] Il soulève également la question extrêmement épineuse de ce qui va arriver avec les Autochtones du Québec si la province décide de se séparer du Canada.

Tocqueville trouvait injuste l'idée qu'une majorité ait le droit de faire ce qu'elle veut, sans égard aux droits des minorités. Citant le président et Père fondateur américain James Madison, Tocqueville dit que si un État se séparait de l'Union, la tyrannie des

---

[115] *Comparing Federal Systems,* pp. 46-49 et 76-77. Voir aussi *The Spending Power in Federal Systems,* p. 65.
[116] Stéphane Dion, « Rester dans le Canada », *La Presse,* 21 septembre 1995, p. B3.
[117] Stéphane Dion, « Il faut débattre de l'après-référendum dès la présente campagne électorale », *La Presse,* 27 août 1994, p. B3.
[118] « Rester dans le Canada », *La Presse,* 21 septembre 1995, p. B3.

majorités rendrait incertain l'exercice des droits des minorités dans l'État, ce qui amène des questions difficiles pour des tentatives de sécession.[119]

À la manière de Tocqueville, Dion rappelle qu'il faut prendre en considération les droits des minorités anglophones et autochtones du Québec, ainsi que ceux des Francophones qui se considèrent encore comme des Canadiens malgré les résultats du référendum, ce qui risquent tous d'empêcher la reconnaissance internationale du Québec.[120] Il insiste sur le fait :

> ...qu'une majorité n'a pas le droit de priver une minorité de ses droits constitutionnels ; que si le territoire du Canada peut être partagé, celui du Québec aussi ; que si les Québécois forment un peuple, il en va de même pour les Canadiens et les Autochtones ; et qu'il est immoral de s'accorder un droit, celui de faire sécession, et de le refuser à ceux qui pourraient l'utiliser contre nous.[121]

Si les Franco-Québécois ont le droit de sécession de faire la sécession, les Autochtones l'ont aussi. Ceci veut dire pour le territoire québécois :

> Touchant l'intégrité du territoire du Québec en cas de sécession, vous devrez dire aux Québécois la vérité, à savoir que le droit international ne leur donne aucune garantie en ce sens, puisqu'il ne reconnaît le droit à la sécession qu'aux peuples coloniaux ou asservis, comme cela est d'ailleurs confirmé dans le fameux rapport des cinq experts qui ont témoigné devant la commission Bélanger-Campeau, rapport que Monsieur Parizeau cite toujours incorrectement.
>
> Autrement dit, si le territoire du Canada devait être partagé en dépit de l'intégrité territoriale que lui garantit le droit international, le territoire du Québec aussi pourrait être partagé.[122]

Les avertissements de Dion pourraient bien devenir la réalité si le Québec décide de devenir souverain. Les peuples autochtones ont tenu leurs propres référendums

---

[119] Tocqueville, Tome I, pp. 359-360.
[120] « Il faut débattre de l'après-référendum dès la présente campagne électorale », *La Presse,* 27 août 1994, p. B3.
[121] « Rester dans le Canada », *La Presse,* 21 septembre 1995, p. B3.
[122] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », *La Presse,* le 8 février 1995, p. B3.

quelques jours avant le référendum québécois de 1995. Les Cris ont voté contre la proposition du gouvernement péquiste par une marge de 96%, les Inuit par une marge de 95%, et même les Montagnais francophones ont voté contre avec une marge de 99%.[123]

On peut remarquer aussi que Dion n'attaque pas les souverainistes comme étant racistes et ne critique pas le nationalisme québécois comme tel. Il faut rappeler que Dion peut accepter une certaine asymétrie, et il reste toujours conscient de la dimension territoriale des revendications québécoises. Dion prend une position forte contre le souverainisme québécois, mais non pas le nationalisme comme tel. Il reste conscient des préoccupations identitaires des Québécois, les défendant en même temps qu'il défend la présence canadienne.

Dion croit alors que le Canada est très décentralisé, et que les Anglophones peuvent accepter une décentralisation raisonnable. Il prétend en plus que le pays est classé très bien parmi les autres pays du monde, les Québécois contribuent grandement à son développement, et peuvent être fière des réussites du pays.[124] Il remarque aussi que le Québec ne souffre pas de discrimination quant aux dépenses des fonds fédéraux, et offre plus de pouvoirs et d'argent aux provinces que d'autres fédérations.[125]

Enfin, on mentionnera que, en ce qui concerne le rapatriement constitutionnel de 1982, Dion n'aime pas comment il a été mis en place. Mais, il demande notamment au Parti libéral du Québec de le juger à son mérite. Il note que la Charte des droits a été bien accueilli au Québec comme dans le reste du Canada. Si la Constitution peut être améliorée, il n'y a rien dans la manière actuelle dont fonctionne le Canada qui justifie la

---

[123] Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity,* Toronto, Oxford University Press, 1996, p. 231.
[124] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », 8 février 1995.
[125] « L'autonomie du Québec est considérable », *Le Devoir,* 3 mars 1995, p. A9. Voir aussi, « Le choix référendaire résumé en douze propositions fondamentales », *La Presse,* 14 octobre 1995, p. B3.

séparation en 1995.[126] Ceci est, d'une façon, une défense très importante du fédéralisme : contextuellement, à peu près tous les intellectuels au Québec, tant fédéraliste que souverainiste, ont amèrement dénoncé la manière dont Trudeau a rapatrié la Constitution en 1982.

On peut voir, alors, en fin de compte, que Dion essaie d'équilibrer les identités canadienne et québécoise. Il s'oppose au nationalisme québécois seulement quand il exclut l'identité canadienne. Pour lui, le problème des Québécois n'a pas à faire avec la distribution des pouvoirs, mais le manque de reconnaissance du reste du Canada. On peut voir pourquoi il appuie aussi le fédéralisme : les gouvernements multiples sont nécessaires pour représenter des identités multiples, chacun prenant soin des compétences et des actions dans ces domaines respectifs. L'équilibre des pouvoirs, ainsi que les revendications nationales et les libertés universelles, sont toujours présents à son esprit.

On peut voir pourquoi Dion est perçu comme un fédéraliste de la ligne dure, notamment avec sa critique du souverainisme.[127] Pourtant, Dion n'a jamais dit qu'il fallait « faire souffrir » le Québec si le « Oui » gagnait : il prétendait plutôt que s'il y a des difficultés économiques au Québec après une victoire du « Oui », l'appui pour la sécession québécois pourrait tomber.[128] En plus, il importe de rappeler que ce n'est pas le nationalisme et les revendications nationalistes en général que Dion critique, mais plutôt les actions souverainistes ou « crypto-souverainistes », comme le rapport Allaire. À l'aise avec la loi 101, il peut s'accorder avec certains aspects du nationalisme

---

[126] « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », 8 février 1995.
[127] Par exemple, par les journalistes québécois qui le reprochent si sévèrement lors de son entrée à la politique fédérale, basées sur leurs observations de ses actions pendant le référendum. On peut voir aussi une perspective anglophone dans Jeffrey Simpson, *Faultlines: Struggling for a Canadian Vision,* Toronto, HarperCollins Publishers, Ltd, pp. 346-350.
[128] Diebel, p.85.

québécois. Mais, il essaie de rappeler aux Québécois les dangers imprévus du souverainisme, tout en critiquant sévèrement les revendications constitutionnelles qu'il considère comme étant trop radicale et allant trop loin.

Un aspect de sa pensée qui semble avoir été largement ignoré par les médias québécois, c'est qu'il énonce aussi une sorte de « plan A » (je reviendrai plus loin sur ce que sont les plans « A » et « B »). Il offre des propositions constitutionnelles pour rendre le Canada plus attirant aux Québécois, défendant certains aspects du nationalisme québécois contre les accusations de racisme, et essayer de rappeler aux Québécois des avantages de la Confédération. Ce qui frappe, c'est sa défense du fédéralisme et sa critique du souverainisme, et non pas sa « défense » du nationalisme québécois. Dans un nouveau contexte, le politicien va-t-il contredire l'universitaire?

III. STÉPHANE DION : L'INTELLECTUEL EN POLITIQUE (1996-2006)

À titre de ministre des Affaires intergouvernementales, Dion poursuit la lutte intellectuelle menée contre les souverainistes québécois. Ses actes les plus connus à cet égard sont une série de lettres ouvertes qu'il envoie aux chefs péquistes encore au pouvoir au Québec, ainsi que la fameuse Loi sur la clarté référendaire. Ces actions, manifestations du « plan B », font partie d'une stratégie d'unité nationale. Toutefois, Dion s'engage aussi dans un « plan A », entreprenant des réformes politiques et constitutionnelles qui visent à montrer aux Québécois les avantages du fédéralisme. Il essaie notamment d'illustrer l'idée que le système fédéral peut être modifié pour répondre aux besoins de la population et ainsi convenir aux revendications identitaires des Québécois.

En analysant la pensée de Dion sur les dangers de la sécession, le fédéralisme canadien et les avantages de l'unité, le nationalisme et la place du Québec, on va voir comment Dion continue d'insister sur la clarté et l'équilibre des identités et des pouvoirs. Les plans A et B sont en fait, comme on va le voir, deux aspects d'une même stratégie qui consiste à montrer aux Québécois qu'ils sont mieux servis en restant au sein du Canada. Pour lui, les identités plurielles sont à célébrer, et elles peuvent être mises ensemble pour former une plus grande communauté politique où tous les groupes travaillent pour le bien commun. En plus, on va voir comment, à la manière de Tocqueville, Dion essaie de stimuler un « patriotisme rationnel » chez les Québécois et les autres Canadiens. Il continue de défendre et d'appuyer certaines revendications de sa

province, ironiquement contre des critiques ne croyant pas qu'il soit assez ferme contre le Québec.

Comme on l'a remarqué dans le premier chapitre, les circonstances dans lesquelles un intellectuel doit travailler sont bien différentes de celles d'un politicien. Dion doit alors modifier le contenu de ses discours et écrits. Ainsi, la majorité des idées politiques de Dion sont en continuité avec ses idées d'universitaire, mais il doit maintenant s'engager dans une stratégie politique pour les mettre en pratique, tout en restant conscient à la fois des attentes et désirs des Québécois ainsi que de celles des Canadiens hors Québec.

3.1. La continuité : les dangers de la sécession

Dans le contexte politique de 1996, Dion reprend la défense du fédéralisme, et ici on voit une grande continuité entre sa pensée intellectuelle et son discours politique. Il continue de critiquer un projet souverainiste qu'il considère obscur et mal fondé, insistant sur l'idée que la « souveraineté-association » ou « souveraineté avec offre de partenariat économique et politique » risquent facilement d'être mal interprétés.[129] Les électeurs québécois sont encore confus quant à ces concepts, mais, selon Dion, ce n'est pas de leur faute : la confusion ne naît pas d'un manque d'intelligence parmi les électeurs, mais de la stratégie souverainiste.[130]

Dion avertit que la confusion pourrait avoir des conséquences sérieuses, risquant de diviser les Québécois sur les lignes ethnolinguisitiques, si on leur demande de

[129] Lettre de Dion à Lucien Bouchard, 25 août 1998, dans *Le pari de la franchise,* p. 262.
[130] Discours prononcé par Dion devant le Conseil américain des études québécoises à Québec, 19 octobre 1996, dans *Straight Talk,* p. 16.

renoncer au Canada. Croyant qu'il est dangereux de dire que le Québec est indivisible avec seulement un peuple, Dion écrit au ministre péquiste Jacques Brassard :

> Vous dites que le territoire du Québec est indivisible parce qu'il est habité par un seul peuple. On peut soutenir qu'il y a un seul peuple au Québec, comme on peut en voir plusieurs ou ne trouver qu'un seul peuple au Canada. Mieux vaut rejeter les définitions exclusives de nous-mêmes et voir dans notre pluri-identité une richesse collective incomparable. On doit surtout se rappeler qu'il est toujours dangereux d'accorder aux représentations collectives que l'on se donne, telles les notions de « peuple » et « nation », plus d'importance...morale qu'aux citoyens en chair et os.[131]

Toutefois, la sécession pourrait diviser le Québec non seulement sur les clivages linguistiques, mais aussi territoriaux. Dion soulève encore la question épineuse de la division territoriale du Québec en cas de sécession. Il continue la tactique qui consiste à retourner les citations des souverainistes contre eux en reprenant les paroles de Daniel Turp et de Gilles Duceppe lorsque ces derniers prétendent que la question des territoires autochtones pourrait être soumise à un tribunal international. Dans ce cas, on ne pourrait pas prévoir que les frontières du Québec resteraient les mêmes, puisque, comme Dion l'affirme à Lucien Bouchard, il « ...n'est pas un paragraphe, pas une ligne dans le droit international qui protège le territoire du Québec mais pas celui du Canada. »[132]

L'influence de Tocqueville se manifeste ici quand Dion récuse le nationalisme exclusif de la même façon que l'a fait Tocqueville. Si le penseur français a écrit sur la nécessité d'unir les citoyens par l'exercice de leurs libertés en cause commune, Dion croit que les souverainistes font l'opposé, leur projet risquant de diviser profondément la société québécoise. En parlant de la partition possible du Québec, ainsi que du danger de diviser le Québec sur les lignes ethnolinguistiques, Dion rappelle aussi les avertissements

---

[131] Lettre de Dion à Jacques Brassard, 19 novembre 1997, dans *Le pari de la franchise,* pp. 227-228.
[132] Lettre de Dion à Lucien Bouchard, 11 août 1997, extrait de *Le pari de la franchise,* pp. 205-206.

de Tocqueville sur l'exercice des droits dans une province voulant quitter une fédération et que les libertés doivent toujours avoir priorité sur la nation.

Citant la décision de la Cour Suprême sur la légalité de la sécession, laquelle affirme la nécessité d'une volonté claire du peuple québécois et une modification constitutionnelle pour la réaliser,[133] Dion insiste alors sur la nécessité de l'intervention fédérale pour effectuer la sécession québécoise s'il y a lieu. Pour répondre à ce besoin, Dion fait passer la Loi sur la clarté référendaire en 2000. Cette loi établie plusieurs conditions pour une province voulant faire la sécession, notamment le besoin de l'approbation fédérale pour voir si les questions et majorités référendaires sont suffisamment claires et grandes, et la nécessité de prendre les droits des minorités, des Autochtones, et les changements de frontières provinciales, en considération.[134]

Comme on peut s'y attendre, les souverainistes québécois ont sévèrement condamné la Loi sur la clarté, ce qui amène Dion à être vu comme un partisan de la ligne dure et du plan « B. »[135] Il est souvent fait référence au « plan A » et au « plan B ». Ces plans sont définis comme des éléments de la stratégie du gouvernement fédéral pour répondre au souverainisme québécois. Ces plans sont les deux aspects d'une même stratégie. Le nom de « plan » n'est pas un terme strictement académique ou de science

---

[133] Discours de Dion sur une motion de l'Opposition à la Chambre des communes, le 16 mai 1996, et lettre de Stéphane Dion à Lucien Bouchard, le 11 août 1997, tous deux extraits de *Le pari de la franchise,* pp. 201-202 et 205. Voir aussi Stéphane Dion, « Nationalisme et démocratie : L'avenir des systèmes décentralisés », discours prononcé par Dion en Madrid, Espagne, le 21 novembre 2003, texte tiré du portail du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&Page=pressroom&Sub=speeches&Doc=20031121_f.htm, et aussi Stéphane Dion « Unilateral Secession : A Turning Point in Canadian History », dans Ronald Benier et Wayne Norman (dir.), *Canadian Political Philosophy : Contemporary Reflections,* Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2001, pp. 311-317.

[134] Russell, p. 245-246.

[135] Jean-François Lisée, « J'accuse Stéphane Dion », *L'actualité,* février 2007, pp. 28-30. Voir aussi Raymond Giroux, « Stéphane Dion claque encore la porte », *Le Soleil,* 28 octobre 2000, p. A1, et Josée Legault, « Adieu Stéphane, I'll miss our debates », *The Montreal Gazette,* 19 décembre 2003, p. A23.

sociale : néanmoins, il apparaît assez souvent dans les écrits et les discussions concernant Dion et le fédéralisme canadien pour être ici utilisée.[136]

Chantal Hébert appelle le « plan A » la « carotte » et le « plan B » le « bâton »[137] de la stratégie fédérale. Chaque plan comporte deux aspects. Le « plan A » essaie premièrement de prendre des actions constitutionnelles et politiques pour rendre le Canada plus attirant aux Québécois, donc à montrer les avantages de la Confédération. Le deuxième aspect du « plan A » vise à stimuler une sorte de patriotisme canadien chez les Québécois, et ensuite chez tous les Canadiens. Quant au « plan B », son premier aspect est de critiquer les propos et les idées du souverainisme québécois et de montrer comment le Québec serait désavantagé s'il décidait de se séparer du Canada. Son deuxième aspect est de refuser les demandes des nationalistes québécois pour des modifications constitutionnelles. On utilise souvent le concept des plans « A » et « B » pour décrire les actions de Stéphane Dion, mais en examinant les activités politiques et constitutionnelles de Trudeau, on peut voir que lui aussi met en place ses propres plans.

Pour sa part, Dion répond que la sécession détruirait les liens de solidarité et de tolérance unissant la province avec le reste du Canada, et ceux qui gardent la province unie avec elle-même. Le problème n'est pas la société québécoise, mais plutôt la sécession qui risque de la diviser.[138] En plus, Dion ne voit pas de manière de faire la séparation légale sans la Loi sur la clarté.[139] Il insiste sur le fait que de nombreux pays, incluant les fédérations et ceux qui reconnaissent des minorités nationales, se déclarent

---

[136] Antoine Robitaille, « Le mirage constitutionnel, » *Le Devoir,* 2 mai 2007, p. A1. Voir aussi Chantal Hébert, « Pettigrew et Dion : Plan A et Plan B » en 1996, ce qui indique que l'idée est présente pendant 10 ans. Enfin, voir le discours prononcé par Dion devant le Cercle des journalistes de Montréal, 3 décembre 1997, dans *Le pari de la franchise,* pp. 230- 237.

[137] « Pettigrew et Dion : Plan A et Plan B ».

[138] Discours prononcé par Dion devant les congrès juif, hellénique et italien à Toronto, 26 novembre 1996, dans *Straight Talk,* pp. 145-146.

[139] Diebel, p. 144.

comme indivisibles, tels que la France, l'Espagne, les États-Unis et l'Australie.[140] Il remarque que le Canada est la seule démocratie au monde qui a considéré la possibilité de sa divisibilité.[141]

On peut voir alors une continuité claire entre les idées de Dion comme intellectuel et ses discours et ses actions à titre de politicien. Il répète les mêmes propos quant à l'incohérence souverainiste, tout en continuant d'insister sur la nécessité de l'intervention fédérale et la possibilité de la divisibilité du Québec. Le « plan B » est certainement manifeste ici : il essaie de montrer aux Québécois les difficultés de la sécession. Dion refuse aussi les propos souverainistes, croyant à l'impossibilité que chaque nation ait son propre État.[142] En plus, dans un référendum sur la souveraineté, il faudrait que les partisans souverainistes aient un appui référendaire supérieur à 50%, plus un vote, afin de gagner.[143]

Toutefois, il faut remarquer que Stéphane Dion n'est pas le seul fédéraliste québécois à appuyer ces idées. Claude Ryan, intellectuel, politicien et journaliste qui a participé aux référendums de 1980 et 1995, critique la « dangereuse ambiguïté » et les « malentendus tragicomiques » des projets souverainistes. Même s'il s'oppose à la Loi sur la clarté, Ryan croit que le gouvernement canadien « se sentira tenu [...] de refuser de s'engager à l'avance à reconnaître un résultat qui aurait été obtenu à l'aide d'une question

---

[140] « Nationalisme et démocratie : L'avenir des systèmes décentralisés », discours prononcé par Dion en Madrid, Espagne, le 21 novembre 2003.
[141] Yakabuski, « King of the Hill », *The Globe and Mail,* 20 janvier 2007, p. F4.
[142] Stéphane Dion, « En l'honneur des présidents du Conseil pour l'unité canadienne : Quelques réflexions sur le concept de la nation », discours donné le 6 avril 2001 à Montréal, Québec, Texte tiré du portail du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/AIA/default.asp?Language=E&Page=archive&Sub=speeches&Doc=20010406_f.htm, Voir aussi le discours prononcé par Dion devant le Conseil américain des études québécoises à Québec, 19 octobre 1996, dans *Straight Talk,* pp. 23-24.
[143] Lettre de Dion à Lucien Bouchard, le 11 août 1997, *Le pari de la franchise,* p. 205.

équivoque. Il serait vain de prétendre de nier au gouvernement fédéral le pouvoir de réserver sa réaction. »[144]

Si Ryan critique la décision de Dion de référer la question de la légalité de la sécession à la Cour suprême, Dion affirme néanmoins qu'ils sont d'accord sur plusieurs points, notamment en rappelant Ryan sur ses propres mots au sujet de l'incohérence souverainiste et la nécessité de l'intervention fédérale.[145] On peut voir qu'il essaie de montrer que ses actions et ses discours politiques sont en fait proches de ceux d'autres fédéralistes québécois. On verra aussi au quatrième chapitre que Ryan et de Dion sont critiques des actions de Trudeau.

C'est sans doute le contexte politique qui amène Dion à essayer de montrer comment il partage certaines idées avec Ryan. Même durant sa carrière intellectuelle, il est critiqué durement dans les médias,[146] et on a déjà vu les critiques lancées contre lui durant sa carrière politique. Sans doute, essaie-t-il de contrer cette réception négative en essayant de montrer ce qu'il a en commun avec Claude Ryan, qui est décrit par Guy Laforest comme étant un héritier de la vision dualiste du Canada opposée à celle de Trudeau.[147] Ryan et Dion partagent en fait plusieurs traits : tout comme Dion reconnaît les effets positifs de la Charte des droits, sauf la manière dont elle a été mise en place, Ryan était en faveur d'une Charte protégeant les droits et les libertés individuelles. Ryan ne croyait pas que sa présence dans la Constitution canadienne soit dangereuse pour le Québec.[148]

Dion maintient une grande continuité entre sa pensée universitaire et son action

---

[144] Claude Ryan, « Ryan appuie les libéraux », *La Presse*, 27 mai 1997, page B3.
[145] Lettre de Dion à Claude Ryan, le 6 février 1998, dans *Le pari de la franchise*, pp. 239-241.
[146] Diebel, pp. 83-85.
[147] Laforest, pp. 229-230.
[148] *Ibid.*, pp. 196.

politique (le « plan B »). Il a bel et bien répondu aux attentes politiques pour renforcer le fédéralisme et critiquer le souverainisme québécois. Toutefois, comme le montre la comparaison avec Ryan, la pensée de Dion ne se limite pas à simplement vouloir « mettre le Québec à sa place », le « plan B » de Dion étant seulement un aspect de son effort pour montrer que les Québécois sont mieux servis au sein du Canada. Il met en place aussi un « plan A, » qui vise à montrer les avantages du fédéralisme canadien. Voilà qui révèle d'autres aspects de sa pensée, ceux-ci étant largement ignorés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec en faveur de sa critique du souverainisme.

3.2. Les avantages de l'unité : la solution fédérale

Un élément essentiel du « plan A » de Dion est de stimuler la fierté et le patriotisme « rationnel » chez les Canadiens en invoquant les vertus du système fédéral. Citant Tocqueville, Dion affirme que le fédéralisme est « l'une des plus puissantes combinaisons en faveur de la prospérité et de la liberté humaine. »[149] Reprenant ses idées, Dion prétend que le fédéralisme canadien combine la solidarité des peuples et des gouvernements qui s'entraident mutuellement avec la subsidiarité, ce qui donne aux gouvernements fédéral et provinciaux les compétences d'agir tous deux à l'avantage de la population. Le fédéralisme est donc flexible en permettant diverses solutions aux problèmes : avec le compromis et l'accommodation, les provinces peuvent contribuer au bien du pays entier avec des solutions innovatrices, comme l'a fait la Saskatchewan avec

[149]Discours prononcé par Dion dans le cadre de la conférence *Ideas in Action* en l'honneur de Peter Russell, 15 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* p. 27.

la santé publique.[150]

S'inspirant de Tocqueville, Dion insiste alors sur la nécessité, pour les provinces, de pouvoir agir dans leurs sphères de compétence. Sans doute pour répondre aux Québécois qui insistent sur l'autonomie provinciale et se méfient de la centralisation, Dion croit qu'un Canada unitaire ne serait pas désirable :

> I doubt that either a centralized, unitary state or a series of ten isolated and egotistical republics would have been able to create the kinds of social programs that we enjoy as Canadians.[151]

Les provinces, en répondant aux besoins spécifiques de leurs populations, peuvent en fait créer des solutions inspirant le reste du pays pour améliorer leurs propres services, comme les provinces de l'Ouest avec l'assurance-hospitalisation et l'Ontario avec les pensions de vieillesse, contribuant alors au développement du pays entier.[152] Ce sont des exemples montrant comment les gouvernements canadiens, incluant le gouvernement québécois, ont eu plusieurs réussites en coopérant ensemble, s'influençant mutuellement.[153] Le Québec est le gardien de l'autonomie provinciale, ce qui permet d'éviter l'unitarisme et de garder la capacité provinciale d'innovation.[154]

Les citoyens manifestent une même coopération et solidarité parmi eux : le Québec aidant l'Alberta pendant la Grande Dépression, et les autres Canadiens aidant le

---

[150] Déclaration ministérielle de Dion à la Chambre des communes, le 25 janvier 1996, dans *Le pari de la franchise,* pp. 3-5. Voir aussi le discours prononcé par Dion devant le Canadian Club of Ottawa, 18 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* page 74.

[151] Discours prononcé par Dion devant le Canadian Club of Ottawa, le 18 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* page 75.

[152] *Ibid.*, page 77.

[153] Stéphane Dion, « Le gouvernement du Canada et la Révolution tranquille », *Cité libre,* volume 27, numéro 2, été 2000, pp. 74-78. Voir aussi le discours prononcé par Dion devant le Canadian Club de Ottawa le 18 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* pp. 76-80, celui du 25 mars 1998 à l'Université d'Ottawa, dans *Le pari de la franchise,* pp. 105-109, le discours prononcé devant le Women's Canadian Club of Toronto, le 10 décembre 1996, dans *Straight Talk,* pp.124-127, et enfin celui devant l'Association professionnelle de cadres de la fonction publique, le 25 avril 1996, dans *Straight Talk*, pp. 59-61.

[154] Discours prononcé par Dion devant le Women's Canadian Club of Toronto, le 10 décembre 1998, dans *Straight Talk,* p. 126.

Québec durant les inondations du Saguenay.[155] De la même façon, les jeunes Canadiens peuvent aussi devenir solidaires en devenant bilingue.[156]

Ainsi, Dion essaie de montrer qu'il n'y a pas de conflit entre être Québécois et Canadiens :

> Le Canada n'aurait jamais pu survivre s'il n'avait pas été une fédération qui fait en sorte que les gens de Terre-Neuve peuvent être Canadiens à la façon de Terre-Neuve, que les gens du Manitoba peuvent être Canadiens de leur façon, que les gens du Québec peuvent être Canadiens à la façon québécoise.[157]

L'influence de Tocqueville se manifeste ici quand Dion essaie de stimuler le patriotisme rationnel chez les Canadiens, en leur rappelant leurs réussites politiques. Il essaie de montrer que le fédéralisme est un « arbre vivant » ou les provinces peuvent coopérer et changer ensemble pour mieux servir leurs citoyens. Ce qui importe ici est de rappeler aux Québécois les contributions positives qu'ils ont fait au développement du pays, et leur montrer leur expérience commune avec les autres Canadiens. En insistant sur l'autonomie provinciale, il essaie de contrer en même temps les accusations qu'il est un grand centralisateur. Toutefois, Dion essaie de stimuler ce même patriotisme chez les autres Canadiens.[158] Les discours sur la solidarité et la réussite canadienne visent sans doute à raviver la ferveur des Canadiens hors Québec, qui aurait bien pu être délaissés après le référendum de 1995. Il doit donc équilibrer les perceptions et attentes des Québécois et autres Canadiens en même temps, montrant leurs valeurs et perspectives

---

[155] Discours prononcé par Dion devant le Canadian Club of Ottawa, le 18 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* p. 75.

[156] Stéphane Dion, « Quand une population anglophone se fait de plus en plus l'alliée de la cause du français : l'exemple du Canada », discours présenté à Paris, France, 17 octobre 2003, texte tiré du portial du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=E&Page=pressroom&Sub=speeches&Doc=20031017_f.htm

[157] Discours prononcé par Dion dans le cadre de la Conférence de Ideas In Action en l'honneur de Peter Russell, le 15 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* p. 33.

[158] Plusieurs des discours de Dion à cet égard se trouvent dans *Straight Talk,* pp. 25, 45, 68, 114, 121, 131, 143, 150, 159, 166, 174, et 200.

communes, et comment ils ont coopérés dans le passé. Le but est ici de stimuler le patriotisme.

Toutefois, comme on l'a vu plus tôt, ce patriotisme est seulement un aspect du « plan A », l'autre étant de rendre le fédéralisme plus attirant aux Québécois. Pour ce faire, Dion essaie de leur montrer comment le fédéralisme canadien est flexible et peut se développer pour répondre à leurs besoins. Comme universitaire, il remarquait comment on pouvait effectuer plusieurs modifications sans toucher à la Constitution. Si on devait changer cette dernière, on devait le faire en fonction de la qualité du service public. Comme on l'a vu à la section 2.3, c'est pourquoi il a pu accepter l'Accord du Lac Meech.

Dion affirme que le gouvernement fédéral a fait plusieurs changements politiques pour améliorer le fonctionnement de la fédération. Il pense notamment à la limitation du pouvoir fédéral de dépenser unilatéralement dans les champs de compétence provinciaux, les accords pour la formation d'emploi, et les accords pour faciliter les échanges interprovinciaux. En plus, le fédéral commence à clarifier la position du droit civil québécois dans les lois fédérales, pour assurer qu'il n'y a « pas trop de décalage. »[159] On avouera cependant que ces modifications n'ont certes pas toujours été réalisées. Par exemple, en ce qui concerne le pouvoir fédéral de dépenser, la question n'est pas encore réglée.

L'amélioration des services se combine alors avec le symbolisme pour montrer les avantages du fédéralisme. On voit cette tendance aussi dans le *Plan d'action pour les langues officielles* mis en place par Dion, en 2003, pour aider les communautés

---

[159] Discours prononcé par Dion devant l'Université d'Ottawa, le 25 mars 1998, dans *Straight Talk*, pp. 98-101. Voir aussi le discours prononcé par Dion au colloque du Symposium sur l'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil québécois, le 24 novembre 1997, dans *Le pari de la franchise*, pp. 183-187.

minoritaires. Prétendant que la dualité linguistique aide à développer un « esprit de tolérance » et un esprit d'ouverture entre les Canadiens, Dion croit que les communautés des minorités linguistiques représentent cet « idéal canadien ».[160]

Le Plan d'action vise à aider et renforcer ces communautés. Décrivant la dualité des « deux complétudes » comme un « atout pour l'avenir », le Plan comporte plusieurs actions et propos pour améliorer la qualité du service public offert aux minorités linguistiques. Il touche à plusieurs sujets qui sont cruciaux pour les minorités linguistiques : de la formation linguistique à l'accession des minorités linguistiques aux services publics ou encore à la santé et à la justice, sans oublier le recrutement des enseignants dans les écoles minoritaires, le développement économique, l'attraction des immigrants vers les communautés minoritaires et, enfin, les programmes d'échange de jeunesse.

Un aspect central concerne l'accent mis sur la clarification des responsabilités des divers acteurs impliqués, c'est-à-dire sur la clarification et la coordination des responsabilités entre les divers ministères et fonctionnaires, soit le Président du Conseil de Trésor, le Commissaire aux langues officielles ou le ministère de Patrimoine canadien.[161] Ici, Dion essaie clairement d'illustrer les avantages du fédéralisme en montrant comment celui-ci peut s'adapter pour répondre aux besoins des Francophones, notamment les minorités linguistiques. En somme, il essaie d'appuyer la dualité linguistique et de montrer comment elle peut être une force pour le Canada.

---

[160] Discours prononcé par Dion devant l'Institut franco-ontarien, le 13 décembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* pp. 162-164.

[161] Ce regard au Plan d'action est extrait de « Plan d'Action pour les langues officielles : Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne », Bureau du Conseil privé, 2003. http://www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp?Language=F&Page=Action&doc=cover_f.htm

En ce qui concerne la Constitution, Dion effectue deux changements majeurs avec les gouvernements de Terre-Neuve et Labrador et du Québec, modifiant leurs pouvoirs en matière d'éducation. Dion justifie le changement comme une amélioration pour l'enseignement, faisant évoluer ce qui existe déjà.[162] Ces modifications constitutionnelles sont entreprises pour des raisons pragmatiques, et n'affectent pas les fonctions des autres provinces, ni la manière générale dont fonctionne la politique. Ce ne sont pas des « megachangements » constitutionnels, pour reprendre l'expression de Peter Russell à propos de l'Accord de Charlottetown.[163]

On peut voir que Dion met en pratique ses idées. Il continue d'insister sur l'idée qu'un simple transfert de pouvoirs au gouvernement québécois, tel que prévu dans le rapport Allaire, serait vu simplement comme des « gains » pour le Québec mais sans renforcer l'unité nationale. En plus, il répète que la qualité des services rendus au public doit guider la nature de ces réformes.[164] Il entreprend aussi des initiatives visant à l'amélioration de la fédération et qui n'ont rien à faire avec la Constitution : quand il touche à cette dernière, il le fait selon la nécessité pour le service public.

Toutefois, il est néanmoins prêt à exploiter la valeur symbolique de ses actions, les utilisant pour renforcer son « plan A. » Les modifications politiques montrent la flexibilité du fédéralisme, et on pourrait noter que la Loi sur la clarté référendaire ait une valeur symbolique et électorale aussi, en montrant aux Canadiens hors Québec que le Parti libéral du Canada prend une position forte contre le souverainisme. Ceci est assez ironique, quand on considère que dans sa carrière universitaire, Dion critiquait le Parti

---

[162] Discours prononcés par Dion à la Chambre des communes, le 22 avril 1997 et 27 octobre 1997, dans *Straight Talk,* pp. 86-92 et *Le pari de la franchise,* pp. 87-92, respectivement.
[163] Peter Russell, avant-propos de *Le pari de la franchise,* pp. xiii-xiv.
[164] Discours prononcé par Dion devant l'Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's, le 28 mai 1998, dans *Le pari de la franchise,* p. 124.

libéral québécois et le rapport Allaire pour leurs actions « symboliques. »

Ainsi les plans « A » et « B » offrent tous deux des avantages stratégiques, soit en contrant le souverainisme ou en stimulant un patriotisme canadien. En fait, les deux plans sont des aspects d'une même stratégie : à la fois en montrant les désavantages, dangers et incohérences du souverainisme, et en appuyant les valeurs communes des Canadiens et leur rappeler de leur union sociale. Stéphane Dion essaie ainsi de montrer que les Québécois sont mieux servis en restant dans le Canada.

Toutefois, certains aspects symboliques peuvent avoir plus de poids que d'autres. Dion est sévèrement condamné pour la Loi sur la clarté. Ceci vient du contexte de 1996 à 2000 : bien que Dion mettait des efforts dans l'élaboration du « plan A », dès le début, il devait se concentrer sur le « plan B », une priorité après le référendum. Après l'an 2000, avec la réaction très négative à la Loi sur la clarté, Dion remet l'accent sur la défense du Québec et le « plan A ». Le « plan A » devient prioritaire quand la question du souverainisme semble être réglée. C'est cet aspect de sa pensée politique, la défense de la position québécoise et la nécessité d'équilibrer les identités québécoises et canadiennes, qui est si souvent ignoré dans les analyses et perceptions de Dion, autant par les Canadiens hors Québec que les Québécois eux-mêmes.

3.3. La nature de la nation : L'identité canadienne et la place du Québec

Comme on l'a vu, Dion ne s'oppose pas au nationalisme québécois. En fait, bien qu'il ne soit pas un nationaliste québécois ardent, il fait appel aux nationalismes québécois et canadien en même temps, croyant que les identités plurielles sont à célébrer.

Malgré les différences entre les régions et les peuples, il y aurait encore une identité canadienne qui peut exister en harmonie avec une identité québécoise. Ce sont ces identités et expériences, qui en combinaison selon Dion, développent les valeurs universelles.[165] On a déjà vu une continuité entre la pensée de Dion comme intellectuel et comme politicien, mais on voit aussi poindre de nouveaux éléments. C'est que Dion s'inspire non seulement de Tocqueville, mais aussi du philosophe anglo-québécois Charles Taylor et même de George-Étienne Cartier.

L'une des idées les plus importantes de la pensée de Dion est que le Canada constitue une nation politique, formée de plusieurs peuples qui se rassemblent, solidaire, dans un même pays, pour travailler au bien commun. Chaque communauté, fière de sa propre identité, coopère avec les autres pour promouvoir l'intérêt commun. Dion cite Cartier comme influence principale, plus particulièrement le discours de ce dernier en faveur de la Confédération.[166] À ses yeux, Cartier inspire les principes de subsidiarité et de solidarité ou les différences sont reconnues entre les groupes qui coopèrent néanmoins.

Cette représentation de la pensée de Cartier semble être correcte. Même si Cartier n'était pas un intellectuel, il inspire néanmoins les intellectuels dans leurs interprétations du fédéralisme canadien, et joue un rôle critique dans le développement du fédéralisme. Selon le politologue Samuel La Selva, Cartier a joué un rôle central dans le choix du fédéralisme comme système politique pour le Canada. La Selva écrit :

---

[165] Discours prononcé par Dion devant l'Association des études canadiennes en Israël, au Hebrew University of Jerusalem, le 28 juin 1998, dans *Le pari de la franchise,* pp. 189-190.

[166] Discours présenté par Dion dans le cadre de la conférence *Ideas in Action* en l'honneur de Peter Russell, le 15 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* pp. 27, 28, et 34-35. Voir aussi le discours prononcé par Dion devant l'Association des études canadiennes en Israël, au Hebrew University of Jerusalem, le 28 juin 1998, dans *Le pari de la franchise,* p. 191 et le discours prononcé devant la Chambre de commerce de Calgary le 4 avril 1997, dans *Straight Talk,* p. 48.

> For him [Cartier], Canada was to be a country in which different ways of life flourished, but whose peoples had come together to promote the good of all and were united by a political nationality with which "neither the national origin, nor the religion of any individual would interfere."[167]

Dans la formation de la Confédération, c'était Cartier qui, selon La Selva, a réussi à briser l'impasse entre les partisans d'une union législative et ceux d'une confédération fortement décentralisée, appuyant plutôt le système fédéral. Critiquant et rejetant l'assimilation des Francophones, Cartier prétendait que le système fédéral permettrait le développement à la fois des identités locales et des institutions fédérales. [168] Certainement les délégués francophones qui ont négocié la Confédération appuyaient le fédéralisme, alors que certains des délégués anglophones auraient préférés une union législative.[169] On peut même remarquer que, lorsque Macdonald tente à la dernière minute d'établir un système unitaire, c'est seulement la menace de Cartier de s'opposer au projet qui l'a arrêté.[170]

Cette coopération entre communautés, essentielle pour la nation politique, est renforcée, selon Dion, par le concept de la « diversité profonde » de Charles Taylor. Pour Dion, cela veut dire que les citoyens du pays vivent leur citoyenneté de diverses façons. Surtout, l'égalité des citoyens n'équivaut pas à l'uniformité : ils sont tous « Canadien » de leur propre façon. [171] Dion paraît ici assez fidèle à la vision de Taylor et à son concept de diversité.

---

[167] Samuel La Selva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism : Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood,* Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 25.
[168] *Ibid.*, 37-42.
[169] Sir Charles Tupper, écrivant dans le journal *The British Colonist,* le 3 décembre 1864, cité dans P.B. Waite, *The Life and Times of Confédération,* Toronto: Robin Brass Studio, 2001, p. 222.
[170] McRoberts, p. 11.
[171] Discours prononcé par Dion devant le Conseil américain des études québécoises à Québec, le 19 octobre 1996, dans *Straight Talk,* p. 19. Voir aussi le discours prononcé par Dion devant le cadre de la conférence *Ideas in Action* en l'honneur de Peter Russell, le 15 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* p. 33, et

Tant pour Taylor que pour Dion, l'égalité n'égale pas l'uniformité.[172] Taylor critique le modèle unique de l'État-nation, prétendant qu'il faut reconnaître les désirs des populations minoritaires, telles que les Québécois, de se distinguer. Il écrit :

> To build a country for everyone, Canada would have to allow for second-level or "deep" diversity, in which a plurality of ways would also be acknowledged and accepted. Someone of, say, Italian extraction in Toronto [...] might indeed feel Canadian as a bearer of individual rights in a multicultural mosaic [...] But this person might nonetheless accept that a Québécois or a Cree or a Dené might belong in a very different way, that these persons were Canadian through being members of their national communities. Reciprocally, the Québécois, Cree or Déné would accept the perfect legitimacy of the "mosaic" identity."[173]

En plus, il ajoute :

> Quebec is not just the home of some six million plus Canadian citizens, most of whom happen to speak French; Quebec sees and understands itself as a society with an aspiration to flourish in its distinctiveness.[174]

Dion partage, à sa propre manière, cette même idée. Il croit que c'est le manque de reconnaissance de leur identité, plutôt que la division des pouvoirs, qui dérange les Québécois. Ils veulent être rassurés sur le fait que leur langue et culture puissent s'épanouir au Canada, et qu'ils peuvent être Québécois et Canadiens en même temps.[175] La reconnaissance du Québec serait, alors, un élément de cette diversité profonde.

Pour Dion, le nationalisme québécois n'est pas intrinsèquement bon ni mauvais. Il croit que le nationalisme québécois est généralement ouvert, avec une majorité de Québécois confortables avec l'idée d'être Québécois et Canadien en même temps. C'est le nationalisme souverainiste qui, selon Dion, croit qu'on ne peut pas avoir des identités

---

le discours prononcé par Dion devant l'Association des études canadiennes en Israël, au Hebrew University of Jerusalem, le 28 juin 1998, dans *Le pari de la franchise,* p. 190.

[172] Charles Taylor, *Reconciling the Solitudes : Essays on Canadian Federalism and Nationalism,* Montreal , McGill-Queen's University Press, 1993, p. 189.

[173] *Ibid.,* page 183.

[174] *Ibid.,* page 199.

[175] Discours prononcé par Dion devant l'Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's, le 28 mai 1998, dans *Le pari de la franchise,* p. 125.

multiples, ce qui est dangereux et faux, et n'est pas appuyé par la majorité des Québécois en tout cas.[176]

Avec cette reconnaissance de la particularité québécoise, Dion est d'accord avec Taylor. On a déjà vu comment il défendait la loi 101 et une certaine asymétrie pour le Québec comme intellectuel. Il continue dans cette voie, comme politicien, en proposant une clause constitutionnelle pour reconnaître le Québec comme une société distincte. Cette clause instruirait aux juges de considérer la spécificité francophone du Québec en interprétant la Charte des droits, ce qui ne changerait pas la division des pouvoirs, mais ajoutant ainsi de la clarté pour l'interprétation.[177] Dion explique :

> All Canadian provinces are obviously distinct from one another. But with its difference in language, Québec is different in a fundamental way which requires specific attention.[178]

Cette proposition, vue comme un « Meech II » par le journaliste Richard Gwyn,[179] est critiquée par le conservateur Stephen Harper, qui prétend qu'elle renforce le nationalisme ethnique québécois.[180] Pour sa part, Dion demande à Harper et aux autres critiques comment ils se sentiraient si l'Ontario, la Colombie-britannique ou l'Alberta étaient les seules provinces anglophones sur un continent francophone, et s'ils ne

---

[176] Stéphane Dion, « La sécession et le nationalisme exclusif », *Cité libre,* volume 27 no. 4, automne 1999, pp. 37-39. Voir aussi le discours prononcé par Dion devant le Cercle de journalistes à Montréal dans *Le pari de la franchise,* p. 233 et l'article de Stéphane Dion, « Identité collective et idéologie », *Le Devoir,* 5 juin 1999, p. A11.

[177] Discours au Parti libéral de la Colombie-Britannique, le 2 mars 1996, dans *Straight Talk,* p. 136 Voir aussi le discours prononcé par Dion aux congrès juifs, helléniques et italiennes, le 26 novembre 1996, *Le pari de la franchise,* pp. 159-160.

[178] Discours prononcé par Dion au Parti libéral à Colombie-Britannique, le 2 mars 1996, dans *Straight Talk,* p. 136.

[179] Richard Gwyn, « Is Meech Lake II better than the death of Canada? », *Edmonton Journal,* 27 janvier 1996, p. A6.

[180] Stephen Harper, « Myth-breaker Dion peddles own propaganda : Grits' unity sales job based on premise that people are stupid », *The Calgary Herald,* 27 juillet 1996, p. A12. Voir aussi les réponses de Dion à Peter Menzies et Rafe Mair dans des lettres datées du 18 juillet 1996 et du 7 novembre 1997, dans *Straight Talk,* pp. 138-140 et 166-168, respectivement.

voudraient pas alors une reconnaissance de leur spécificité anglophone.[181] Il prétend que cela serait une manière d'exprimer de la solidarité avec les Québécois dans leurs efforts à maintenir leur caractère francophone en Amérique du Nord. Cette reconnaissance, selon Dion, ne donnerait pas de pouvoirs supplémentaires au Québec. Plutôt, elle assurerait la protection des mesures québécoises pour maintenir le caractère francophone de la province, de manière que ces mesures ne peuvent pas être invalidées par les tribunaux.[182] Il y a un paradoxe ici : souvent perçu comme étant trop dur envers sa province natale, d'autres, comme Stephen Harper, critiquent Dion pour ne pas être assez ferme.

Ainsi, on voit que Dion défend l'idée de la spécificité québécoise et essaie aussi de faire connaître la perspective québécoise aux autres Canadiens, tout en gardant l'équilibre entre les attentes et les perspectives des deux groupes en même temps. Ce n'est pas nécessairement qu'il dit des choses différentes aux Québécois et aux autres Canadiens, mais plutôt qu'il doit varier le ton de son message selon le contexte. Sa défense de la perspective québécoise dans les années 1990 est sans doute faite au moins en partie pour équilibrer ses critiques des souverainistes québécois et de Lucien Bouchard, qui reste toujours un premier ministre populaire chez les Québécois.

En ce qui concerne la nation québécoise, Dion remarque, en 2001, que les Québécois forment une nation sociologique au sens francophone du mot, comme les Catalans ou les Écossais, puisqu'ils partagent des traits religieux, culturels, historiques ou linguistiques, et se considèrent comme une nation basée sur ces traits communs. Ils

---

[181] Lettre de Stéphane Dion au *Calgary Herald* le 3 août 1996, *Straight Talk.*, pp. 141-142. Voir aussi le discours prononcé par Dion au Parti libéral de la Colombie-Britannique, le 2 mars 1996 dans *Straight Talk,* page 136, et le discours prononcé par Dion aux congrès juif, hellénique et italien le 26 novembre 1996, dans *Le pari de la franchise,* p. 159.

[182] Discours prononcé par Dion aux congrès juifs, helléniques, et italiens, le 26 novembre 1996, extraits de *Le pari de la franchise,* pp. 159-160. Voir aussi le discours prononcé par Dion au Parti libéral de la Colombie-britannique, le 2 mars 1996, dans *Straight Talk,* pp. 136-137.

différent alors du Canada, qui est une nation légale au sens anglophone du mot, c'est-à-dire un État politique séparé et souverain.[183] Il revient à cette question en 2006 et 2007, pendant la course à la direction du PLC, quand il répète que le Québec est une nation :

> Alors voici ma position : je suis fier de faire partie de la nation québécoise au sein du Canada. La reconnaissance constitutionnelle de cet état de fait, bien que souhaitable, n'est pas nécessaire, car rien ne nous empêche, nous les Québécois, de jouer pleinement notre rôle et de réussir dans ce formidable terrain d'action qu'est pour nous le Canada, pays que nous avons puissamment contribué à bâtir.[184]

Dans une entrevue avec Linda Diebel, Dion affirme de nouveau ne pas croire à la nécessité de reconnaître constitutionnellement le devoir du Québec de maintenir son caractère francophone.[185] Toutefois, dans une deuxième entrevue, il remarque que beaucoup de mesures incorporées dans l'Accord du Lac Meech sont maintenant dans la Constitution, mais sans avoir la reconnaissance symbolique. Il croit que, si Meech avait été ajouté à la Constitution, il serait encore professeur d'université.[186] Enfin, si la reconnaissance de la nation québécoise est souhaitable, les Québécois devraient s'accorder sur ce qu'elle signifie avant de procéder.[187] Il croit alors que, bien que les avantages techniques de Meech sont maintenant en place, on manque encore sa valeur symbolique, remarquant que si Meech avait passé, il n'y aurait probablement pas eu un deuxième référendum, et il serait encore professeur d'université.[188]

Cependant, Dion continue de vouloir reconnaître, au moins symboliquement, la spécificité québécoise. Partageant un élément important avec Charles Taylor, il affirme

---

[183] « En l'honneur des présidents du Conseil pour l'unité canadienne : Quelques réflexions sur le concept de la nation », discours donné le 6 avril 2001 à Montréal, Québec.
[184] Stéphane Dion, « Trois désaccords », *La Presse,* 25 octobre 2006, p. A25.
[185] Stéphane Dion, entrevue avec Linda Diebel, 25 février 2007, cité dans Diebel, page 75.
[186] L. Ian MacDonald et Stéphane Dion, « Entretien avec Stéphane Dion », *Options Politiques,* juin 2007, p. 10.
[187] Stéphane Dion, « Avant de reconnaître la nation québécoise », *Le Soleil,* 25 octobre 2006, page 27.
[188] « Entretien avec Stéphane Dion », juin 2007, p. 10.

que les Canadiens hors Québec devraient accepter que les Québécois conçoivent leur identité canadienne d'une manière différente, comme on peut le voir avec son débat avec Harper. Il y a donc une certaine reconnaissance de la dimension territoriale, comme on l'a vu avec son appui pour la loi 101 et la spécificité autochtone de l'Accord de Charlottetown. Il est vrai qu'il n'insiste plus sur cette dimension en 2007, mais il la considère encore comme désirable.

Comme Cartier et Taylor, Dion croit que les Québécois profitent grandement en faisant partie du Canada, mais il accepte aussi l'existence des nations sociologiques concentrées sur certains territoires. S'inspirant de Cartier, Dion croit que ces nations peuvent se combiner avec d'autres peuples pour former des grands pays fédéraux, sans perdre leurs identités spécifiques. Influencé par Taylor, il croit que chaque groupe à l'intérieur d'une fédération apporte une contribution au tout, et que les citoyens ne vont pas tous avoir les mêmes types d'appartenance. L'identité québécoise rende distincte la nation québécoise, et l'identité canadienne lui permet d'être liée aux autres groupes formant la nation canadienne.

Cependant, la différence entre Dion et Taylor est dans la forme spécifique de cette reconnaissance. Taylor, écrivant en 1992 au moment du débat constitutionnel, n'a pas besoin de faire face à l'électorat qui pourrait le punir ou le récompenser. Dion, par contre, doit équilibrer les attentes des Québécois avec celles des autres Canadiens. Après 1995, très peu de ces derniers avaient le goût pour une autre ronde de discussions constitutionnelles. Dion aurait eu besoin d'expliquer et de justifier la reconnaissance du Québec avant « d'ouvrir » la Constitution.

En même temps, il essaie de montrer symboliquement aux Québécois qu'il appuie encore une reconnaissance de leur statut unique, même après la Loi sur la clarté référendaire. On peut douter que les Québécois auraient été enclins à l'écouter s'il ne défendait pas leurs revendications. Il ne peut pas être vu comme allant trop loin dans une direction ou l'autre. Il risque même d'être critiqué par les Canadiens hors Québec qui croient qu'il n'est pas assez fort contre la province, comme montre son débat avec Stephen Harper.

Dion apprend ainsi l'art politique de parler selon le contexte et l'auditoire. Dion ne manque pas d'exploiter la valeur politique et symbolique de ses discours et actions, soit pour gagner un avantage ou pour réfuter les accusations qu'on lui lance. C'est probablement pourquoi il n'exprime jamais sa position sur le dualisme canadien et la reconnaissance formelle des « deux nations. » Il demeure nébuleux sur ces questions : il y a très peu de mention du dualisme ou la notion des « peuples fondateurs » dans les écrits de Dion. Il est difficile, basé sur ses écrits, de déterminer si Dion appuie le dualisme ou non.

Ma propre lecture, basée sur les écrits et discours de Dion, est qu'il n'est pas un partisan du dualisme des « deux peuples fondateurs » au sens strict, mais qu'il est prêt à faire des ajustements et des modifications constitutionnels et administratifs pour maintenir la présence du français au Québec et dans les provinces canadiennes. C'est alors qu'il reconnaît, au moins informellement, la présence des deux groupes linguistiques majeurs. On a vu aussi qu'il peut accepter les revendications autochtones. Tout ceci indique peut-être que si Dion n'appuie pas le dualisme ou l'idée de trois

peuples fondateurs comme éléments centraux de la société canadienne, il accepte les ajustements institutionnels qui reflètent ces particularités.

Stéphane Dion, comme politicien, demeure fidèle à ses idées concernant le Québec et le Canada, malgré les changements d'accent qu'il doit faire. C'est dans ce contexte que s'inscrit la comparaison avec Pierre Trudeau.

IV. *STÉPHANE DION : LE FILS DE PIERRE TRUDEAU?*

Stéphane Dion est-il l'héritier intellectuel de Pierre Trudeau? Cette question mérite une réponse, étant donné les vives controverses que les actions de Trudeau soulèvent tant chez les fédéralistes que les souverainistes au Québec.[189] Surtout, cela nous en apprend aussi sur la perception, et peut-être même la nature, de l'actuel PLC.

Comme on l'a vu dans l'introduction, Dion est perçu comme le « nouveau Trudeau. » Or, les deux hommes sont mal vus, ou vus avec indifférence, par beaucoup de Québécois, particulièrement les Francophones. Plusieurs sondages réalisés en 1990, autour de la controverse autour du Lac Meech, indiquaient que de nombreux Québécois ne répondaient plus aux idées ou actions politiques de Trudeau.[190] Dion, pour sa part, est dessiné comme le « rat national du Québec » par le caricaturiste Serge Chapleau.[191] Telle est la perception, mais est-elle juste? Dion mérite-t-il vraiment une réputation si négative chez les intellectuels et journalistes québécois?

Il y a certainement des similarités entre les pensées de Dion et Trudeau, notamment dans la conception du fédéralisme et la critique du projet souverainiste québécois. En plus, les circonstances semblables de leurs recrutements politiques sont frappantes. Dans les deux cas, ils ont été invités à Ottawa à un moment de vives controverses politiques au Québec pour répondre aux pressions souverainistes de la province. Trudeau a en effet été recruté par le Premier ministre fédéral Lester Pearson

---

[189] Nous avons déjà vu ces controverses, d'après les citations à la page 3 de Claude Ryan, Guy Laforest, Claude Couture, Lucien Bouchard, Vincent Marissal, et Paul Gaboury. Marissal prétend même que Trudeau mettait le « Plan B » en action depuis 1977.
[190] Simpson, pp. 169-173, 179, et 182.
[191] Diebel, p. 145.

pour renforcer la cause du fédéralisme au Québec. Dans les deux cas, c'étaient leur défense du fédéralisme qui a amené les Premiers ministres canadiens à les recruter. Voilà ce qui a sans doute contribué à la perception de Dion comme étant l'héritier de Trudeau.

Toutefois, une comparaison plus approfondie révèle le fait qu'ils existent des divergences intellectuelles profondes entre les deux, particulièrement en ce qui concerne la place que devrait occuper le Québec dans la Confédération canadienne.

Dans ce chapitre, nous allons comparer les idées de Dion et Trudeau sur le nationalisme, le fédéralisme et la Constitution. On va voir que, s'ils partagent plusieurs idées générales au sujet du fédéralisme, il y a des différences majeures, notamment dans la reconnaissance de la dimension territoriale du phénomène national québécois ainsi qu'en ce qui concerne la nature divergente de leurs « plans ».

4.1. Une même compréhension du nationalisme?

Les idées de Dion et Trudeau sur le nationalisme québécois sont à la fois similaires et différentes. Les deux intellectuels croient que le nationalisme québécois est né du désir des Franco-Québécois pour la distinction face aux Canadiens anglais, mais ils ont des approches très différentes quant à la reconnaissance de la nation québécoise, particulièrement en ce qui concerne la dimension territoriale. Ils croient tous deux qu'il est impossible que chaque groupe ethnique ait son propre État, mais Dion reconnaît encore la situation du Québec d'une manière fort différente de Trudeau. De cette façon, il est influencé par son père Léon Dion, ce qui indique comment il est différent de Trudeau.

Comme on l'a vu, Dion a été fortement influencé par la pensée de Tocqueville. Trudeau, pour sa part, est fortement marqué par l'idée de la liberté individuelle. S'inspirant des écrits des philosophes américains et britanniques, Trudeau est amené à voir l'individu, doté de droits individuels, comme référence suprême.[192] Bien qu'il s'intéresse au nationalisme québécois brièvement dans sa jeunesse, [193] Trudeau l'abandonne rapidement et projette dans ses discours et écrits l'image du libéral concerné seulement par les libertés individuelles.

Dans *Cité Libre,* le revue qu'il fonde avec son ami Gérard Pelletier, et *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* son livre le plus connu, Trudeau devient rapidement connu en critiquant le nationalisme québécois. Trudeau voit le nouveau nationalisme du gouvernement de Jean Lesage, durant la Révolution tranquille, comme marqué par l'ancien nationalisme qui, selon lui, avait si gravement retardé le Québec pendant l'ère de Maurice Duplessis.[194]

Pour bien comprendre la position de Trudeau sur le nationalisme, il faut rappeler le contexte dans lequel Trudeau écrivait, celui des années 1950 et 1960. Il a été profondément marqué par ses années de lutte contre le régime duplessiste et, dans une moindre mesure, par l'ignorance du fait français de la part des Canadiens anglais.

---

[192] Pierre Trudeau, *Mémoires politiques,* Montréal, Le Jour, 1993, pp. 45-46, et 52-53. Voir aussi Stephen Clarkson, et Christina McCall, *Trudeau, l'Illusion héroïque,* traduit de l'anglais par Hervé Juste, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1995, pp. 28, 37-43, et 45, et Richard Gwyn, *The Northern Magus : Pierre Trudeau and Canadians,* Toronto, McLelland and Stewart Limited, 1980, pp. 52-57.

[193] Cette phase de la jeunesse de Trudeau est discutée dans Max et Monique Nemni, *Pierre Trudeau : Fils du Québec, Père du Canada,* Montréal, Éditions de l'Homme, 2006. Elle est hors de notre sujet ici, c'est la pensée plus récente, que Trudeau commence à diffuser dans *Cité libre,* qui m'intéresse.

[194] Christina McCall et Stephen Clarkson, *Trudeau: L'homme, l'utopie, l'histoire,* traduit de l'anglais par Claire Dupond, Michel Euvard et Jacques Vaillancourt, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, pp. 60-66. Voir aussi *Mémoires politiques,* pp. 74-75, Gwyn, pp. 41-45, McRoberts, pp. 59-60 et Pierre Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* Montréal, Les éditions Hurtubises HMH, 1967, p. 221.

Pour lui, le nationalisme est la cause du repli à la fois des Franco-Québécois sur eux-mêmes et la suppression des Francophones dans la fonction publique fédérale. Dans ce contexte, il ne s'oppose pas nécessairement aux manifestations culturelles du nationalisme, mais plutôt aux conséquences politiques. C'est pourquoi on trouve, sous sa plume, des passages qui paraissent si peu négatifs à l'égard du nationalisme.

Cela dit, il refuse le principe voulant que chaque nation ait son propre État. Dans un de ses derniers textes écrits avant sa mort, il explique qu'il refuse d'associer la nation « ethnoculturelle » avec la nation « politique », c'est-à-dire qu'il refuse le principe d'un État, une nation. [195] Toutefois, ce qui importe avant tout, c'est le progrès et développement de l'individu. La « nation » ethnoculturelle pourrait bien aider au développement social, mais, en dernier ressort, ce sont les droits universels qui doivent être confirmés et protégés, comme c'est le cas avec la Charte des droits.

Dion croit que le nationalisme québécois devient plus intense quand le Québec devient plus semblable au reste du pays. De son côté, Trudeau croit que le nationalisme québécois a été formé en réponse au nationalisme canadien-anglais qui essayait d'assimiler les Canadiens français. Ces derniers pensaient qu'ils pouvaient seulement être francophones au Québec, formant ainsi un contre-nationalisme canadien-français :

> Si rétrograde et absurde que soit l'idée de l'État-nation, il reste que cette idée inspira l'essentiel de la politique des Britanniques, puis des Canadiens britanniques à l'endroit du *Dominion of Canada*. En gros, il s'agissait pour eux d'identifier *le plus possible* l'État canadien avec la nation canadienne-britannique. [...] Contre ce nationalisme agresseur, quelle alternative s'offrait - disons depuis un siècle - aux Canadiens français? D'une part, ils pouvaient opposer à l'idée

[195] Pierre Trudeau, avec la collaboration de Ron Graham, *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique.* Montréal, Le Jour, Éditeur, 1998, citation de 1998, p. 103. À noter est que, malgré le fait que ce livre a été publié seulement deux ans avant la mort de Trudeau, il rassemble plusieurs extraits de ses nombreux textes et écrits pendant quarante ans, ce qui signifie l'importance qu'ils ont encore pour leur auteur. Comme on peut voir, Trudeau continue de maintenir ces idées.

> dominatrice de l'État-nation canadien-britannique dominante l'idée fissipare de l'État-nation canadien-français.[196]

Ce désir de former un « État-nation » est, selon Trudeau, l'objectif premier des souverainistes québécois. Mais il le croit anachronique à une époque ou la majorité des États sont des pays multiethniques. Trudeau décrit l'ère de l'État-nation comme étant la plus sanglante et intolérante dans l'histoire du monde. Décrivant la nation comme « concept qui pourrit tout, » Trudeau partage avec Dion l'idée qu'il est impossible pour chaque nation d'avoir son propre pays : une telle idée ferait exploser le monde.[197]

Le nationalisme, selon Trudeau, s'est écarté de la réalité pendant l'ère duplessiste, retardant le développement politique et économique du Québec. Les Québécois étaient méfiants de « l'Autre » anglophone et le gouvernement fédéral, refusant l'aide ou la possibilité de s'inspirer d'eux.[198] Même après la Révolution tranquille, ce nationalisme reste selon Trudeau ethnique et doctrinaire, c'est-à-dire ouvert seulement aux Québécois d'origine française.[199]

Trudeau s'oppose ardemment à l'idée de reconnaître le Québec comme l'État « national » des Canadiens français, et à la thèse dualiste du Canada comme étant fondé par « deux peuples fondateurs ». Il croit que ces idées affaibliraient le Québec, rendant les autres provinces uniquement anglaises, ce qui nuit aux Canadiens français dans les autres provinces :

> C'est précisément parce que les Canadiens français sont une infime minorité en Amérique du Nord qu'ils doivent refuser de se laisser enfermer dans la boîte

---

[196] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* pp. 118-127, 173 pour la citation, et 211.
[197] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* pp. 166-169. Voir aussi *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* citation de 1998, p. 109. Comme on peut voir, Trudeau continue de maintenir ces idées.
[198] Pierre Trudeau, « La province du Québec au moment de la grève, » et « Épilogue », dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante,* Montréal : Éditions du Jour, 1970, pp. 11-14, 21-24, 25-27, 39-41, 57-58, et 401-404.
[199] *Mémoires,* pp. 71-72, et 74. Voir aussi *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* citations de 1998, pp. 97 et 113-114.

québécoise. Je m'oppose à ce qu'on est convenu d'appeler le « statut particulier » [...] je ne ferais pas aux Québécois l'injure de prétendre que leur province pour progresser au sein de la Confédération a besoin d'un traitement de faveur.[200]

En 1998, deux ans avant sa mort, Trudeau continue d'insister sur l'idée que le Québec est une entité multinationale, que le nationalisme québécois est exclusif, et que les Québécois devraient s'impliquer dans le Canada. Toujours opposé à un statut particulier pour le Québec,[201] il croit plutôt que la province devrait se développer en affrontant d'autres cultures et en s'ouvrant au monde.[202] Il dépeint les souverainistes et les jeunes Québécois des années 1960 comme des « contre-révolutionnaires » qui condamnent ceux qui sont en désaccord avec leur « mentalité d'État de siège », enfermés dans leur « wigwam ancestral » et se plaignant dans la discrimination. Trudeau, pour sa part, croit que le « siège est depuis longtemps finie ».[203]

Comme Trudeau, Dion reproche aux souverainistes ce qu'il voit comme étant un nationalisme exclusiviste, ainsi que les incohérences du projet souverainiste. Toutefois, comme on l'a noté, il ne dénonce pas catégoriquement le nationalisme québécois comme tel. Trudeau comme Dion accepte l'idée de la partition du Québec, et insiste qu'une simple majorité de 50 % plus un ne suffise pas pour la sécession.[204] Ni l'un ni l'autre des deux hommes ne croient que le Québec puisse se séparer unilatéralement.[205] À ces égards, Dion et Trudeau se manifestent tous deux fortement cet aspect du plan « B » qui

---

[200] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, p. 40.
[201] *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique*, citations de 1998 commentant sur ses anciens écrits, pp. 113-114 et 165-167
[202] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, pp. 41-42.
[203] *Ibid.*, pp. 175, 219-227.
[204] *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique*, citations de 1958 et 1962, avec des commentaires de 1998, pp. 70-71 et 109-110. Trudeau confirme qu'il maintient ces positions même des décennies plus tard. Voir aussi *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, p. 168.
[205] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, p. 165.

consiste à critiquer les souverainistes québécois. Ce sont ces critiques qui les ont rendus bien connu dans la politique canadienne, et leur ont amené à faire la politique.

Par contre, d'un autre côté, Dion ne croit pas que le siège soit fini, comme on le voit avec ses commentaires sur la politique linguistique de Trudeau. Ses revendications pour le Québec, ce qu'on a vu dans les chapitres deux et trois, indiquent que sa conception retient une dimension territoriale différente de celle de Trudeau. Ce dernier, bien qu'il reconnaisse la présence des nations sociologiques, refuse catégoriquement de les associer à un territoire donné, comme on le voit avec les Autochtones.[206] Si Dion accepte la partition du Québec, c'est qu'il pourrait y avoir plus qu'une nation sociologique dans la province. Il ne s'oppose pas, toutefois, à des mesures pour accommoder la nation québécoise.

Les deux hommes semblent donc avoir des idées différentes sur la nation sociologique. Trudeau croit qu'elle est née des efforts des Canadiens anglais d'assimiler les Francophones, pendant que Dion croit plutôt que c'est un désir pour la distinction dans les temps plus modernes. La différence pour Dion est que le nationalisme québécois n'a pas nécessairement une origine malicieuse, et peut être associé avec un territoire donné. En plus, Dion voit le nationalisme comme nuisible seulement quand il amène la méfiance envers « l'Autre », ce qui n'est pas le cas pour le nationalisme de la majorité des Québécois. Son appui pour un statut particulier indique que Dion ne voit pas le nationalisme comme devenant automatiquement doctrinaire et exclusiviste.

En fait, la pensée de Stéphane Dion sur le nationalisme québécois est semblable à celle de son père Léon Dion. Ce dernier considère que le nationalisme québécois joue en

---

[206] *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* citations de 1998, pp. 103-104. Voir aussi *Mémoires,* p. 75.

fait un rôle important dans la stabilité de la société québécoise :

> Le nationalisme québécois, en dépit de bien des entraves, sous les multiples visages qu'il a revêtus, projette une image de la société propre à assurer la stabilité et la quiétude qu'individus et collectivités requièrent pour sauvegarder la stabilité mentale ou psychologique qui leur permet de vivre une existence normale dans tous les domaines d'activité.[207]

Le père et le fils sont d'accord sur les origines du nationalisme québécois, le père citant le fils directement pour montrer que le nationalisme québécois monte avec le désir des Québécois de se distinguer des autres Canadiens.[208] Léon Dion ne voit pas non plus les mesures prises pour renforcer la communauté comme étant exclusivistes, mais des simples expressions d'amour pour la patrie, ce qui diffère de Trudeau :

> Dès lors que quelqu'un laisse parler son cœur en faveur des siens, dès qu'il s'attache à protéger les intérêts légitimes de sa communauté nationale d'appartenance, on le qualifie de nationaliste alors que, dans mon esprit, il fait simplement acte de sain patriotisme.[209]

En plus, il appuie pendant longtemps des mesures constitutionnelles particulières pour le Québec, notamment un contrôle provincial exclusif dans les champs de la langue et la politique sociale.[210] Toutefois, il est bien conscient de l'exclusivisme qui peut émerger parfois, ayant quitté la Société Saint-Jean Baptiste quand cette dernière accuse Trudeau d'être « anti-Québécois » après le rapatriement de 1982.[211]

Stéphane Dion incorpore donc des influences importantes à la fois de Léon Dion et de Trudeau. En fait, le père partage les mêmes doutes que le fils et Trudeau au sujet des projets souverainistes de 1980 et 1995, notamment sur le rapport de force politique

---

[207] Léon Dion, *Québec, 1945-2000 : À la recherche du Québec,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, tome I, p. 113.
[208] Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada.* Montréal, Boréal, 1995, p. 247.
[209] *À la recherche du Québec,* p. 110.
[210] *Le duel constitutionnel Québec-Canada,* pp. 244-245.
[211] *À la recherche du Québec,* p. 70.

inégal en faveur du Canada hors Québec, ou encore sur la difficulté du reste du Canada à accepter l'offre du partenariat. Il parle également du manque de clarté et de transparence du projet souverainiste, et le fait que le Québec n'aurait pas de souveraineté monétaire s'il garde le dollar canadien, des consultations de 1995 défavorisant les fédéralistes ainsi que du risque que la sécession divise les Québécois. Il évoque même la question de l'intégrité territoriale du Québec.[212] Si Stéphane Dion est influencé par Trudeau, il l'est aussi par son père.

Pourtant, les Dion se distinguent de Trudeau de manière importante, surtout au sujet de l'aspect territorial de la nation, et les actions qui peuvent être prises pour l'accommoder. Stéphane Dion ne se prononce jamais en faveur du dualisme, mais en même temps il appuie des mesures qui visent à reconnaître le territorialisme du Canada francophone. Il semble que Dion et Trudeau aient des conceptions différentes sur comment le Québec devrait fonctionner au sein du Canada, mais il est impossible de dire si leurs conceptions des origines du Canada en 1867 sont pareilles ou différentes. Dion n'a jamais rien écrit sur les origines du pacte entre deux nations souvent appuyé par les intellectuels québécois.

Ce qu'on ne peut pas ignorer, toutefois, c'est que Stéphane Dion est grandement différent de Trudeau en ce qui concerne le nationalisme québécois, se rapprochant plutôt de son père Léon. Trudeau est même amené à critiquer ces Anglophones, tels que l'ancien chef conservateur Robert Stanfield, qui appuient une politique d'accommodation avec le nationalisme québécois.[213] Selon Kenneth McRoberts, Trudeau a joué un rôle clé

---

[212] *Le duel constitutionnel Québec-Canada,* pp. 327-343, 353. Voir aussi Léon Dion, *Le Québec et le Canada : Les voies de l'avenir,* Montréal, Éditions Quebecor, 1980, pp. 115-129.
[213] *Mémoires,* p. 160.

en tournant l'opinion contre l'asymétrie et les « deux nations » à une époque ou tous les partis politiques majeurs l'appuyaient, incluant les conservateurs sous Stanfield. [214]

Pour Trudeau, le nationalisme amène l'échec. Le nationalisme canadien-français, si doctrinaire et répressif, trouve son origine dans un nationalisme canadien-anglais qui visait à assimiler les Francophones. Parlant de la discrimination et de la haine qui accompagnent le nationalisme dans le monde,[215] Trudeau croit que le nationalisme nie la diversité et la liberté. Lecteur de Lord Acton, il cite ce dernier :

> Nationality does not aim at either liberty or prosperity, both of which it sacrifices to the imperative necessity of making the nation the mould and measure of the State. Its course will be marked with material as well as moral ruin…[216]

Trudeau recommande donc aux Québécois de se débarrasser de leur mentalité d'état de siège et de participer pleinement à la fédération canadienne, tout en défendant leurs droits à travers le pays. Trudeau remarque que « si l'État canadien a fait si peu de place à la nationalité canadienne-française, c'est parce que nous ne sommes pas rendus indispensables à la poursuite de sa destinée […] les Canadiens britanniques n'ont jamais été forts que de notre faiblesse. » [217] La discrimination a continué pendant très longtemps : Trudeau raconte comment, durant les années 1950 et 1960, en travaillant pour le Conseil privé sous Louis St. Laurent, il est marqué par la situation défavorisée des fonctionnaires francophones et l'unilinguisme du gouvernement à Ottawa. [218]

Pour que « les dés ne soient pas pipés contre les Canadiens français », il faut défendre les droits des minorités linguistiques. C'est en s'ouvrant au monde, et en

---

[214] McRoberts, pp. 38-54 et 73-76.
[215] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, pp. 166-173.
[216] *Ibid.*, p. 190.
[217] *Ibid.*, pp. 175-176.
[218] *Mémoires politiques*, pp. 109-110. Voir aussi *Trudeau : L'illusion héroïque*, pp. 53-58.

s'affrontant aux Canadiens anglais et aux autres cultures, que le Québec peut se développer.[219] Trudeau remarque qu'une grande partie du problème vient des Canadiens anglais qui refusent d'apprendre le français. Bref, c'est leur nationalisme qui est l'une des causes du problème.[220]

Au lieu du nationalisme, Trudeau préfère infiniment la raison, espérant qu'elle deviendra la base de la cohésion sociopolitique, et la justification de l'existence de l'État, pendant que le nationalisme deviendra « aussi désuet que le droit divin des rois ».[221] Ce n'est pas par hasard que la devise personnelle de Trudeau est « la raison avant la passion » : elle joue un rôle clé dans son appui pour le fédéralisme comme système politique.

4.2. Les visions du fédéralisme : Un même système pour des buts différents

Dion et Trudeau appuient le fédéralisme pour les mêmes raisons, notamment pour l'équilibre des pouvoirs et la qualité du service public. Toutefois, ils ont des idées divergentes sur l'interaction du fédéralisme et du nationalisme. D'un côté, Trudeau croit que le fédéralisme de la raison aide à dépasser le nationalisme et le remplacer par les droits universels, pour qu'on n'associe pas la nation avec un territoire donné. De l'autre côté, Dion croit que le fédéralisme apporte une diversité d'expériences, ou plusieurs groupes contribuent au tout, mais il ne s'oppose pas toutefois à des mesures particulières pour un groupe habitant un territoire donné, celui du Québec.

---

[219] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, pp. 38-42, 174 et 187.
[220] *Ibid.*, pp. 148, 170-173, et 176.
[221] *Ibid.*, pp. 207-208.

Bien qu'il déplore le nationalisme, Trudeau croit encore que la nation contient des valeurs utiles, telles qu'une histoire, une culture et une langue commune. Les problèmes commencent, toutefois, quand on associe la nation avec un territoire donné, ce qui fait naître un État-nation avec tous les problèmes qui l'accompagnent. Il n'est pas nécessaire que cette nation occupe par elle-même un État : elle peut le partager avec d'autres nations. C'est ici que Trudeau y va d'un de ses commentaires les plus célèbres : « ce n'est pas l'idée de la nation qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doit nécessairement être souveraine ». S'inspirant de l'historien anglais Lord Acton, il cite ce dernier :

> A great democracy must either sacrifice self-government to unity or otherwise preserve it by federalism...The co-existence of several nations in the same State is...as necessary a condition of civilised life as the combination of men in society [...] A State which is incompetent to satisfy different races condemns itself; a State which labours to neutralize, to absorb, or to expel them, destroys its own vitality [...] The theory of nationality, therefore, is a retrograde step in history.[222]

Puisque l'État et la nation ne sont pas des concepts à portée identique, il faut selon Trudeau que le gouvernement fédéral s'assure que les « nationaux » qui habitent dans les diverses régions du pays aient l'autonomie nécessaire pour prendre soin de leurs affaires locales et ethniques. Ce faisant, le Canada deviendra une nation pluraliste et polyethnique. S'inspirant d'Acton, Trudeau note que les systèmes fédéraux, incluant la Confédération canadienne, naissent des négociations entre politiciens, qui cherchent à trouver des compromis rationnels entre des groupes et intérêts divergents.[223]

Dion et Trudeau sont ainsi d'accord sur l'évolution du fédéralisme, Trudeau notant que beaucoup de changements ont été effectués pour des raisons rationnelles et

---

[222] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, pp. 161, et 187-189 pour la citation et le paragraphe précédent.
[223] *Ibid.*, pp. 187-189, et 209.

pragmatiques.[224] Le fédéralisme permet aux gouvernements locaux de prendre soin des affaires locales, pendant que le gouvernement fédéral travaille pour le bien commun de tous les citoyens. L'autonomie provinciale peut agir comme contre-poids, ce qui permet d'éviter le « despotisme » du gouvernement central. En plus, cette autonomie offre déjà au Québec les pouvoirs dont la province a besoin pour se développer. Pour Trudeau, une évolution lente du fédéralisme est idéale, mais il faut rappeler que le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens.[225] Ces éléments sont aussi présents chez Dion, comme on l'a vu plus tôt.

Toutefois, une divergence émerge entre Dion et Trudeau quand on considère la place du Québec dans la division des pouvoirs. Trudeau va beaucoup plus loin que Dion dans son refus de reconnaître des pouvoirs supplémentaires pour le Québec. Il croit que la province gaspille son énergie sur les questions constitutionnelles, qui n'ont pas rendu « un de nos ouvriers plus adroits, un fonctionnaire plus efficace, un financier plus instruit... », et risquent simplement de diminuer la présence des Canadiens français à Ottawa, si on donne des pouvoirs supplémentaires à la province.[226]

Dion, pour sa part, appuie certaines revendications québécoises. Comme on l'a vu, il ne croit pas que ces modifications, telles que la reconnaissance du gouvernement québécois de maintenir le caractère francophone de la province, affaibliraient Ottawa. Pensant de manière semblable à Tocqueville, qui remarque que « je le regarderais comme un grand malheur pour le genre humain si la liberté dût en tous lieux se produire sous les mêmes traits »,[227] Dion prétend que les Québécois songent encore à rester distinct.

---

[224] *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, p. 209.
[225] *Ibid.*, pp. 33-34, 41-45, et 142-158.
[226] *Ibid.*, pp. xi, 176-177.
[227] Tocqueville, Tome I, p. 425.

Avant de se lancer dans la politique, Stéphane Dion avait proposé des mesures concrètes et asymétriques pour le Québec. Ici, il suit les traces de son père, qui avait remarqué, en 1995, seulement deux ans avant sa mort, qu'une « refonte de la Constitution qui conviendrait au Québec ne peut se concevoir que si le principe d'une asymétrie est accepté comme le point de départ ». Léon Dion proposait que le Québec ait une compétence exclusive sur la langue et la structure sociale sur son territoire.[228] Évidemment, pour des raisons de contexte et probablement aussi de croyance personnelle, Stéphane Dion ne va pas aussi loin, mais le père et le fils sont d'accord néanmoins sur la question de la territorialité.

Cette dimension territoriale amène à nuancer les similarités et les différences dans les plans « A » et « B » de Dion et de Trudeau. On a déjà vu, à la section précédente, comment les deux hommes sont essentiellement d'accord dans leurs critiques du souverainisme québécois. Dans le deuxième aspect du plan « B », toutefois, Dion ne va pas aussi loin que Trudeau. Les deux hommes refusent une grande asymétrie, et Dion est virulent dans sa critique de ces propos. Néanmoins, il accepte une asymétrie plus limitée, avec certaines mesures territoriales.

La distinction s'applique aussi aux plans « A » des deux hommes. Un des traits de ce plan vise à réformer le Canada pour le rendre plus attirant aux Québécois. L'approche de Dion consiste à défendre le Canada, tout en appuyant une certaine reconnaissance du Québec de la part des autres Canadiens. Celle de Trudeau est de combattre le nationalisme québécois, ou au moins de neutraliser l'attirance du nationalisme en le submergeant dans un nationalisme canadien plus grand. De manière semblable, Dion et Trudeau visent tout deux à stimuler un patriotisme pancanadien, mais

[228] *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, pp. 244-245.

celui de Dion vise à accommoder certains aspects du nationalisme québécois, alors que celui de Trudeau ne lui fait aucune concession.

Trudeau entreprend plusieurs initiatives politiques pour mettre ses idées en pratique, c'est-à-dire d'aider les Francophones hors Québec et à encourager un patriotisme pancandien. Sa première grande initiative, la Loi sur les langues officielles, rend bilingue les services fédéraux à travers le pays et renforce les membres des minorités francophones hors Québec. En même temps, il encourage les provinces à faire des changements semblables, et il essaie de promouvoir une identité pancanadienne en entreprenant plusieurs initiatives fédérales.[229]

Sa plus grande action, évidemment, est la Charte des droits et libertés, quiconfirme les droits et libertés inaliénables de chaque citoyen canadien. En plus, elle confirme l'anglais et le français comme langues officielles du pays et contient aussi des sections pour des groupes défavorisées, tels que les femmes et les Autochtones.[230] Combinée avec le bilinguisme officiel, la confirmation des droits et valeurs que tous les Canadiens partagent en commun avait comme but d'assurer aux Canadiens français qu'ils pouvaient se sentir chez eux partout au Canada, et non seulement au Québec.[231]

Ces actions mettent en pratique les anciennes idées de Trudeau concernant sa critique de la situation défavorisée des Canadiens français, et l'idée d'une déclaration de droits fondamentaux, qu'il appuyait déjà en 1965.[232] Elles ont pour but de créer un État « fédéral, polyethnique et pluraliste »,[233] une vision qui est rapidement acceptée par

---

[229] *Mémoires politiques,* pp. 109-118. Voir aussi McRoberts, pp. 92-98, 171-174.
[230] Cardin, Couture et Allaire, pp. 373-382.
[231] Pierre Trudeau, « Des valeurs d'une société juste », dans Thomas Axworthy et Pierre Elliott Trudeau (dir.), *Les années Trudeau : La recherche d'une société juste,* Montréal, Le Jour, éditeur, 1990, pp. 385 et 390-391.
[232] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* p. 52.
[233] *Ibid.,* pp. 187-188.

beaucoup de Canadiens anglophones qui cherchent une nouvelle vision de leurs pays avec le déclin, dans l'après-guerre, du lien avec l'empire britannique.[234]

Ainsi, Dion et Trudeau ont tous deux des plans « A » de stimuler le patriotisme pancanadien, parmi les Québécois et ensuite parmi tous les Canadiens. Trudeau lui-même notait que l'autonomie gouvernementale régionale accordée aux provinces par un système fédéral risque de faire naître d'autres mouvements souverainistes. Un patriotisme fédéral peut contrebalancer cette tendance, rendant l'adhésion à la fédération plus attirante pour les citoyens que la séparation, créant alors un consensus national sur plusieurs choses, sinon sur le tout.[235]

La différence, cependant, est dans la nature de leurs patriotismes. L'idée du « One Canada » est celle que Trudeau appuié même avant le référendum de 1980.[236] Guy Laforest croit que Trudeau, en effet, voulait dépasser le régionalisme et le nationalisme québécois pour créer une communauté unie par la Charte. Ses efforts, appuyés par les nationalistes canadiens, font qu'il émerge comme un champion du nationalisme canadien.[237] Cette idée est admise chez certains commentateurs anglophones, qui croient eux aussi que Trudeau voulait submerger le nationalisme québécois dans le nationalisme canadien. [238] Les valeurs « nationales » ne dureront pas éternellement.

Toutefois, Trudeau n'est pas un partisan du nationalisme canadien, non plus. Il est prêt à l'abandonner si nécessaire :

> Au Canada [...] il n'y a, ou aura, de nation canadienne qu'en autant que les communautés ethniques réussiront à exorciser leurs nationalismes respectifs. S'il

---

[234] McRoberts, pp. 69-70.
[235] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* pp. 202-206.
[236] Gwyn, pp. 231, 255 et 330.
[237] Laforest, pp. 159-180.
[238] Andrew Stark, « English-Canadian Opposition to Québec Nationalism », dans *The Collapse of Canada?,* pp. 129-131. Voir aussi McRoberts, page 172, et Russell, pp. 111-112.

> naît alors une nation canadienne, il faudra l'exorciser à son tour, et demander à la nation canadienne d'abdiquer une partie de sa souveraineté en faveur de quelque ordre supérieur [...] la nation canadienne-française devra probablement disparaître un jour, et l'État canadien lui-même ne durera pas toujours. Benda souligne que c'est un des valeurs de Thucydide qu'il ait pu admettre l'image d'un monde dont Athènes ne serait plus.[239]

Ceci suggère que, pour Trudeau, les nations importent beaucoup moins que les libertés universelles. Il croit même que les nations qui continuent d'insister sur leur distinction seront celles qui vont stagner et mourir lentement.[240] Selon Richard Gwyn, Trudeau appuie le fédéralisme parce qu'il est valable pour sauvegarder les libertés.[241] Trudeau remarque même que c'est l'anationalisme et même l'antinationalisme qui ont pu permettre au Québec de progresser. Plus le Québec fait du progrès, moins il est utile pour les Québécois d'être nationalistes; plus ils cèderont la place à la raison dans les décisions gouvernementales.[242]

Trudeau ne voit pas les communautés anglaises et françaises, ou leurs langues, comme ayant des positions privilégiées dans l'histoire du pays : son appui pour elles comme communautés linguistiques vient de leur force politique. Il avoue même être capable de reconnaître d'autres langues, comme l'ukrainien, si leurs interlocuteurs avaient la capacité de briser le pays. Trudeau ne croit pas qu'il y a deux nations au Canada, mais deux communautés linguistiques.[243]

Cela diffère, à mon avis, du patriotisme de Dion, puisque celui-ci veut faire reconnaître la position québécoise. À la fois comme universitaire et politicien, Dion a constamment appuyé des modifications asymétriques pour le Québec. Si, en 2007, il

---

[239] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* pp. 165, 186.
[240] *Ibid.*, p. 189.
[241] Gwyn, p. 55.
[242] *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* pp. 212-215.
[243] *Ibid.*, p. 38. Voir aussi *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* citation de 1971, pp. 148-149.

croit que beaucoup de mesures nécessaires sont en place, il continue de dire qu'une reconnaissance du Québec serait désirable. En tout temps, il a retenu la dimension territoriale de la question québécoise. Comme on l'a vu en faisant le parallèle avec Cartier et Taylor, Dion croit que le fédéralisme permet aux deux groupes de vivre ensemble.

Léon Dion, pour sa part, parle de son appui pour un régime confédéral, étant donné son ambivalence quant au Canada et aux difficultés que le Québec a dû subir. Il dénonce aussi le fédéralisme rigide de Trudeau.[244] En 1980, la grande question pour lui était de demander comment permettre aux « deux peuples fondateurs » de vivre et prospérer ensemble.[245] Il était même prêt à accepter le souverainisme si, en fin du compte, le fédéralisme canadien se trouvait incapable d'adresser ses inquiétudes quant au maintien de la langue française au Québec.[246] Pour Léon Dion, le fédéralisme importe pour permettre aux Canadiens français, qui sont par nécessité concentrés au Québec, de pouvoir maintenir leur caractère unique et distinct. Le père cite le fils quand il remarque le désir de distinction des Québécois, si puissant aujourd'hui.[247]

On pourrait dire que Stéphane Dion cherche un point milieu entre Léon Dion, et sa conception de la place du Québec dans le fédéralisme, et Pierre Trudeau, qui cherche à utiliser le fédéralisme pour renforcer les droits universels. Concerné avec le maintien de l'union fédérale et la capacité de cette fédération à agir pour tous les Canadiens, mais en même temps conscient de la position unique du Québec dans la Confédération, Stéphane Dion est en accord et en désaccord avec Trudeau et Léon Dion.

---

[244] *À la recherche du Québec*, p. 12.
[245] *Le Québec et le Canada : Les voies de l'avenir*, pp. 136-137.
[246] *À la recherche du Québec*, p. 127.
[247] *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, p. 246-247.

Dion et Trudeau sont proches sur bien des points: leurs oppositions à la sécession québécoise, et leurs raisons pour appuyer le fédéralisme canadien. Toutefois, Dion et Trudeau ont des désaccords subtils mais fondamentaux en ce qui concerne la question des droits humains, particulièrement avec le nationalisme québécois. Les manœuvres constitutionnels des années 1980 révèlent ces différences ultimes de leurs visions libérales.

4.3. Des visions différentes du libéralisme

Trudeau est connu pour son travail intellectuel dans *Cité Libre,* qui l'a amené à faire de la politique pour défendre la cause fédéraliste. Il prend alors plusieurs actions politiques pour mettre en pratique les idées qu'il a rédigées dans les années 1950 et 1960. Ce faisant, il appuie fortement la pensée libérale. Toutefois, d'autres fédéralistes québécois, incluant Léon et Stéphane Dion, sont en désaccord profond avec cette vision libérale des citélibristes. Un examen des débats constitutionnels des années 1980, et des réactions de Dion, illustre comment son libéralisme diffère de celui de Trudeau, notamment en ce qui concerne la fameuse promesse référendaire de ce dernier.

Dans un de ses discours durant la campagne référendaire, Trudeau promet que « ce NON sera interprété comme un mandat pour changer la Constitution, pour renouveler le fédéralisme [...] nous voulons du changement, nous mettons nos sièges en jeu pour avoir du changement ».[248] Le gouvernement québécois de René Lévesque, exclu des négociations, protesta vivement contre l'action de Trudeau prise avec le

[248] Discours prononcé par Trudeau à Montréal, le 14 mai 1980, dans *Discours du très honorable Pierre Elliott Trudeau,* Québec, Boisjoly & Associés, Sténos-Officiels, 1980, pp. 47-48.

consentement de toutes les provinces sauf le Québec. Lévesque fait passer une motion à l'Assemblée nationale dénonçant le rapatriement. Claude Ryan, alors chef des Libéraux provinciaux, condamne lui aussi le rapatriement unilatéral, ayant des réserves quand à l'effet de la Charte sur les compétences du Québec.[249] Plus tard, il accuse Trudeau d'essayer de le marginaliser durant le référendum.[250]

Pour sa part, Trudeau insiste que l'acte constitutionnel était valide, puisque 70 des 75 députés fédéraux québécois ont voté en faveur de la nouvelle constitution, alors que 38 des députés provinciaux québécois ont opposés la résolution de Lévesque, ce qui fait que 65 % des députés québécois des deux niveaux du gouvernement ont approuvé ses réformes constitutionnelles. Trudeau rappelle que les députés d'Ottawa élus par les Québécois parlent pour la province, tout comme l'Assemblée nationale.[251]

Stéphane Dion, écrivant en 1990, reproche sévèrement à Trudeau d'avoir fait une « promesse ambiguë », car les Québécois pensaient que leur province allait recevoir de nouveaux pouvoirs constitutionnels. L'isolement de Lévesque était injuste et perçu comme tel par les Québécois.[252] De façon semblable, Léon Dion croit que la nouvelle constitution est « inacceptable au Québec »,[253] prétendant qu'elle permet, par voie des tribunaux, de forcer l'adhésion du Québec à des lois qui sont contraires aux désirs du gouvernement québécois dans les sphères les plus importantes pour la province.[254]

Une même controverse est soulevée quand le successeur de Trudeau, Brian Mulroney, essaie de réformer la Constitution avec l'Accord du Lac Meech et de

---

[249] Laforest, pp. 190-196.
[250] *Trudeau : L'homme, l'utopie, l'histoire,* p. 341.
[251] *Mémoires,* p. 295.
[252] « Explaining Québec Nationalism », pp. 111-112.
[253] *À la recherche du Québec,* p. 12.
[254] *Le duel constitutionnel Québec-Canada,* pp. 61-63.

Charlottetown. Trudeau attaque ardemment l'accord, croyant qu'il allait démanteler le pays. Il évoque, lors des débats sur Meech, le patriotisme et la loyauté nationale :

> Il doit y avoir [...] une loyauté plus grande que la somme des loyautés vis-à-vis les provinces [...] Il doit y avoir une adhésion à une nation pour que cet esprit national existe [...] à cette chose plus large qui s'appelle le Canada.[255]

Accusant les nationalistes québécois d'être des « éternels perdants », Trudeau les accuse de recourir au « chantage » pour atteindre leurs buts. C'est alors qu'il dit que « nous devons nous rendre à l'évidence que le Canada n'est pas immortel, mais s'il doit disparaître, que ce soit avec éclat et non en sourdine ».[256] Sous les assauts de Trudeau, les assemblées provinciales de Terre-neuve et Manitoba ne ratifient pas l'Accord, et il est mort en 1990.[257]

Quant à Charlottetown, Trudeau le condamne sévèrement dans un discours à la Maison Egg Roll, à Montréal. Il prétend que la « Clause Canada » de l'Accord créera une hiérarchie de droits, dépendant de l'ethnicité des citoyens. Il rappelle à son auditoire que les majorités ne peuvent pas priver les individus des minorités de leurs droits.[258] Dans le référendum populaire tenu sur le sujet, l'Accord fut battu par une marge de 54,2 % pour le « Non ».[259]

Comme on a déjà vu à la section 2.3, Dion appuie Meech. En fait, il va plus loin, critiquant Trudeau pour sa campagne contre l'Accord, l'appelant « la pire erreur

---

[255] Discours prononcé par Trudeau devant un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, intitulé « Il doit y avoir un sens d'appartenance », le 27 août 1987, dans *Lac Meech : Trudeau parle,* textes réunis et présentés par Donald Johnston, Ville LaSalle, Québec, Éditions Hurtubise HMH, 1988, p. 35.

[256] Article de Trudeau, intitulé « Comme gâchis total, il serait difficile d'imaginer mieux », publié dans *La Presse,* le 27 mai 1987, dans *Lac Meech : Trudeau parle,* p. 28. Voir aussi le discours prononcé par Trudeau devant le comité sénatorial, le 30 mars 1988, dans *Lac Meech : Trudeau parle,* p.115.

[257] Russell, pp. 151-152.

[258] Discours prononcé par Trudeau devant *Cité Libre,* le 1er octobre 1992, dans *Trudeau : Ce gâchis mérite un gros NON!,* Outremont, Québec, L'Étincelle éditeur, 1992, pp. 16-27, 48-49, 58-59 et 77.

[259] Russell, page 227. À noter est que le Québec, avec des marges de 42,4 % pour le « Oui » et 55,4 % pour le « Non, » est presque égal à la marge nationale.

constitutionnelle dans l'histoire du pays ».[260] En 1995, à l'aube du référendum, au rassemblement d'un groupe de partisans trudeauistes, Les Amis de Cité Libre, qui s'opposait au nationalisme du Québec et à une reconnaissance du Québec, Dion leur reprocha, selon le journaliste Paul Wells :

> "One must not make Quebecers feel guilty to be nationalists. The surprise would be if they weren't, so widespread is nationalism around the world," he said. "One must oppose secession not with anti-nationalism, but with anti-secessionism."[261]

Cette divergence se manifestait ensuite quand Dion est devenu politicien. Dans une recension de son livre, *Le pari de la franchise,* apparu dans *Cité Libre,* Dion est loué pour ses écrits contre le souverainisme québécois, mais critiqué pour appuyer encore la réconnaissance du Québec.[262] En 1996, au début de sa carrière politique, Dion continuait de critiquer Trudeau, prétendant que l'ancien premier ministre avait fait « une grande erreur ».[263]

En même temps, Léon Dion, lui aussi, se révèle critique des citélibristes. En 1987, il remarque au sujet des antinationalistes :

> Je me rendis très tôt compte que certains de ces prédicateurs de la tolérance versaient eux-mêmes dans la plus grande intolérance dès lors qu'on mettait en question le fédéralisme canadien.[264]

Ainsi, Léon Dion critique sévèrement Trudeau pour son antinationalisme doctrinaire. [265] Si Stéphane Dion ne va pas aussi loin dans sa critique de l'antinationalisme et de Trudeau que son père, à la fois pour des raisons idéologiques et

---

[260] Stéphane Dion, cité dans Robert Bourassa, pp. 270-272.
[261] Stéphane Dion, cité dans Paul Wells, « Like father, like son: Stéphane Dion's views are surprisingly similar to his late father's », *Saskatoon Star-Phoenix,* 30 août 1997, p. A1.
[262] Nadia Khouri, « La franchise contre la langue de bois », *Cité libre,* volume 27, numéro 4, automne 1999, pp. 95-98.
[263] Joel-Denis Bellavance, « Trudeau a bien servi les souverainistes », *Le Soleil,* 8 février 1996, p. A8.
[264] *À la recherché du Québec,* p. 120.
[265] *Ibid.*, pp. 120-125.

politiques, ils partagent plusieurs idées à cet égard. Rappelons, par exemple, comment Dion défend la particularité québécoise dans ses débats avec Stephen Harper et d'autres critiques venant de l'Ouest.

Mais d'où vient cette différence entre Dion et Trudeau? Comme on l'a vu, Tocqueville est une influence fondamentale sur Dion, inspirant de nombreuses dimensions de sa pensée politique. Un aspect central de Tocqueville est la croyance que les libertés peuvent se manifester de manières différentes dans diverses nations. Il remarque dans *De la démocratie en Amérique* que la manière américaine d'exprimer la liberté n'est pas la seule qui puisse fonctionner : la liberté peut bel et bien se manifester de différentes façons par d'autres peuples qui développent leurs propres mœurs et lois sociales.[266] Léon Dion est d'accord, affirmant que les différents peuples vont trouver différentes solutions auxquels problèmes toutes les civilisations du monde font face.[267]

De l'autre côté, selon Claude Couture, la vision libérale de Trudeau est basée sur un libéralisme anglo-américain qui s'impose partout, peu importe le contexte particulier à chaque nation. Elle ne prend pas en considération les contextes uniques des diverses sociétés; c'est pourquoi Trudeau dépeint le Québec comme étant arriéré. Ce libéralisme est hostile aux actions prises pour assurer la distinction du Québec. Toutefois, dans la réalité politique de Trudeau, il y a encore des mesures pour équilibrer les réalités collectives avec les droits individuels, ce qui rend selon Couture inadmissible le refus de reconnaître le Québec. La rhétorique de Trudeau ne correspond pas à la réalité, et cela crée une lourde ambiguïté dans la politique canadienne.[268]

De manière semblable, André Burelle prétend que Trudeau était divisé durant sa

---

[266] Tocqueville, Tome I, pp. 417-425.
[267] *Nationalismes et politique au Québec*, pp. 123-124.
[268] Couture, *La loyauté d'un laïc*, notamment pp. 116-141.

carrière intellectuelle entre un libéralisme strictement individualiste et un libéralisme plus personnaliste, qui met plus d'importance sur la place de l'individu dans sa communauté spécifique. Comme Premier ministre canadien, Trudeau allait choisir définitivement le libéralisme strictement individuel et abstrait, et l'idée du « One Canada ».[269] Selon le journaliste Jeffrey Simpson, Trudeau conçoit la société comme une collection d'individus, plutôt que de groupes et collectivités. Chez lui, c'est seulement les citoyens individuels qui possèdent et exercent des droits.[270]

Ce libéralisme se manifeste notamment dans la Charte des droits. Trudeau explique en 1993 que la Charte aide à assurer l'égalité des chances, ou tous les citoyens ont une chance égale à exercer leurs talents, sans égard à leur race, situation économique, ou n'importe quel autre facteur.[271] Elle aide aussi à assurer que les citoyens ont primauté sur l'État et la communauté, et que les majorités ne peuvent pas agir tyranniquement envers les minorités.[272]

Bien qu'elle contienne des sections pour des groupes défavorisés, tels que les femmes et les Autochtones, et confirme l'anglais et le français comme les langues officielles, en plus des droits individuels,[273] selon Trudeau, c'est qu'elle aide les individus membres d'une collectivité à mieux utiliser leurs talents.[274] De façon semblable, les droits linguistiques existent pour donner aux citoyens le *droit* de choisir et d'exiger des gouvernements la langue d'enseignement de leurs enfants, contrairement

---

[269] André Burelle, *Pierre Elliott Trudeau: L'intellectuel et le politique.* Montréal, Fides, 2005, pp. 45-56, 77-80.
[270] Simpson, p. 81. Voir aussi McRoberts, p. 61.
[271] « Des valeurs d'une société juste », p. 381.
[272] *Ibid.*, pp. 382-390.
[273] Cardin, Couture et Allaire, pp. 374-382.
[274] « Des valeurs d'une société juste », pp. 392-393.

aux lois 22 et 101 du Québec, que Trudeau condamne sévèrement.[275]

Cette vision trudeauiste hostile aux droits collectifs n'est pas celle de Stéphane Dion. On peut contraster la critique de Trudeau des lois linguistiques du Québec avec la défense de ces mêmes lois par Stéphane Dion. Celui-ci ne voit pas la loi 101 comme étant nuisible à la liberté, mais simplement comme une réaction naturelle à la situation unique des Québécois. Il appuie Meech pour les mêmes raisons, croyant que l'accord apporte simplement des amendements utiles à ce qui existe déjà. Il appuie donc certaines exceptions pour le territoire québécois, bien qu'il reconnaisse en même temps les valeurs universelles de la Charte.

On voit ici la preuve de différence entre les plans « A » de Dion et Trudeau. Les deux hommes cherchent à stimuler un patriotisme chez tous les Canadiens, incluant les Québécois, en plus de réformer la fédération pour le rendre plus attirante à ces derniers. La différence se manifeste quant à la dimension territoriale du Québec : Dion propose et met en place des modifications visées à la fois à stimuler la fierté canadienne et à montrer aux Québécois que le fédéralisme peut s'adapter à leurs besoins.

Trudeau, pour sa part, essaie de réduire la spécificité du Québec avec la Loi sur les langues officielles et la Charte des droits. Ces modifications essaient d'équilibrer le champ pour les Francophones de manière pancanadienne, ainsi que de promouvoir des valeurs universelles que les Québécois peuvent partager avec tous leurs concitoyens. Avec la promotion des valeurs pancanadiennes et l'égalité linguistique, Trudeau vise à montrer que les Canadiens français ne doivent pas se confiner au Québec. Il continue d'insister que le Québec n'est pas une nation, mais une entité multinationale qui doit agir pour tous ses citoyens, incluant les non-francophones.[276]

---

[275] *Mémoires politiques*, pp. 210-212.

De façon semblable, les différences se manifestent dans leurs plans « B » aussi. Dion et Trudeau sont largement d'accord dans leurs critiques du souverainisme québécois, mais leurs refus des nationalistes québécois diffèrent. Trudeau refuse toute négociation avec le nationalisme québécois, mais Dion accepte certaines revendications qui touchent à la spécificité québécoise, le justifiant par la qualité du service public.

Leurs visions libérales sont donc différentes. Dion et Trudeau croient tous deux à l'universalité des droits et valeurs humaines, mais la manière par laquelle ces droits sont mis en pratique diffère grandement. S'inspirant d'Acton, Trudeau insiste strictement sur l'individu et les droits individuels, croyant qu'il faut avoir une chance égale pour tous de pratiquer ses talents et exercer ses droits. S'il reconnaît certaines collectivités, c'est pour renforcer le traitement égal des individus qui forment cette collectivité. Les groupes ont seulement des droits qu'ils tiennent en fiducie par leurs individus membres.[277] Le fédéralisme permet aux groupes d'individus d'habiter ensemble, afin qu'ils peuvent dépasser leurs communautés vers l'universel.

S'inspirant de Tocqueville, Dion accepte que les groupes et collectivités puissent implanter les droits d'une manière qui leur soit propre. Les mœurs et méthodes peuvent varier d'une collectivité à une autre, mais ils tendent tous vers les mêmes valeurs universelles. Ce faisant, il rejoint son père Léon Dion. Mais le contexte politique, celui d'après le référendum de 1995 et les débats constitutionnels des années 1980, fait que ses critiques de la sécession attirent le plus d'attention, ce qui le dépeint comme un partisan de la « ligne dure » : toutefois, la perception n'équivaut pas à la réalité.

---

[276] *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* citations de 1998, pp. 113-115.
[277] « Des valeurs d'une société juste », p. 387.

CONCLUSION

L'antinationalisme n'est pas nécessairement la même chose que l'anti-sécessionnisme. La confusion entre ces termes nous donne un mauvais portrait de la réalité. Dion est antisécessionniste, mais non pas antinationaliste. Rappelons comment Dion explique que la loi 101 a fait diminuer l'appui à la sécession. Pour lui, cette action nationaliste est utile, étant donné qu'elle protège encore les droits des minorités au Québec, et qu'il s'agit d'une réponse à une situation particulière. Dion croit que la loi 101 manifeste simplement les droits d'une manière différente. Il s'oppose donc aux actions débouchant sur la sécession, mais non pas à toutes les actions nationalistes du Québec.

Certes, il y a beaucoup de similarités entre les pensées de Dion et Trudeau, notamment en ce qui concerne les avantages du fédéralisme et la critique du souverainisme québécois. En même temps, leurs carrières politiques, et les réactions qu'ils suscitent chez plusieurs Québécois, sont aussi semblables. Les deux hommes prétendent appuyer leurs actions sur la raison et la nécessité, mais ils reconnaissent et exploitent quand même la valeur symbolique de leurs réussites.

Ils peuvent aussi mettre de côté certains aspects de leur pensée quand cela leur convient, comme le fait Dion avec ses idées sur le dualisme, Trudeau avec la disparition des nationalismes ou quand ils sont en lutte sur le plan intellectuel. Il n'y a là rien d'inhabituel : leurs adversaires politiques, surtout les souverainistes, utilisent leurs actions, par exemple, l'opposition de Trudeau à Meech ou la Loi sur la clarté

référendaire, pour les critiquer et montrer comment ils prennent la « ligne dure » envers le Québec.

Néanmoins, deux grandes différences existent entre Dion et Trudeau. La première est que Trudeau a eu l'opportunité de façonner le développement du contexte politique. Pour beaucoup de Canadiens hors Québec, en 1968, il offrait une solution à la question du Québec et il pouvait renforcer l'unité nationale.[278] On le voit comme une autorité, en pensant que ses politiques vont répondre aux désirs des Québécois.[279] Bien qu'il doive parfois modifier ses actions, comme avec le rejet du Livre blanc de 1969 ou l'addition de la disposition à la dérogation à la Charte des droits, Trudeau a eu une très grande marge de manœuvre en ce qui concerne le Québec. Sa capacité d'influencer le contexte se manifeste directement dans ses interventions contre les accords constitutionnels de Mulroney, qui ont incontestablement joué un rôle central dans leurs échecs.

Pour sa part, Dion devait travailler dans un contexte post-référendaire, après deux échecs constitutionnels. Le référendum de 1995 amène la possibilité que le Québec se sépare, et beaucoup de Canadiens hors Québec s'attendent à ce que Dion réponde catégoriquement aux souverainistes. Les efforts de Trudeau pour s'opposer à la reconnaissance générale du nationalisme québécois, à la fois dans ses discours et actions politiques, ont grandement contribué à façonner ce contexte.

La deuxième différence, et de loin la plus grande, est celle du principe de la territorialité en ce qui concerne le Québec. On a déjà vu le refus de Trudeau de l'associer à une nation sociologique et la souplesse de Dion à ce propos. Cette différence se manifeste dans les plans « A » et « B ». Si Trudeau essaie de dépasser le nationalisme

---

[278] McRoberts, pp. 70-72.
[279] *Ibid.*, pp. 138, 169.

québécois, Dion vise plutôt à montrer comment les Québécois sont mieux servis en restant dans le Canada, encore que les autres Canadiens doivent accepter la particularité québécoise.

Certes, Dion ne se prononce jamais en faveur de la thèse de deux nations ou de la dualité, mais il est clair que sa pensée évolue dans le cadre de cette théorie, comme le montre la protection constitutionnelle pour le caractère distinct du Québec et les mesures prises pour maintenir la langue française, telle la loi 101. Sur plusieurs aspects, Dion est plus en accord avec son père qu'avec Pierre Trudeau, même s'il ne va pas aussi loin que Léon Dion en proposant une décentralisation ou même un système confédéral.

Au début de ce mémoire, nous avons posé la question : *Est-ce que Stéphane Dion est l'héritier intellectuel de Pierre Trudeau en ce qui concerne la conception du fédéralisme et du nationalisme québécois?*

La réponse, en grande partie, est non. Bien qu'ils partagent plusieurs aspects, notamment dans leurs critiques des idées souverainistes, l'idée que Dion est l'héritier intellectuel de Trudeau paraît incorrecte. Les différences de pensées sont simplement trop grandes pour être écartées et elles révèlent des conceptions divergentes concernant les relations entre le Québec et le reste du Canada. Les deux hommes semblent appuyer des conceptions différentes du nationalisme québécois et la place que devrait occuper le Québec dans la Confédération.

Quelles sont alors les implications pour le fédéralisme canadien? Essentiellement, le débat concernant la place du Québec au Canada n'est pas fini : si les souverainistes sont divisés entre ceux qui préfèrent la souveraineté-association et ceux

qui désirent l'indépendance complète du Québec, les fédéralistes canadiens ont eux aussi des divergences d'opinion concernant le Québec.

Ces divisions ne se limitent pas aux Québécois non plus. Si des intellectuels anglophones tels que McRoberts et Russell appuient une reconnaissance constitutionnelle et asymétrique pour le Québec, il y a encore plusieurs Canadiens hors Québec qui refusent de considérer cette idée. Ce refus s'est manifesté en 2006 et en 2007 avec les controverses qui ont suivi les commentaires de Michael Ignatieff lors de la course à la chefferie libérale et la reconnaissance par Stephen Harper des Québécois comme une nation au sein du Canada. En même temps, les critiques venant à la fois des fédéralistes et souverainistes québécois indiquent que les jeux ne sont pas encore faits en ce qui concerne la place du Québec dans la Confédération.

On rendrait un mauvais service au fédéralisme canadien de croire que ces débats ne sont plus importants. Les divergences entre les idées de Dion et les idées de Pierre Trudeau pourraient bien s'avérer importantes dans l'avenir si le débat constitutionnel recommence, ou s'il y a un troisième référendum sur la souveraineté, fort improbable pour l'instant. Sans doute, Stéphane Dion jouera-t-il un rôle important dans ces débats, d'où la nécessité d'avoir une compréhension claire et nuancée de sa pensée. Telle est ma contribution.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Stéphane Dion

—, « Le nationalisme dans la convergence culturelle : Le Québec contemporain et le paradoxe de Tocqueville », dans Raymond HUDON et Réjean PELLETIER (dir.), *L'Engagement intellectuel : mélanges en honneur de Léon Dion,* Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, pp. 291-311.

—, « Will Québec secede? », *The Brookings Review,* volume 9, numéro 14, 1991, pp. 14-22.

—, « Explaining Québec Nationalism », dans R. Kent WEAVER (dir.), *The Collapse of Canada?,* Washington, D.C., The Brookings Institution, 1992, pp.77-121.

—, « Le Canada, malade de politique symbolique », *La Presse,* 26 février 1992, p. B3.

—, « Le débat constitutionnelle ne menant nulle part, pourquoi pas…le statut quo? », *La Presse,* 18 juillet 1992, p. B3.

—, « En quoi l'entente du 22 août va-t-elle enfin rallier la majorité des Québécois », *La Presse,* 31 août 1992, p. B3.

—, « Le camp du OUI mène une stratégie trop défensive », *La Presse,* 23 septembre 1992, p. B3.

—, « La société distincte et l'Accord de Charlottetown », *Le Devoir,* le 2 octobre 1992, p. B1.

—, « FACE À FACE : L'accord du Charlottetown et le partage des pouvoirs », *Le Devoir,* 16 octobre 1992, p. B1.

—, « FACE À FACE : L'accord du Charlottetown et la question autochtone », *Le Devoir,* vendredi 23 octobre 1992, p. B1.

—, « Les dés sont maintenant jetés », *Le Devoir,* samedi 24 octobre 1992, p. A8.

—, « L'obsession a assez sévi », *Options politiques,* volume 14, numéro 3, avril 1993, pp. 3-5.

—, « Il n'existe pas de disposition raciste chez la majorité francophone au Québec », *La Presse,* 23 janvier 1993, p. B3.

—, « Les députés du Bloc devraient s'engager à démissionner si le projet référendaire échoue », *La Presse,* 18 septembre 1993, p. B3.

—, « Il faut débattre de l'après-référendum dès la présente campagne électorale », *La Presse,* 27 août 1994, p. B3.

—, « Le fédéralisme fortement asymétrique : Improbable et indésirable », *Options politiques,* volume 15, numéro 9, 1994, pp. 9-14.

—, « Les deux failles de la consultation pré-référendaire de Jacques Parizeau », *La Presse,* 16 décembre 1994, page B3.

—, « La conciliation du libéralisme et du nationalisme chez Tocqueville », *La Revue Tocqueville,* volume 16, numéro 1, 1995, pp. 219-227.

—, « The re-emergence of secessionism: Lessons from Québec », dans Albert BRETON (dir.), *Nationalism and rationality,* New York, Cambridge University Press, 1995, pp. 116-142.

—, « Il faut sortir de l'obsession constitutionnelle », *La Presse,* 7 et le 8 février 1995, p. B3 dans les deux instances.

—, « L'autonomie du Québec est considérable », *Le Devoir,* 3 mars 1995, p. A9.

—, « Rester dans le Canada », *La Presse,* 21 septembre 1995, p. B3.
—, *Le pari de la franchise : Discours et écrits sur l'unité canadienne,* Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.
—, *Straight Talk : Speeches and Writings on Canadian Unity,* Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.
—, « Identité collective et idéologie », *Le Devoir,* 5 juin 1999, page A11.
—, « La sécession et le nationalisme exclusif », *Cité libre,* volume 27 numéro 4, automne 1999, pp. 37-39.
—, « Le gouvernement du Canada et la Révolution tranquille », *Cité libre,* volume 27, no. 2, été 2000, pp. 74-78.
—, « Unilateral Secession : A Turning Point in Canadian History », dans Ronald BEINER et Wayne NORMAN (dir.), *Canadian Political Philosophy : Contemporary Reflections,* Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2001, pp. 311-317.
—, « En l'honneur des présidents du Conseil pour l'unité canadienne : Quelques réflexions sur le concept de la nation », discours prononcé le 6 avril 2001 à Montréal, Québec. Texte tiré du portial du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/AIA/default.asp?Language=E&Page=archive&Sub=speeches&Doc=20010406_f.htm, consulté entre les mois de septembre à novembre 2006.
—, « Quand une population anglophone se fait de plus en plus l'alliée de la cause du français : l'exemple du Canada », discours prononcé le 17 octobre 2003 à Paris, France. Texte tiré du portial du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=E&Page=pressroom&Sub=speeches&Doc=20031017_f.htm, consulté entre les mois de septembre à novembre 2006.
—, « Nationalisme et démocratie : L'avenir des systèmes décentralisés », discours prononcé le 21 novembre 2003 à Madrid, Espagne. Texte tiré du portial du Bureau du conseil privé du Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&Page=pressroom&Sub=speeches&Doc=20031121_f.htm, consulté entre les mois de septembre à novembre 2006.
—, « Plan d'Action pour les langues officielles : Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne », Bureau du Conseil privé, 2003, http://www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp?Language=F&Page=Action&doc=cover_f.htm, consulté le 15 novembre 2007.
—, « Pour la clarté et la franchise », *La Presse,* 26 septembre 2006, p. A25.
—, « Avant de reconnaître la nation québécoise », *Le Soleil,* 25 octobre 2006, p. 27.
—, « Trois désaccords », *La Presse,* 25 octobre 2006, p. A25.
—, Ian L. MACDONALD, « Entretien avec Stéphane Dion », *Options Politiques,* juin 2007, pp. 6-12.
—, DION, Stéphane et François VAILLANCOURT, « Le choix référendaire résumé en douze propositions fondamentales », *La Presse,* 14 octobre 1995, p. B3.

Articles de journal

BEAULIEU, Carole et Manon CORNEILLIER, « Le pays de Stéphane Dion », *L'actualité,* février 2007, pp. 20-25.
BELLAVANCE, Joel-Denis, « Trudeau a bien servi les souverainistes », *Le Soleil,* 8 février 1996, p. A8.

—, « La clarté a valu des menaces de mort à Stéphane Dion », *La Presse,* 19 mai 2007, p. A10.
BOUCHARD, Lucien, « Quinze ans n'ont pas suffi à réparer le tort que Trudeau a fait au Québec », *La Presse,* 10 février 1996, p. B3.
GABOURY, Paul, « Encore lui », *Le Droit,* 8 novembre 1995, p. 20.
GIROUX, Raymond, « Loi sur la « clarté » », *Le Soleil,* 7 avril 2007, p. A6.
GUAY, Jean-Herman, « Les défis de Dion, » *La Presse,* 3 décembre 2006, p. A15.
GWYN, Richard, « Is Meech Lake II better than the death of Canada? », *Edmonton Journal,* 27 janvier 1996, p. A6.
HARPER, Stephen, « Myth-breaker Dion peddles own propaganda : Grits' unity sales job based on premise that people are stupid », *The Calgary Herald,* 27 juillet 1996, p. A12.
HÉBERT, Chantal, « Pettigrew et Dion : Plan A et Plan B », *La Presse,* 24 février 1996, p. B4.
—, « Le Trudeau nouveau », *Le Devoir,* 23 novembre 1999, p. A7.
LÉGAULT, Josée (2000), « Trudeau's shadow looms large for Liberals », *The Montreal Gazette,* 17 juin 2000, p. B7.
—, « Adieu Stéphane, I'll miss our debates », *The Montreal Gazette,* 19 décembre 2003, p. A23.
LISÉE, Jean-François, « J'accuse Stéphane Dion », *L'actualité,* février 2007, pp. 28- 30.
MARRISAL, Vincent, « Le plan B a été évoquée dès 77, par le gouvernement Trudeau », *La Presse,*17 juin 1997, p. B1.
—, « Qui prendra la place de Paul Martin? », *La Presse,* 4 février 2006, p. A7.
MONIÈRE, Denis, « Les fausses évidences de Pauline Marois », *Le Devoir,* 21 juillet 2007, p. B5.
PRATTE, André, « M. Harper et la nation », *La Presse,* 4 juillet 2006, p. A14.
—, « La « ligne dure » de M. Dion », *La Presse,* 5 décembre 2006, p. A20.
ROBITAILLE, Antoine, « Le mirage constitutionnel », *Le Devoir,* 2 mai 2007, page A1.
RYAN, Claude, « Ryan appuie les libéraux », *La Presse,* 27 mai 1997, p. B3.
—, « Grandeur et limites de la raison en politique », *La Presse,* 30 septembre 2000, p. A25.
—, « Beaucoup de pain sur la planche », *La Presse,*14 novembre 2003, page Z15.
VASTEL, Michel, « Le Québécois qu'il nous faut », *Le Soleil,* 26 janvier 1996, p. B7.
WELLS, Paul, « Dions a family of deep political thinkers », *Saskatoon Star-Phoenix,* 30 août 1997, p. A1.
YAKABUSKI, Konrad, « King of the Hill », *The Globe and Mail,* 20 janvier 2007, p. F4.

Livres et articles de revues spécialisées

BERGERON, Gérard, *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient,* Sillery, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1990.
BOUDON, Raymond et François BOURRICAUD, *Dictionnaire critique de la sociologie,* Paris, Presses universitaires de la France, 1994.
BOURASSA, Robert, *Gouverner le Québec,* Montréal, Fides, 1995.
BURELLE, André, *Pierre Elliott Trudeau: L'intellectuel et le politique,* Montréal, Fides, 2005.

CLARKSON, Stephen et Christina MCCALL, *Trudeau: L'homme, l'utopie, l'histoire,* traduit de l'anglais par Claire Dupond, Michel Euvard et Jacques Vaillancourt, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, Tome I.
—, *Trudeau, l'Illusion héroique,* traduit de l'anglais par Hervé Juste, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1995, Tome II.
CARDIN, François et Claude COUTURE, avec la collaboration de Gratien ALLAIRE, *Histoire du Canada : Espaces et différences,* Saint-Nicolas, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996.
COUTURE, Claude, *La loyauté d'un laic : Pierre Elliot Trudeau et le libéralisme canadien,* Montréal, Harmattan, 1996.
DIEBEL, Linda, *Stéphane Dion : Against the Current,* Toronto, Viking Canada, 2007.
DION, Léon, *Nationalismes et politique au Québec,* Montréal, Hurtubise HMH, 1975.
—, *Le Québec et le Canada : Les voies de l'avenir,* Montréal, Éditions Quebecor, 1980.
—, *1945-2000, À la recherche du Québec,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, Tome I.
—, *Le duel constitutionnel Québec-Canada,* Montréal, Boréal, 1995.
FURET, François, « Biographie de Tocqueville : Références chronologiques », Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique,* biographie, préface et bibliographie par François Furet, Paris : GF-Flammarion, 1981, deux tomes, pp. 5-50.
GWYN, Richard, *The Northern Magus : Pierre Trudeau and Canadians,* Toronto, McLelland and Stewart Limited, 1980.
KHOURI, Nadia, « La franchise contre la langue de bois », *Cité libre,* volume 27, numéro 4, automne 1999, pp. 95-98.
LAFOREST, Guy, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien,* Sillery, Québec, Les éditions du Septentrion, 1992.
LANGLOIS, Simon, « Alexis de Tocqueville : Un sociologue au Bas-Canada », *La Revue Tocqueville,* volume 27 no. 2, 2006, pp. 553-573.
LA SELVA, Samuel, *The Moral Foundations of Canadian Federalism : Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood,* Montreal et Kingston. McGill-Queen's University Press, 1996.
MAYER, J.P., « Tocqueville's *Democracy in America* », dans J.P. MAYER et Max LERNER (dir.), *Democracy in America,* écrit par Alexis de Tocqueville, avec une nouvelle traduction de George Lawrence, London et New York, Harper and Row Publishers, 1996, pp. xi-xxiv.
MCROBERTS, Kenneth, *Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity,* Toronto, Oxford University Press, 1996.
MÉLONIO, Françoise, « Nations et nationalismes », *Tocqueville et l'esprit de la démocratie, The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville,* textes réunis par Laurence GUELLEC, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 2005, pp. 337 à 356.
NEMNI, Max et Monique, *Pierre Trudeau : Fils du Québec, Père du Canada,* Montréal, Éditions de l'Homme, 2006.
PRÉVOST, Jean-Guy (1995), *De l'étude des idées politiques,* Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1995.
RUSSELL, Peter, avant-propos dans Stéphane DION, *Le pari de la franchise: discours et écrits sur l'unité canadienne* et *Straight Talk : Speeches and Writings on Canadian*

Unity, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, pp. ix-xiv et v-xii, respectivement.
—, *Constitutional Odyssey : Can Canadians Become a Sovereign People?,* Toronto, University of Toronto Press, 2004.
SIMPSON, Jeffrey, *Faultlines: Struggling for a Canadian Vision,* Toronto, HarperCollins Publishers, Ltd., 1994.
SKINNER, Quentin, « Meaning and understanding in the history of ideas », dans Quentin SKINNER et James TULLY, *Meaning and Context: Quentin Skinner and his critics,* Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1988, pp. 29-67.
STARK, Andrew, « English-Canadian Opposition to Québec Nationalism, » dans R. Kent WEAVER (dir.), *The Collapse of Canada?,* Washington, D.C., The Brookings Institution, 1992, pp. 123-158.
STRAUSS, Léo, *La persécution et l'art d'écrire.,* traduit de l'anglais par Olivier Berrichon-Sedyn, Paris, Presses Pocket, 1989.
TAYLOR, Charles, *Reconciling the Solitudes : Essays on Canadian Federalism and Nationalism,* Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993.
TOCQUEVILLE, Alexis de, édité par J.P. MAYER et Max LERNER, avec une nouvelle traduction de George Lawrence, London et New York, Harper and Row Publishers, 1966.
—, *De la démocratie en Amérique,* avec une biographie, préface et bibliographie par François FURET, Paris, GF-Flammarion, 1981, deux tomes.
—, *Regards sur le Bas-Canada,* textes choisis par Claude CORBO, Montréal, Typo, 2003.
TRUDEAU, Pierre, *Le fédéralisme et la société canadienne-française,* Montréal, Les éditions Hurtubises HMH, 1967.
—, « La province du Québec au moment de la grève », dans Pierre Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante,* Montréal, Éditions du Jour, 1970, pp. 1-91.
—, « Épilogue », extrait de *La grève de l'amiante,* dans Pierre Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante,* Montréal, Éditions du Jour, 1970, pp. 379-404.
—, *Discours du très honorable Pierre Elliott Trudeau,* Québec : Boisjoly & Associés, Sténos-Officiels, 1980.
—, *Lac Meech : Trudeau parle,* textes réunis et présentés par Daniel JOHNSTON, Ville LaSalle, Québec, Éditions Hurtubises HMH, 1998.
—, « Des valeurs d'une société juste », dans Thomas AXWORTHY et Pierre TRUDEAU (dir.), *Les années Trudeau : La recherche d'une société juste,* Montréal, Le Jour, éditeur, 1990, pp. 381-407.
—, *Trudeau : Ce gâchis mérite un gros NON!,* discours donné le 1er octobre 1992 à *Cité libre,* Outremont, Québec, L'Étincelle éditeur, 1992.
—, *Mémoires politiques,* Montréal, Le Jour, 1993.
—, avec la collaboration de Ron GRAHAM, *Trudeau : L'essentiel de sa pensée politique,* Montréal, Le Jour, Éditeur, 1998.
TULLY, James, « The pen is a mighty sword : Quentin Skinner's analysis of politics, » dans Quentin SKINNER et James TULLY, *Meaning and Context: Quentin Skinner and his critics,* Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1988, pp. 7-25.
WAITE, Peter B.. *The Life and Times of Confederation,* Toronto, Robin Brass Studio, 2001.

WATTS, RONALD, *Comparing Federal Systems : Second Edition*, Kingston, Ontario, Queen's University Institute of Intergovernmental Relations, School of Policy Studies, McGill-Queen's University Press, 1999.
—, *The Spending Power in Federal Systems: A Comparative Study*, Kingston, Ontario, Queen's University Institute of Intergovernmental Relations, School of Policy Studies, McGill-Queen's University Press, 1999.